

Le livre blanc des écoles de journalisme

Des écoles avec et pour la profession

Au milieu des années 1950, les organisations professionnelles posent les bases d'un processus paritaire d'accréditation des écoles de journalisme. Si dans de nombreux pays la profession est associée à des processus de reconnaissance, en France elle décide seule de son organisation en définissant des critères et un référentiel.

Faut-il voir là une autre exception française ? En tout cas, et sans aucun doute, un dispositif exigeant qui a permis à une offre pédagogique variée et de qualité de prospérer. Quatorze formations réparties sur tout le territoire, chacune avec son histoire, sa spécificité, ses choix, mais partageant toutes un même objectif : apporter aux futurs journalistes les outils leur permettant de s'adapter tout au long de leur carrière aux évolutions du métier et du monde.

Cette caractéristique d'être des écoles reconnues par et pour le métier prédispose ces lieux à représenter les creusets où journalistes, étudiants, formateurs et médias pensent sans cesse, par l'action, l'évolution de l'outil de formation.

Cela explique sans doute que, à l'occasion du plan France Relance, ce projet d'organiser les États généraux de la formation et de l'emploi des jeunes journalistes ait reçu le plein soutien du ministère de la Culture et de l'Union européenne.

Ainsi, durant deux ans, par l'échange et l'expérimentation, nous avons engagé et facilité le dialogue en mettant en place des outils à cette fin. Journalistes, responsables RH ou de rédactions, étudiantes et étudiants, membres de l'équipe des différentes écoles, représentants d'organisations professionnelles réunis non par l'obligation, mais par le constat partagé de l'urgente nécessité d'établir des diagnostics et le désir d'élaborer des solutions pour l'avenir.

Cet espace de dialogue unique que représentent les écoles, véritables laboratoires d'expérimentation du métier de demain et aussi tiers de confiance d'échanges fructueux et apaisés, c'est l'héritage le plus fécond des États généraux, qu'il convient de faire vivre et de développer à partir d'aujourd'hui. Nos portes sont ouvertes à toutes celles et tous ceux qui souhaitent contribuer à la réflexion, tant sur la formation que sur l'accueil des jeunes journalistes dans les entreprises.

Vous le voyez, dans un monde en pleine mutation où le métier est amené à évoluer comme jamais dans son histoire, c'est avec cet espoir du journalisme de demain que nous partageons ce Livre blanc avec vous. ■



Pascal Guénée

Président de la CEJ

- 1 Éditorial de **Pascal Guénéé**,
président de la CEJ
- 4 Ce qu'il faut retenir

1 • Écoles de journalisme reconnues : engagement social et excellence professionnelle

6 Des formations de qualité pour une information de qualité

- Journalisme et idéal démocratique
- 1956, les premiers cursus reconnus
- Cursus reconnus,
une double validation
- La CEJ, instance de réflexion
collective

13 Un partenariat engagé avec les acteurs professionnels

- La CPNEJ, organisation paritaire
- Un référentiel formalisant
les attentes de la profession
- Une commission « garde-fou », pas
une entreprise de « formatage » :
entretien avec **Delphine Manzano**
et **Antoine Chuzeville**, présidente
et secrétaire général de la CPNEJ

21 Une sélection pour garantir la réussite des étudiants

- Un recrutement exigeant
- Les autres filières de recrutement
(étudiants étrangers, profils
scientifiques, reprise d'études...)
- Les écoles de journalisme
reconnues, des formations élitistes?

28 Les écoles reconnues, des lieux ouverts et innovants

- L'implication des équipes
pédagogiques et des étudiants
- Une pédagogie en mode projet
- Le terrain
- Des explorations interdisciplinaires
- La sensibilisation aux risques
psychosociaux
- Des relations étroites avec
le milieu professionnel

33 Les engagements de la CEJ

- Former aux enjeux du changement
climatique

*Trois questions à **Pierre Savary**,
directeur de l'ESJ Lille, coanimateur
de l'atelier consacré au traitement
des enjeux climatiques lors des
États généraux de la formation et
de l'emploi des jeunes journalistes*

- Une mission pour l'égalité et la lutte
contre les discriminations

*Trois questions à **Sandy Montañola**
et **Pascale Colisson**, chargées
de mission Égalité
au sein de la CEJ*

2 • Préparer l'insertion professionnelle et accompagner les aspirations des étudiants

42 Une insertion professionnelle rapide

44 Les échanges écoles-médias, unions par consentement mutuel

- Les stages: des temps d'immersion
réglementés
 - L'alternance: satisfaction des
apprentis, vigilance des écoles
- Trois questions à **Valérie Jeanne-Perrier**, responsable de la filière
journalisme du Celsa, trésorière
de la CEJ et coautrice d'une étude
sur « l'alternance vécue par
les étudiants de la CEJ »*

- Quand des étudiants produisent
des contenus pour les médias
- Étudiants à l'épreuve
du recrutement: les prix,
bourses et concours
- Médias et insertion professionnelle:
quelles règles du jeu? Entretien avec
Arnaud Schwartz, secrétaire général
de la CEJ et directeur de l'IJBA

60 Accompagner les mutations... sans céder aux effets de mode

66 La CEJ, force de proposition

- Pour préparer l'insertion
professionnelle
- Pour développer les compétences
professionnelles
- Pour renforcer la coopération
entre écoles et entreprises

3 • Les jeunes journalistes, un pari sur l'avenir

68 À l'entrée dans la vie professionnelle, de fortes attentes parfois déçues

- Jeunes journalistes en quête
de sens
- Un enthousiasme tempéré
par la précarité
- Hiérarchie des valeurs
- Retrouver la confiance du public

76 Après les États généraux, repenser l'avenir

- Un processus de co-construction
- L'accompagnement des jeunes
diplômés pendant et après l'école
 - Au début et au cours
de la formation
 - Après la formation

85 Et pour finir...

4 • Annexes

- 88 Lexique et sigles
- 90 Présentation des 14 écoles
- 118 Critères et référentiel de la CPNEJ
- 131 Déclaration de Paris sur la liberté
d'enseignement du journalisme
- 134 Bibliographie et ressources
- 136 De l'usage de l'écriture inclusive

Ce qu'il faut retenir

Un dispositif unique au monde. La Conférence des écoles de journalisme (CEJ) est le fruit d'un processus né à l'issue de la Deuxième Guerre mondiale et qui mène à l'agrément paritaire des formations au journalisme : le référentiel des formations reconnues est construit par la profession (syndicats de journalistes et fédérations d'employeurs signataires de la convention collective nationale des journalistes). En 2023, la CEJ rassemble les 14 cursus reconnus. Ceux-ci diplôment chaque année 600 nouveaux journalistes, qui rejoignent l'ensemble des rédactions françaises.

2022-2023 : les États généraux de la formation et de l'emploi des jeunes journalistes. À l'issue de la crise sanitaire, la CEJ a proposé au ministère de la Culture d'organiser des États généraux dans le cadre du plan France Relance, lui-même financé par l'Union européenne. Objectif : l'insertion de ses jeunes diplômées et diplômés en journalisme, en particulier de celles et ceux arrivés sur le marché de l'emploi entre 2019 et 2022. Il s'agit également de réfléchir à l'avenir du métier à l'horizon 2030.

Un diagnostic inédit sur l'insertion des jeunes diplômés. Recherche sur les conditions de la formation en alternance, enquête quantitative de grande ampleur (la première en son genre, avec 1600 sondés), 60 entretiens qualitatifs : de ces travaux, 12 thèmes prioritaires émergent, parmi lesquels l'égalité des chances, la précarité économique, le choc des générations en matière de management, l'importance du journalisme inclusif, la consolidation des compétences sur les sujets liés à la Terre et au climat ou encore l'adaptation aux modes de consommation de l'information sur les plateformes. Au-delà, un changement sociétal profond apparaît : avec la crise sanitaire, la relation au travail a changé. Une phrase extraite du rapport préalable aux États généraux rédigé par les représentantes et représentants des élèves d'établissements membres de la CEJ résume la situation : « *Le métier passion ne justifie pas tout.* »

Une phase d'expérimentation dans les écoles de la CEJ. Sur le terrain, les établissements ont mis en place des actions destinées à améliorer les compétences et les *soft skills* de leurs étudiantes et étudiants. Qu'il s'agisse d'accompagner des jeunes femmes voulant faire du journalisme

sportif, d'initier au reportage de guerre ou au datajournalisme en PQR, de préparer les élèves à des entretiens d'embauche ou de leur permettre de mieux connaître les nouveaux modes de consommation de l'information, toutes ces initiatives ont donné lieu à la production de fiches de mise en œuvre, partagées entre les 14 écoles.

La production d'outils opérationnels. La CEJ a souhaité donner aux futurs journalistes des outils pratiques. Trois livrets ont ainsi été publiés en 2023. L'un, piloté par l'ESJ Lille, rassemble les conseils à destination des élèves qui s'appêtent à intégrer une rédaction en stage ou en apprentissage. Le deuxième, piloté par l'IPJ Dauphine-PSL, vise à transmettre les bases d'un comportement éthique dès l'école. Enfin, un livret sur les conditions de travail et les droits des pigistes a été réalisé par l'intersyndicale (SNJ, SNJ-CGT, CFDT) et le collectif Profession : pigiste.

Une méthode : l'appel à l'action par le dialogue. La CEJ a privilégié le dialogue entre les élèves, avec la constitution du premier comité étudiant inter-écoles, entre les directions d'établissements – hebdomadaire et sous forme de journées de réflexion stratégique – et, de façon constante, avec les parties prenantes du métier. Le 3 octobre 2022, les États généraux de la formation et de l'emploi des jeunes journalistes (EGFEJJ) ont rassemblé à Paris 36 groupes de travail composés d'étudiantes et étudiants, de rédacteurs et rédactrices en chef, de jeunes journalistes en exercice, de responsables des ressources humaines, de représentantes et représentants des syndicats et des employeurs, d'expertes et experts. Ils ont fait naître, entre autres, 36 propositions d'actions. Une méthode de co-construction prolongée en 2023 sur trois initiatives : la rédaction de règles d'accueil en stage, la création de la carte étudiante CEJ et l'organisation d'une journée annuelle sur l'évolution des besoins en matière de compétences.

Un dispositif de formation au service de l'avenir du métier. Les États généraux ont construit les conditions d'un dialogue au sein du métier et donné à la CEJ une place de « tiers de confiance ». ChatGPT, mésinformation, désinformation... les défis à venir ne manquent pas. À celui de la sécurité économique des jeunes journalistes s'ajoute celui de leur sécurité physique et psychologique dans l'exercice du métier. Autant de sujets forts qui nécessitent un dialogue continu entre partenaires convaincus que journalisme de qualité et formation vont de pair. ■

1 • Écoles de journalisme reconnues : engagement social et excellence professionnelle

Des formations de qualité pour une information de qualité

Journalisme et idéal démocratique Les débuts des écoles de journalisme résonnent avec l'histoire mouvementée du XX^e siècle. Après le développement de l'alphabétisation, la diffusion des journaux progresse. Affaire Dreyfus ou séparation des Églises et de l'État, les débats politiques mobilisent l'opinion publique. Les premiers centres d'enseignement sont l'œuvre d'avant-gardistes – journalistes, membres du corps enseignant ou parfois les deux – qui considèrent le journalisme, l'idéal démocratique et la formation des citoyens comme indissociables. Le but de leurs efforts, souvent menés au nom de valeurs « morales », qu'elles soient humanistes, républicaines et/ou chrétiennes, est que les journaux, eux-mêmes au cœur des tourments de l'actualité, recrutent des collaborateurs de qualité, dotés d'une formation spécifique. Après la création en 1899 par la dreyfusarde Jeanne Weill (alias Dick May, son nom de plume) de la première école au monde, qui deviendra l'École supérieure de journalisme de Paris, l'École supérieure de journalisme de Lille (ESJ Lille) est fondée au sein de l'Université catholique de Lille en 1924 ; l'Institut de journalisme de Paris naît en 1930. Aux États-Unis, la première école est implantée en 1908, au sein de l'université du Missouri ; celle de Columbia, à New York, ouvre ses portes en 1912.

En 1935, en France, la loi dite Brachard assure un statut professionnel aux journalistes. Le rapport du même nom, établi dans

« En 1935, la loi dite Brachard assure un statut professionnel aux journalistes. »

le cadre du débat parlementaire, entérine déjà le principe de leur formation : « Il s'agit aussi d'instituer et de poursuivre un sérieux enseignement technique, qui assurera le recrutement rationnel de la profession et haussera le niveau des valeurs. » Mais le mouvement va s'accélérer au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Dans la France qui se reconstruit avec un paysage médiatique en devenir, le Centre de formation des journalistes (CFJ) est fondé en 1946 par le chef du mouvement résistant clandestin Défense de la France, Philippe Viannay, avec le soutien actif de nombreux professionnels, pour beaucoup rencontrés dans les réseaux de la Résistance.

Il n'est pas étonnant de retrouver aussi l'Unesco au cœur de ces deux exigences – démocratique et professionnelle – consubstantielles à l'essor des formations au journalisme. En 1949, l'organisation des Nations unies chargée de l'éducation et de la culture commence à dresser un état des lieux de ces formations. Elle tient à Paris, en 1956, une conférence consacrée au sujet et insiste : « L'opinion publique ne peut être bien informée que si les moyens d'information l'informent bien. Pour cela, il faut des journalistes qui sachent leur métier, qui comprennent les événements et qui aient le sens de leurs responsabilités. » On ne saurait mieux plaider pour un enseignement de qualité. Dans la foulée, toujours sous les auspices de l'Unesco, est créé à Strasbourg, en pleine guerre froide, le Centre international d'enseignement supérieur du journalisme (CIESJ), chargé de former des professeurs de journalisme français et étrangers pour répandre les valeurs onusiennes à travers le monde. Le CIESJ donne ensuite naissance au Centre universitaire d'enseignement du journalisme (CUEJ – Université de Strasbourg), dont la première promotion en formation initiale sort en 1962.

Alors que prévaut largement dans les rédactions l'opinion que le journalisme s'apprend « sur le tas », en fonction du talent que l'on a – ou pas –, commence à s'imposer l'idée que, dans un monde de plus en plus complexe, dans un univers professionnel qui se structure, connaissances et compétences sont indispensables pour exercer le métier. Et que, si le journalisme s'apprend, il faut bien qu'il s'enseigne.

« Il faut des journalistes qui sachent leur métier, qui comprennent les événements. »

1956, les premiers cursus reconnus En 1956, la deuxième convention collective nationale des journalistes est signée par les organisations patronales et les syndicats de journalistes. Pour la première fois, ce texte agréé les cursus de deux établissements, le CFJ et l'ESJ Lille. Ainsi les acteurs professionnels entérinent-ils l'importance de la formation des journalistes en s'arrogeant le monopole de l'accréditation des cursus de journalisme en France, tout en laissant, comme la grande majorité d'entre eux le souhaitait, l'activité « ouverte » : puisque la profession n'est pas réglementée, elle reste accessible à tous et le diplôme n'est pas obligatoire pour l'exercer.

Troisième cursus reconnu, le CUEJ, à Strasbourg, est la première formation universitaire et publique à obtenir son agrément, en 1968 ; il est suivi en 1975 de l'IUT de Bordeaux (devenu Institut de journalisme Bordeaux Aquitaine, IJBA). Le journalisme est parmi les premières disciplines de lettres et sciences humaines à engager l'université dans la voie de la professionnalisation.

Pendant deux décennies, les premières écoles reconnues le sont après des discussions entre organisations patronales et syndicats de journalistes. Ces accords sont parfois âprement négociés, mais sans qu'aucune condition formelle soit imposée aux établissements candidats à l'agrément. En 1976, une étape décisive est franchie avec la nouvelle rédaction de la convention collective, qui entérine la nécessité d'une formation initiale de qualité : « *Les parties contractantes affirment tout l'intérêt qu'elles portent à la formation professionnelle des journalistes. Elles souhaitent que les débutants aient reçu un enseignement général et technique aussi complet que possible. À cet effet, elles s'engagent à apporter leur concours au Centre de formation des journalistes, 33 rue du Louvre, à Paris, à l'École supérieure de journalisme de Lille, ainsi qu'à tous les organismes ayant le même but et qui seraient agréés par les parties.* » Privilège des historiques, seuls l'ESJ Lille et le CFJ restent cités dans le corps de la convention ; mais les autres cursus figurent désormais en annexe.

« Les acteurs professionnels s'arrogent le monopole de l'accréditation des formations. »

Surtout, la convention collective nationale des journalistes de 1976 prévoit la création d'une commission paritaire nationale de l'emploi des journalistes (CPNEJ). Composée à égalité de membres représentant les organisations patronales et les syndicats de salariés (voir pages suivantes « Un partenariat avec les acteurs professionnels »), elle délivre de nouveaux agréments en 1981 : au Celsa et à l'IUT de Tours (devenu depuis l'École publique de journalisme de Tours, EPJT). En 2001, elle définit pour la première fois des « critères » pour la reconnaissance de nouveaux établissements, assortis d'un « référentiel », publié en 2008. Remaniés en décembre 2020, critères et référentiel (à consulter en annexe, p. 118) s'imposent aujourd'hui à toutes les formations qui souhaitent obtenir l'agrément de la CPNEJ ou le renouvellement de cet agrément.

Les formations reconnues sont aujourd'hui au nombre de 14 (dans la liste qui suit, figurent entre parenthèses l'année de l'agrément et le nombre de places proposées par concours en 2022) et couvrent le territoire de la France métropolitaine. Chacune d'elles est présentée en détail en annexe du Livre blanc (voir p. 90).

- **Celsa** – Sorbonne université (1981, 30 places)
- **Centre de formation des journalistes (CFJ, 1956, environ 60 places)**
- **Centre universitaire d'enseignement du journalisme** – Université de Strasbourg (CUEJ, 1968, 48 places hors étudiants étrangers, parcours franco-allemand et reconversion professionnelle)
- **École de journalisme de Cannes** – IUT Nice Côte d'Azur, université Côte d'Azur (EJC, 2013, 28 places)
- **École de journalisme et de communication d'Aix-Marseille** – Aix-Marseille université (EJCAM, 1985, 30 places)
- **École de journalisme de Grenoble (EJDC, 2005, 30 places)**
- **École de journalisme de Sciences Po (2009, 60 places)**
- **École de journalisme de Toulouse (EJT, 2000, 36 places)**
- **École publique de journalisme de Tours (EPJT, 1981, 36 places)**
- **École supérieure de journalisme de Lille (ESJ Lille, 1956, 50 places + 10 réservées aux étudiants étrangers)**

- **Institut français de presse** – Université Paris II Panthéon Assas (IFP, 2004, 26 places)
- **Institut de journalisme Bordeaux Aquitaine** – Université Bordeaux Montaigne (IJBA, 1975, 36 places)
- **Institut pratique du journalisme Dauphine-PSL (IPJ, 1991, 48 places)**
- **IUT de Lannion** – Département information-communication (2004, 28 places)

Au total, chaque année, les étudiantes et étudiants intégrant un cursus reconnu sont près de 550 recrutés sur concours, 620 si l'on inclut l'ensemble des promotions, dont les étudiants étrangers ou les candidats en reconversion qui sont généralement intégrés à l'issue de procédures spécifiques. En 2022, la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP) a accordé 1950 cartes de presse à des journalistes qui formulaient leur demande pour la première fois (1862 en 2021, soit une hausse de 4,7%).

Cursus reconnu, une double validation Dans la convention collective nationale des journalistes, les établissements qui proposent des cursus agréés sont notamment mentionnés aux articles 10 (principes de l'agrément), 11 (congé enseignement du journalisme), 13 (stagiaires), 15 (recrutement) et 18 (relatif à la CPNEJ). Leurs diplômés bénéficient de la réduction de la durée de stage (de deux ans à un an) quand ils obtiennent la carte de presse, délivrée par la CCIJP et réglementée par le code du travail (article L7111-6). Cette disposition ne concerne que les jeunes professionnels ayant suivi avec succès une formation reconnue. L'agrément – dispositif qui n'a pas d'équivalent dans le monde – est et reste un label de qualité sélectif.

La plupart des formations au journalisme n'en disposent pas. Nombreuses et prolifiques (plusieurs dizaines dans toute la France, publiques ou privées), elles ne répondent ni à l'obligation de moyens, ni à l'obligation de résultat exigées par la CPNEJ. Il est d'ailleurs à noter que l'écrasante majorité d'entre elles ne demande jamais son agrément.

Aussi les écoles délivrant des formations agréées bénéficient-elles d'une double validation : la reconnaissance par l'État des diplômés délivrés et celle du contenu et des exigences de leurs cursus par l'ensemble des acteurs professionnels (voir pages suivantes).

Les conditions de l'agrément

Extrait de l'article 10 de la convention collective nationale des journalistes professionnels (dernière publication : *Journal officiel* du 13 février 1988) :

« Pour être agréés par les parties à Paris et en province, ces organismes [dispensant la formation professionnelle des journalistes] devront être paritairement contrôlés, apporter les garanties nécessaires en ce qui concerne les méthodes pédagogiques et associer la profession (employeurs et journalistes professionnels) au corps enseignant. Les statuts de ces centres professionnels devront être déposés et agréés par le ministre de l'éducation nationale. »

La CEJ, instance de réflexion collective Depuis la fin des années 1990, les écoles dont les cursus sont reconnus par la CPNEJ se sont progressivement regroupées en une association pour mettre en commun leurs réflexions et leurs objectifs. En 1998, une première structure, le Conseil des écoles publiques de journalisme (CEPJ) rassemble les établissements publics agréés, intégrés dans des universités (Celsa à Paris, CUEJ à Strasbourg, EJCAM à Marseille, EPJT à Tours et IJBA à Bordeaux). À partir de 2002, toutes les écoles agréées, publiques et privées, organisent une rencontre annuelle et, en 2012, le CEPJ modifie ses statuts pour devenir la Conférence des écoles de journalisme (CEJ), réunissant les 13 établissements qui proposent des cursus agréés – le quatorzième, l'École de journalisme de Cannes, sera accueilli après sa reconnaissance l'année suivante. Onze d'entre eux sont publics, composantes et départements d'universités ou d'établissements publics, trois de statut privé ou associatif.

La CEJ, qui porte les intérêts de l'ensemble des cursus reconnus, est à ce titre l'interlocutrice privilégiée du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que de la profession, et plus largement de tous les organismes qui souhaitent recueillir l'avis ou connaître la position des écoles. À ce titre, elle est auditionnée régulièrement lors de missions parlementaires ou de la rédaction de rapports sur des questions de société.

Instance de réflexion, d'échanges et d'impulsion, elle a aussi organisé, dans le cadre du plan France Relance, les premiers États généraux de la formation et de l'emploi des jeunes journalistes (EGFEJJ), qui se sont tenus les 3 et 4 octobre 2022 à Paris et dont les conclusions alimentent largement les pages qui suivent. Elle est aussi signataire de la Charte pour un journalisme à la hauteur de l'urgence écologique. Elle est également partenaire de plusieurs manifestations autour des médias, exceptionnelles ou régulières, comme les Assises internationales du journalisme,

« Instance de réflexion et d'impulsion, la CEJ porte les intérêts des cursus reconnus. »

qui réunissent chaque année la profession, ou Médias en Seine, dont l'édition 2022 s'est déroulée le 22 novembre à la Maison de la radio et au siège du groupe Les Échos-Le Parisien.

Rassemblés pour la première fois en séminaire en avril 2022 en vue de préparer les États généraux prévus à l'automne, 34 étudiantes et étudiants

représentant les 14 écoles reconnues ont entamé une réflexion commune, avec le souhait de la voir devenir pérenne. Le groupe a notamment insisté sur la nécessité de mutualiser des manifestations, des projets, des observations et des analyses : conférences, plateforme d'informations sur des ressources et l'insertion professionnelle, représentation collective auprès de diverses instances, nécessité de favoriser la diversité au sein des cursus agréés. Une telle réunion devrait désormais avoir lieu chaque année. ■

Un partenariat engagé avec les acteurs professionnels

La CPNEJ, organisation paritaire Le dispositif qui conduit à l'agrément des cursus de journalisme constitue une exception dans le paysage des relations entre écoles et entreprises : seule la profession – sociétés éditrices et syndicats de journalistes –

est représentée au sein de la commission paritaire nationale de l'emploi des journalistes. Ni les écoles, ni le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche n'y siègent. Le processus d'accréditation des formations se déroule en leur absence, dans la phase d'élaboration du référentiel commun comme dans celles d'instruction et de délibération – à la différence du fonctionnement de la Commission des titres d'ingénieur, par exemple, qui comprend deux collèges, l'un académique (composé de personnels de l'enseignement supérieur et de membres experts compétents en formation), l'autre socioéconomique (où sont représentés les organisations d'employeurs et les ingénieurs). La reconnaissance des formations au journalisme reste l'affaire du milieu professionnel et de lui seul, même si la CPNEJ entretient un dialogue régulier avec ses interlocuteurs. Ce dispositif singularise aussi la France, puisque ailleurs dans le monde les professionnels, associés à la certification des cursus, ne sont pas les seuls décideurs, le pilotage de l'accréditation revenant le plus souvent à des personnalités académiques.

Cette instance est composée de représentantes et de représentants des organisations d'éditeurs (presse quotidienne nationale, presse quotidienne régionale, presse hebdomadaire régionale, presse spécialisée, presse magazine, agences de presse, audiovisuel, etc.) et des syndicats de journalistes (les cinq confédérations représentatives que sont la CFDT, la CFTC, la CFE-CGC, Force ouvrière et le SNJ-CGT, auxquelles s'ajoute le Syndicat national des journalistes, SNJ). Elle est présidée alternativement par un représentant des éditeurs ou des journalistes, pour

un mandat d'un an. Le 1^{er} janvier 2023, Delphine Manzano, DRH de *L'Est républicain* (groupe Ebra), a succédé à Antoine Chuzeville, élu SNJ représentant les syndicats de journalistes.

Un référentiel formalisant les attentes de la profession Chargée par la convention collective nationale des questions de formation et de recrutement des journalistes, la CPNEJ a élaboré pour la première fois en 2008 un référentiel pour la reconnaissance des cursus de formation initiale, qui a été paraphé par l'ensemble des partenaires sociaux. Cette démarche a permis de formaliser les attentes de l'ensemble du monde professionnel à l'égard des responsables de formation : contenus pédagogiques, enseignement des règles déontologiques, dispositifs de renouvellement de l'agrément... En 2020, afin de mieux prendre en compte les profondes mutations des métiers du journalisme, les partenaires sociaux ont rédigé un nouveau référentiel, organisé autour de quatre grands axes : maîtrise des techniques et fondamentaux du métier appliqués aux grands types de médias, connaissance du secteur, connaissance de l'entreprise d'information, culture générale.

Voici quelques-uns des principes que doivent suivre les écoles reconnues. Ils donnent la mesure des exigences auxquelles les équipes pédagogiques doivent se conformer (l'intégralité des textes sur les critères et le référentiel qui servent de fondement à l'agrément des cursus figure en annexe, voir p. 118). Les agréments sont actuellement délivrés pour quatre ans.

→ **Cadre général (préambule des critères de reconnaissance)**: les cursus d'enseignement du journalisme « *doivent être distincts de ceux dédiés à la communication ou à d'autres secteurs* » ; ils doivent donc se consacrer au journalisme, avec ses spécificités et le « *respect de règles éthiques et de pratiques conformes à la déontologie* ».

→ **Diversité (critère 3)**: « *L'établissement démontre l'efficacité de ses efforts pour recruter des étudiants qui reflètent la diversité de la société* », mais son processus de sélection des candidatures doit aussi vérifier les « *qualités personnelles et aptitudes à exercer le métier de journaliste* ».

→ **Moyens techniques et pédagogiques (critère 5)**: « *L'établissement met à disposition de tous les élèves des moyens techniques (matériels, locaux, consommables...) et pédagogiques en correspondance avec la diversité des enseignements dispensés. [...] Des mises en situations professionnelles similaires à celles rencontrées dans les différentes entreprises de presse doivent permettre d'évaluer les acquisitions prévues dans le référentiel.* » En clair, il est attendu – et exigé – des écoles reconnues qu'elles disposent d'équipements professionnels régulièrement renouvelés, qu'il s'agisse du matériel (caméras, ordinateurs, équipements de studios d'enregistrement...) ou des logiciels (PAO, montage, analyse de données, édition numérique...), adaptés aux mises en situation.

→ **Encadrement et évaluation (critère 6)**: « *La formation doit être dispensée par des enseignants et journalistes professionnels compétents* », auxquels il est demandé d'être disponibles pour les étudiants et pour participer aux travaux des équipes pédagogiques et de fournir des « *évaluations détaillées et individualisées* ».

→ **Stages en entreprise (critère 7)**: Obligation est faite aux cursus reconnus d'organiser des stages pour leurs élèves dans tous les types de médias, et d'en limiter strictement la durée totale (entre seize et vingt-six semaines pour les cursus d'une durée de deux ans, qui constituent l'essentiel des parcours des écoles reconnues ; entre vingt-quatre et trente-neuf semaines pour ceux en trois ans), aucun stage ne devant « *dépasser dix semaines* ». Les responsables pédagogiques des cursus reconnus font preuve d'une vigilance particulière en la matière et n'honorent aucune demande émanant d'entreprises de presse ou de médias, quels qu'ils soient, qui ne respectent pas ces critères. Les stages de six mois, en vigueur dans certaines formations, sont donc proscrits dans le cadre des écoles agréées par la CPNEJ, qui refusent de les conventionner, quels que soient le profil et les caractéristiques des entreprises qui les proposent. Même si cela n'est pas spécifié dans les critères de reconnaissance, la plupart des écoles proposent un stage de huit semaines dans un titre de la presse quotidienne régionale entre la première et la deuxième année. ■

Entretien avec Delphine Manzano et Antoine Chuzeville, présidente et secrétaire général de la commission paritaire nationale de l'emploi des journalistes (CPNEJ)

Une commission “garde-fou”, pas une entreprise de “formatage”

Pensez-vous que les entreprises de médias aient une bonne connaissance du dispositif de reconnaissance des écoles, auquel participent toutes les organisations professionnelles représentatives ?

convention, tout le monde a oublié de la doter de moyens, d'un budget et de locaux. C'est une commission qui s'appuie sur la bonne volonté et l'implication de ses membres. Mais nous pourrions, comme le fait depuis quelques années la CCIJP [Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels], informer sur nos décisions. Nous avons modifié les critères de reconnaissance et le référentiel pédagogique [en décembre 2020], et personne ou presque ne l'a su. C'est une erreur de

Antoine Chuzeville : Presque toute la profession identifie les écoles reconnues, mais peu de journalistes savent comment s'obtient cette reconnaissance et connaissent la CPNEJ, qui est pourtant l'émanation des organisations représentatives des employeurs et des journalistes professionnels. On a beaucoup de progrès à faire. La CPNEJ a été créée en 1976 après un gros travail de réflexion, inscrite dans la convention collective nationale des journalistes, mais, dans l'enthousiasme de la signature de cette

notre part. Il nous faut expliquer que la CPNEJ s'adapte et que ce dispositif très singulier de reconnaissance par la profession évolue au fil des ans.

Delphine Manzano : Oui, la CPNEJ doit communiquer, au sein de la profession, mais aussi en s'adressant au grand public.

Il faut que nous ayons une stratégie de marketing, par exemple une présence sur les forums étudiants pour que les futurs journalistes puissent comprendre l'offre et se positionner, faire le tri entre les cursus reconnus et des écoles privées qui ne délivrent qu'un diplôme maison, même s'il est inscrit au RNCP [répertoire national des certifications professionnelles]. Cela passe par un gros effort de communication externe, notamment la refonte de notre site internet et une présence sur les réseaux sociaux comme LinkedIn ou Twitter.

Certains prétendent que les jeunes journalistes qui sortent des écoles ont tous le même profil. Que répondez-vous à ceux qui, au sein de la profession, vous accusent de participer à ce prétendu « formatage » ?

Nos critères de référence et le référentiel pédagogique, ce sont ce que les entreprises de presse et les syndicats de journalistes attendent d'une formation. Il est normal d'être un peu prescriptif, mais il est bien spécifié dans notre référentiel que les établissements sont libres de choisir leurs méthodes pédagogiques. L'important est

« Il s'agit de labelliser des formations qui répondent à des exigences du métier. »

D.M. : La CPNEJ et ses critères constituent un garde-fou, et non un « formatage ». Il s'agit de labelliser des formations qui répondent à des exigences du métier. Si on veut que l'ensemble des journalistes ait des bases solides, cela nécessite un cadre, il faut répondre à des critères et à un référentiel. Ensuite, chaque école a sa culture, sa manière d'approcher les enjeux professionnels et pédagogiques, son état d'esprit et ses spécificités.

A.C. : L'équipe de la CPNEJ est chargée par la profession de transmettre ses attentes aux établissements. Il est normal d'être un peu prescriptif, mais il est bien spécifié dans notre référentiel que les établissements sont libres de choisir leurs méthodes pédagogiques. L'important est

■ ■ ■ que, à l'issue de deux ou trois années de formation, les jeunes journalistes soient capables de travailler efficacement sur tous les médias, web, presse écrite, télévision, radio. Je rappelle par ailleurs que les journalistes sortant des écoles reconnues sont minoritaires dans les entreprises de presse.

Les étudiantes et étudiants souhaitent que la CPNEJ les accompagne mieux dans leur insertion en renforçant certains critères de reconnaissance (formation à la pige, enseignements sur le changement climatique...). Que répond la commission?

les États généraux ont été extrêmement positifs. Pendant deux jours, les étudiants ont interpellé la profession et les écoles. Certaines réponses ont d'ailleurs été immédiates, puisque les associations et les syndicats de journalistes se sont mobilisés pendant les États généraux pour rédiger et publier ensemble un guide sur la pige. Ce n'est pas impulsé directement par la CPNEJ, mais, indirectement, ce sont les syndicats de journalistes représentés à la CPNEJ qui ont décidé de répondre à cette demande. Et j'espère qu'il y aura d'autres mesures prises par les membres de la commission pour répondre aux attentes des étudiants.

A.C. : Il est normal que les étudiants soient demandeurs. Ils ont beaucoup travaillé pour trouver une place dans l'un des cursus reconnus, je trouve logique qu'ils demandent aux coresponsables de cette situation de répondre à leurs souhaits. À travers la CPNEJ, ils interpellent la profession. En échange des exigences auxquelles ils sont soumis, ils réclament de bonnes conditions d'insertion, un soutien financier pendant leurs stages, une carte de presse étudiante pour travailler quand ils sont à l'école... De ce point de vue,

« Les journalistes sortant des écoles reconnues sont minoritaires dans les entreprises de presse. »

D.M. : Oui, bien sûr, la CPNEJ peut être le lieu de réflexion sur ces attentes. Elle peut enclencher des projets ou des actions qui répondent aux fortes demandes de garantie des étudiants.

Les critères de reconnaissance comprennent des prescriptions très strictes, par exemple sur la durée totale des stages, et ils ne sont pas toujours bien compris. De quels moyens dispose la CPNEJ pour les faire respecter?

gardiennage de ces principes.

A.C. : La CPNEJ a l'avantage d'avoir du recul. Il est plus facile pour nous de discuter des critères dans ce cadre que pour un directeur de rédaction ou un DRH pris par l'urgence, le besoin d'efficacité, l'opérationnel. Il est arrivé – très rarement – que la CPNEJ envoie des courriers à des entreprises de presse. Ils étaient cosignés par la présidence et le secrétariat général de la commission, pour bien marquer la dimension paritaire. Nous demandons le respect des critères mis en place par l'ensemble des représentants de la profession. Mais on ne peut pas le faire à chaque fois, faute de temps et parce qu'on n'a pas vocation à devenir le gendarme de la profession. Les membres de la CPNEJ peuvent aussi, à chaque fois que l'occasion se présente, agir au sein de leurs entreprises.

D.M. : Notre rôle est un rôle pédagogique, un rôle d'explication, pour convaincre les employeurs de l'intérêt des stages. Il nous faut leur faire comprendre que cette contrainte n'est pas inutile, que l'important est de valoriser les cursus et le travail des étudiants, que ces stages ont une raison d'être pédagogique. En tant que DRH, je pense qu'ils ont un véritable intérêt, mais que limiter leur durée est nécessaire. Le stage ne peut pas se faire au détriment de la formation. La CPNEJ, une fois de plus, est la

« Les stages ont un véritable intérêt, mais ils ne peuvent pas se faire au détriment de la formation. »

Quatorze cursus sont aujourd'hui reconnus.

Beaucoup, dans la profession comme dans les écoles, considèrent que c'est trop. Quelle est la position de la CPNEJ ?

La proportion de diplômés de cursus reconnus – on en compte entre 500 et 600 chaque année – reste minoritaire dans la vague des nouveaux arrivants sur le marché du travail. Il n'est pas vrai que les écoles forment plus de journalistes que les entreprises n'en demandent. C'est l'inverse. Les cursus reconnus aujourd'hui n'en forment pas assez. S'il y avait, comme pour d'autres professions, un numerus clausus et qu'un diplôme d'une école reconnue était indispensable pour devenir journaliste, on constaterait un immense manque de renouvellement dans les rédactions.

D.M. : Je suis d'accord. La seule vraie question, c'est : est-ce qu'aujourd'hui le nombre de jeunes journalistes sortant des cursus reconnus et arrivant sur le marché de l'emploi couvre les besoins des entreprises de presse ?

La réponse est non. Si on ne devait embaucher que des journalistes sortant des cursus reconnus, nous serions en grande difficulté. À partir du moment où il existe des critères, un référentiel pédagogique, dès lors qu'une formation répond à ces exigences, il faut ouvrir les portes.

A.C. : La CPNEJ n'est pas là pour faire une sélection, mais pour vérifier que les formations répondent aux attentes de la profession. Plus il y a d'établissements qui y répondent, mieux c'est. ■

A.C. : Depuis que je représente le SNJ au sein de la CPNEJ, je suis très souvent attaqué sur ce thème : il y aurait trop d'écoles, qui seraient des usines à chômeurs... Je connais l'argument, mais il révèle une méconnaissance de la réalité du marché du travail et une méconnaissance de notre rôle. À chaque fois, je renvoie aux chiffres : la pro-

« Il n'est pas vrai que les écoles forment plus de journalistes que les entreprises n'en demandent. C'est l'inverse. »

Une sélection pour garantir la réussite des étudiants

Un recrutement exigeant Confrontées à un nombre important de candidatures à l'entrée dans leurs cursus, affluence jamais démentie depuis plus d'une dizaine d'années (de 350 à 1000 candidatures pour ceux conduisant à un niveau master, l'effectif recruté pouvant varier de 26 à 50 par promotion), les écoles reconnues sont contraintes de faire des choix ; en d'autres termes, d'opérer une sélection. Il leur faut repérer les candidats dotés d'une bonne culture générale et de bonnes capacités d'expression écrite et orale, mais aussi identifier les profils créatifs, entreprenants ou encore doués pour le collectif, capables de douter, prêts à beaucoup d'humilité, sans exclure ceux, non moins talentueux, qui se montrent moins à l'aise, parce que leur capital social ne les a pas familiarisés avec ce type de compétition, parce qu'ils ont des parcours moins linéaires – mais parfois plus enrichissants – ou simplement par timidité. Le recrutement de chaque promotion constitue une alchimie redoutable et cruelle pour les responsables d'écoles de journalisme, qui doivent aussi s'efforcer de respecter la diversité sociale, géographique, académique.

Toutes les écoles recrutent aujourd'hui sur dossier pour la phase d'admissibilité, qui est suivie d'un oral d'admission. Cette pratique, minoritaire jusqu'en 2019, s'est imposée dans l'urgence en 2020 à la suite de la crise sanitaire. Les établissements qui organisaient des épreuves écrites sur table ont été contraints d'y renoncer au profit d'un dossier, et l'oral a été maintenu, avec un entretien à distance. À ce jour, aucune école n'est revenue aux dispositions antérieures à la pandémie de Covid-19. Les avantages pour les candidates et candidats sont indéniables : rester dans un environnement familier et moins formel réduit leur stress, et les frais à engager pour passer les concours des écoles sur tout le territoire sont fortement allégés, au moins pour le transport et l'hébergement.

Ces gains l'emportent sur les inconvénients relevés par les équipes pédagogiques, comme la plus grande difficulté à évaluer le niveau de culture générale et de maîtrise de l'écriture ou le risque accru d'une aide extérieure (relecture ou triche) qui favoriserait les candidats ayant le meilleur réseau.

Les autres filières de recrutement Ces différentes filières de recrutement peuvent être mobilisées par une ou plusieurs écoles.

Étudiants étrangers. Plusieurs écoles accueillent, dans leur cursus reconnu, des étudiants étrangers (européens ou non européens) qui suivent le même cursus et obtiennent le même diplôme que ceux de nationalité française. Ils peuvent être recrutés par une procédure spécifique (avec notamment une attestation du niveau en langue française et/ou une validation préalable des

candidatures dans le cadre du dispositif Études en France, avant l'examen du dossier par l'équipe pédagogique de la formation).

Profils scientifiques. Le recrutement d'étudiants identifiés pour leur cursus scientifique implique des épreuves destinées à évaluer leur expertise : un volet à l'écrit dans le dossier et une épreuve orale. Ils suivent un enseignement spécifique en deuxième année, en plus du tronc commun.

Formation à l'étranger. Des doubles diplômes délivrés en partenariat avec des universités étrangères permettent, dans certains cursus, à quelques étudiants de compléter leur formation en journalisme à l'international.

Reprise d'études. Certaines écoles accueillent en formation continue des personnes souhaitant se reconvertir après une première expérience professionnelle (y compris dans un domaine autre que le journalisme : ingénierie, droit, sciences, professions techniques de l'audiovisuel ou autre). Les candidats, bénéficiaires d'un compte personnel de formation ■■■

Comment recrute-t-on en école de journalisme ?

Quelles sont les principales épreuves des concours de recrutement ?

Les éléments du dossier demandé lors de la phase d'admissibilité restent de la responsabilité de chacune des écoles, qui, pour avoir en commun l'agrément de la CPNEJ, ne sont pas homogènes et mettent en avant dans ce processus leurs particularités. Les informations basiques (parcours académique, notes obtenues pendant les études supérieures et/ou au lycée, éventuellement CV, productions réalisées) doivent être complétées

pour chaque établissement par un ou plusieurs éléments spécifiques sur la forme (QCM en ligne) ou sur le fond (exercice écrit de description, épreuve d'argumentation, autoportrait en vidéo, épreuves d'actualité, production libre, préparation d'interview...). Les oraux d'admission portent généralement sur la personnalité, la motivation, la connaissance de l'actualité et éventuellement le niveau de langue.

Pourquoi n'y a-t-il pas de banque d'épreuves commune, comme pour le recrutement

d'autres grandes écoles (ENS, écoles d'ingénieurs, instituts d'études politiques...)?

Les écoles de la CEJ ont une date unique de publication des résultats, afin de permettre aux personnes ayant réussi plusieurs concours de s'inscrire dans l'établissement de leur choix. Une banque d'épreuves commune a été expérimentée par trois écoles (CFJ, ESJ, IPJ) il y a quelques années, mais, pour le moment, les formations souhaitent en majorité conserver les spécificités de leur concours : épreuves profilées en fonction des qualités valorisées

par l'école, de la culture et l'histoire de celle-ci, de ses dominantes thématiques... Le dispositif de recrutement de certaines d'entre elles est organisé conjointement avec d'autres établissements, notamment certains instituts d'études politiques (IEP), plusieurs écoles comme Lille et Grenoble permettant à leurs étudiants d'accéder simultanément à deux diplômes, celui de l'IEP et le master journalisme. Cela reste toutefois un sujet de discussion entre les formations. Ainsi, depuis plusieurs années, cinq écoles membres de la CEJ (Celsa, CUEJ, EJCAM, EPJT, ■■■

■■■ (CPF) dans le cadre d'un projet de transition professionnelle ou demandeurs d'emploi, sont admis sur dossier. Souvent dotés d'une solide expérience professionnelle et de compétences spécifiques qui constituent autant d'atouts dans le champ de l'information, ils contribuent, une fois diplômés, à la diversité des profils de nouveaux journalistes.

Les écoles de journalisme reconnues, des formations élitistes ? Il s'agit d'un point délicat, parfois abordé à partir d'informations incomplètes ou donnant lieu à des interprétations trop rapides. Les formations en journalisme des écoles reconnues sont-elles élitistes ? Elles sont sélectives, soumises à de rigoureux critères de reconnaissance et à un référentiel pédagogique exigeant qui permet leur agrément. Elles exercent une veille attentive sur les mutations des métiers du journalisme, et leurs responsables

■■■ IPJ) ont installé une plateforme d'inscription commune afin de faciliter les démarches : cela permet de ne remplir qu'un seul dossier administratif (différent du dossier d'admissibilité), quel que soit le nombre d'écoles auxquelles on souhaite candidater.

Les critères de diversité sociale, culturelle, géographique ou disciplinaire sont-ils pris en compte dans le recrutement ?

Les concours doivent assurer l'égalité des chances entre tous les candidates et candidats. Mais les écoles sont sensibles au caractère socialement discriminatoire de certaines épreuves et développent

des stratégies pour en atténuer les effets. Certains établissements ont renoncé, pour cette raison, aux épreuves de langue, qui favorisent les catégories sociales les plus aisées – des cours sont ensuite proposés lors de la scolarité. Les exercices demandés lors du recrutement sont diversifiés pour mobiliser diverses compétences : au côté des plus académiques, relevant de la maîtrise de l'écrit, des connaissances, des capacités de synthèse ou de la culture générale par exemple, d'autres font appel à des aptitudes différentes, telles que la créativité ou le sens de l'initiative, s'attachent à la cohérence du projet professionnel ou

prennent souvent l'initiative de faire évoluer leur offre, afin d'anticiper les demandes conjointes de leurs élèves, de leurs équipes pédagogiques et des entreprises de médias. En parallèle, il leur faut régulièrement renouveler leurs équipements.

Ces activités ont un coût financier très élevé. Équipement matériel, travail en petits groupes qui implique un taux d'encadrement important, nombre d'heures plus élevé que dans d'autres filières universitaires, accompagnement personnalisé, mise en situations professionnelles sur le terrain, délocalisations sur le terrain, parfois à l'étranger, présence d'un centre de documentation dédié, etc., contribuent à faire des cursus de ■■■

« Les cursus de journalisme reconnus ont un coût par étudiant plus élevé que les autres filières. »

à la variété des expériences, y compris en dehors du monde du journalisme et des médias.

Quelles sont les procédures pour le recrutement dans les cursus reconnus de journalisme des IUT de Cannes et Lannion ?

Le recrutement des IUT de Cannes et Lannion, qui délivrent désormais un bachelor universitaire de technologie (BUT, diplôme en trois ans qui remplace le DUT, diplôme universitaire de technologie en deux ans) passe par l'inscription des lycéennes et lycéens en classe de terminale (ou des jeunes en

réorientation après le baccalauréat) sur la plateforme nationale Parcoursup. Comme dans les autres filières reconnues, le nombre important de candidatures impose aux responsables pédagogiques d'organiser une sélection et de demander des documents complémentaires (questionnaire de motivation, mise en ligne de productions, par exemple). Des contraintes spécifiques pèsent toutefois sur le recrutement des BUT, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ayant affiché un objectif de 50 % de bacheliers technologiques dans ces filières. ■

■ ■ ■ journalisme reconnu ceux qui ont le coût par étudiant le plus élevé par rapport aux autres filières, toutes catégories confondues.

Dans ce contexte, qui finance les études ? **La puissance publique**, notamment par les dotations de l'État, dans les universités qui accueillent en leur sein des écoles de journalisme reconnues (9 écoles sur 14). Dans ces établissements, les étudiants ne s'acquittent que du montant national des droits universitaires d'inscription fixés chaque année par arrêté (170 euros par an pour les filières de niveau licence, 243 euros en master, gratuité totale pour les boursiers pour l'année 2022-2023). Pour le budget de ces universités, cela implique un fort engagement en moyens matériels, financiers, humains. Cela implique aussi le consentement – au moins tacite – des autres composantes et disciplines (lettres, sciences humaines, sciences dites « dures » ou sciences de la vie, droit, filières de santé, voire formations d'ingénieurs) moins bien dotées. Cela oblige, enfin, les formations reconnues à chercher des sources de financement complémentaires, d'où l'importance vitale, pour elles, des ressources de la taxe d'apprentissage, de la voie de l'apprentissage, éventuellement de la formation continue.

Les étudiants, au moins en partie, dans les écoles privées, associatives ou celles qui ont le statut de grands établissements. Les coûts de formation à leur charge peuvent être très élevés (plusieurs milliers d'euros selon les établissements et les situations, voir les tarifs indiqués dans les pages spécifiques à chaque école en annexe). Toutefois, les frais d'inscription peuvent être indexés sur les ressources (prise en compte du revenu fiscal de référence) et les établissements prévoient des réductions, voire la gratuité des frais d'inscription au concours et de la scolarité pour les boursiers de l'enseignement supérieur sur critères sociaux.

Il est vrai que certains jeunes estiment que les écoles de journalisme leur sont inaccessibles – discours parfois conforté par les professionnels dans le milieu scolaire. Afin d'encourager la diversité sociale du recrutement – plus facile à évaluer à l'aune de critères objectifs (par exemple les bourses sur critères sociaux) et dans le respect du cadre légal –, il existe des programmes gratuits de préparation aux concours réservés aux étudiants boursiers. Implantée à Bordeaux, Grenoble, Marseille,

Paris, Rennes, Strasbourg et Toulouse, l'association La Chance mobilise 400 journalistes bénévoles qui accompagnent les futurs candidats pendant près d'un an. Selon l'association, entre la moitié et les deux tiers de ses étudiants intègrent chaque année une école reconnue. La Prépa égalité des chances, conçue par l'ESJ Lille en partenariat avec le Bondy Blog, propose, sur un an, une préparation à distance et en présentiel, avec accompagnement individuel et tutorat ; elle affiche un ratio de 60 % à 85 % d'étudiants admis dans une école reconnue. Enfin, la plupart des établissements, qui sont présents sur la quasi-totalité du territoire national,

« Les sélections opérées en milieu scolaire le sont souvent bien en amont des concours. »

conduisent des actions, ponctuelles ou plus récurrentes, formalisées ou pas, auprès des publics collégiens ou lycéens, avec un effort particulier dans les zones prioritaires ou les quartiers relevant de la politique de la ville.

Mais, malgré les efforts déployés par les écoles, les résultats restent insuffisants, sous l'effet conjugué de sélections opérées en milieu scolaire souvent bien en amont des concours (notamment à la fin du collège), de conseils pas toujours avisés dispensés au lycée, ou encore sous l'influence de préparations aux concours privées et onéreuses, qui accentuent de fait les inégalités. Quant aux jeunes qui franchissent tous ces obstacles – et il y en a –, il faut bien admettre que, une fois leur réussite actée – et certaines sont particulièrement brillantes –, ils devront affronter l'ambivalence des employeurs. Ceux-ci, soumis pour certains aux injonctions des pouvoirs publics (notamment l'Arcom en ce qui concerne l'audiovisuel), sollicitent avec insistance des équipes pédagogiques des profils considérés comme relevant de la diversité – avec une préférence marquée pour une diversité « visible ». Mais, au moment de choisir des jeunes diplômés et d'entamer des collaborations plus pérennes, il n'est pas rare que ces profils soient finalement écartés au profit d'autres au parcours plus conforme aux codes classiques. ■

Les écoles reconnues, des lieux ouverts et innovants

Les maquettes des cursus reconnus répondent donc à cet ensemble d'exigences : respect des critères et des référentiels, attention à la diversité des publics, veille sur les mutations des métiers du journalisme afin de les accompagner, constitution d'équipes mixtes associant le monde de l'enseignement et de la recherche et celui des médias, modèles pédagogiques fondés sur des mises en situation professionnelle et des échanges pluridisciplinaires.

Les écoles de journalisme reconnues sont des lieux ouverts et innovants ; diverses, elles ont des spécificités qui démentent les accusations de « formatage » dont elles font l'objet. Mais elles se retrouvent sur des principes et des pratiques communs, dont voici quelques exemples.

L'implication des équipes pédagogiques et des étudiants Les études dans les cursus reconnus sont intenses, et le nombre élevé d'heures de cours – conséquence du référentiel, mais aussi de l'engagement des équipes encadrantes – fait figure d'exception dans l'enseignement supérieur. Les étudiants bénéficient d'un important accompagnement, notamment dans les mises en situation professionnelle qui ponctuent, avec les stages, les différentes étapes de leur scolarité. La mixité des équipes, enseignants et journalistes professionnels intervenant conjointement sur certaines séquences pédagogiques, constitue un important atout dans l'approche du métier et la construction intellectuelle des journalistes de demain, les aspects théoriques et les apprentissages pratiques, qui leur sont également indispensables, se nourrissant les uns des autres.

Les étudiants sont accompagnés de manière personnalisée dans l'élaboration de leur projet professionnel tout au long de leur scolarité.

En contrepartie de cette implication, l'assiduité est obligatoire à tous les cours (pratiques ou théoriques, en présentiel ou à distance).

Une pédagogie en mode projet Tout au long du cursus, et notamment en fin de formation, ont lieu des sessions intensives de travail en équipe sur un projet éditorial : magazines écrits, sonores ou vidéo, dossiers multimédias, enquêtes en ligne fondées sur l'exploitation de données... Ces moments de mise en situation professionnelle, où le travail se déroule dans des conditions analogues à celles des rédactions, sont gérés en « mode projet » : sur la base d'un objectif commun, et sous la direction de l'équipe enseignante, les étudiantes et étudiants organisent leur travail en autonomie. La pédagogie de projet intègre toutes les compétences à acquérir lors de la séquence. Ils se répartissent les différentes tâches opérationnelles, y compris les fonctions hiérarchiques (rédaction en chef, supervision de l'édition, iconographie, etc.). Lors de ces séquences, ces journalistes de demain font face à une obligation de résultat, puisque les productions écrites ou audiovisuelles sont publiques, diffusées en ligne et/ou, selon les spécialités et les cursus, sous forme de magazine papier. Leur travail est donc soumis au regard du public, aux règles du droit de la presse et des médias, et aux retours critiques.

« Les aspects théoriques et les apprentissages pratiques se nourrissent les uns des autres. »

Le terrain Reportages de proximité ou plus lointains, travail dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, dans le monde agricole ou chez les victimes du réchauffement climatique, dans les entreprises artisanales ou les grands groupes industriels, au cœur des centres-villes en déshérence ou dans les tribunaux, délocalisations d'un temps de formation à l'étranger... Dans les cursus des écoles reconnues, de l'information locale à l'international, l'expérience du terrain et la rencontre avec les acteurs au plus près de leurs lieux de travail et de vie sont indissociables des enseignements. Les écoles s'engagent dans cette obligation faite à leurs élèves de se confronter à l'apprentissage du contact avec les sources, quelles qu'elles soient.

Des explorations interdisciplinaires Sciences « dures », dont les sciences de la vie et de la Terre, design, management, économie, arts plastiques, développement numérique, intelligence artificielle... Parce que les journalistes de demain ont besoin de conjuguer leurs connaissances avec celles d'autres disciplines, parce qu'il leur est nécessaire d'apprendre à travailler avec d'autres métiers, la formation les conduit à construire des projets en partenariat avec des étudiantes et étudiants spécialistes d'autres champs professionnels. Selon les cursus et l'environnement académique, les écoles reconnues construisent des partenariats qui renforcent les compétences, l'initiative et la créativité dans les domaines, par exemple, du datajournalisme, de l'expertise sur le climat, de l'économie, du management des médias...

La sensibilisation aux risques psychosociaux Sur le terrain ou dans l'espace numérique, les journalistes en activité font face à des risques professionnels. Les uns sont anciens (expositions traumatiques, physiques ou psychologiques, sur les terrains de conflit, sexisme...), d'autres plus récents (cyberharcèlement, violences dans les manifestations...). Dans les écoles agréées, la formation et la sensibilisation aux risques psychosociaux se structurent depuis quelques années, avec une meilleure prise en compte du trauma, du sexisme, du harcèlement et des risques pour la sécurité physique et numérique. Une étude réalisée en 2021 à la demande de la Conférence nationale des métiers du journalisme (CNMJ) auprès des responsables pédagogiques des 14 écoles reconnues⁽¹⁾ recense plusieurs types d'action déployées dans les établissements : partage d'expériences des journalistes encadrant des séquences pédagogiques sur le terrain ; modules consacrés à la préparation, à l'accès et à la sécurité sur le terrain, notamment en zone de conflit ; interventions de professionnels de la sécurité et de la justice

1. Étude réalisée par Soraya Morvan-Smith, journaliste à France 24 et maîtresse de conférences associée à l'IUT de Lannion ; Charlotte Menegaux, responsable pédagogique à l'ESJ Lille ; et Pascale Colisson, responsable pédagogique à l'IPJ Dauphine-PSL. Publiée dans les actes de la conférence 2021 de la CNMJ, « Les nouveaux risques du journalisme », pp. 55-61. cnmj.fr/wp-content/uploads/CNMJ_2021.pdf

(membres des forces de l'ordre, avocats) pour sensibiliser aux potentielles agressions ou cyberattaques ; cours académiques de droit de la presse, de déontologie, de sociologie permettant un retour sur des difficultés que peuvent rencontrer les étudiants (défiance face aux journalistes, bonne maîtrise des droits et devoirs des journalistes...).

Ces enseignements font écho à une forte préoccupation constatée au sein des promotions. Selon une étude réalisée simultanément auprès des étudiants⁽²⁾, 40 % d'entre eux ont indiqué avoir déjà été confrontés à une ou plusieurs situations à risque sur le terrain, principalement lors de manifestations ou à l'occasion de faits divers ; un élève sur quatre a été confronté à un risque numérique (cyberharcèlement, menaces, manipulations, insultes en ligne, piratage, commentaires haineux...) ; 62 % des femmes (seules à avoir déclaré une exposition de ce type) ont été confrontées à des risques liés au genre (comportements ou gestes déplacés dans une rédaction ou sur le terrain, remarques sexistes, blagues de mauvais goût, gestes déplacés...).

« 40 % des étudiants indiquent avoir déjà été confrontés à une ou plusieurs situations à risque sur le terrain. »

Des relations étroites avec le milieu professionnel Les différents types de relation avec le milieu professionnel seront détaillés dans les pages suivantes. Figurent ici, pour mémoire et sans exhaustivité, quelques formes d'intervention des professionnels au sein des écoles.

→ **Les intervenants journalistes professionnels.** Certains viennent pour une session spécialisée de quelques heures, d'autres accompagnent pendant un an une promotion en presse écrite, télévision, radio ou web. Ils sont polyvalents ou spécialistes d'un domaine, travaillent pour la presse de proximité ou dans des médias nationaux, au sein d'un seul média ou comme pigistes multiscartes... Indispensables, ces membres à part

2. Manon Minaca et Mélodie Taberlet, *ibid.*, pp. 56-63.

entière de l'équipe pédagogique participent aux débats sur l'évolution des maquettes de formation, aux réflexions sur l'innovation en matière de contenus, de matériel et de formats.

C'est peu connu, mais les universités françaises peuvent recruter à mi-temps ou à temps plein des journalistes professionnels sous le statut d'« enseignant-chercheur associé » (PAST ou MAST) – la seule limite

« Indispensables, les intervenants journalistes sont membres à part entière de l'équipe pédagogique. »

étant fixée par les contraintes budgétaires, puisque leur rémunération est alors assurée sur le budget de l'université, en grande partie abondé par les dotations de l'État. À condition de pouvoir justifier d'une activité professionnelle autre que l'enseignement et « *directement en rapport avec la spécialité enseignée* », ces intervenants, qui

poursuivent leur activité journalistique par ailleurs, sont mensualisés, ce qui permet de construire des collaborations pérennes et solides au sein des équipes enseignantes.

→ **Les master class** (expériences internationales, expertises sur des domaines spécifiques comme les sciences ou les questions climatiques, nouvelles pratiques du journalisme, gestion de projet...).

→ **Présentation de différents organismes et structures relevant du champ professionnel des médias**: commission de la carte d'identité des journalistes professionnels; organisations syndicales et patronales et associations de journalistes.

→ **Ateliers spécifiques transversaux**, par exemple à propos des modalités juridiques et conseils pratiques sur la pige, du pitch et du contact avec les employeurs. ■

Les engagements de la CEJ

Les écoles de la CEJ, lieux de formation des jeunes journalistes, sont aussi des acteurs sociaux engagés sur les grands enjeux contemporains: défense du climat et de l'environnement, actions pour promouvoir la diversité, dispositifs en faveur de l'égalité et de la lutte contre les discriminations. L'association peut être à l'origine de dispositifs communs comme favoriser l'échange des bonnes pratiques entre ses membres et le partage des expériences.

Nous présentons ici quelques-unes de ces initiatives qui contribuent à la qualité de la formation, en consolidant le rôle citoyen des journalistes.

Former aux enjeux du changement climatique La CEJ et plusieurs des écoles qui en sont membres sont signataires de la Charte pour un journalisme à la hauteur de l'urgence écologique. Au premier semestre 2022, un collectif composé de journalistes de différents médias, indépendants, généralistes ou spécialisés dans les questions climatiques et environnementales (*Vert, Reporterre, Blast, France Info, RFI...*) rédige une charte qui définit 13 principes pour guider les rédactions dans le traitement des informations sur le changement climatique. Depuis le mois de septembre 2022, ce texte, qui insiste notamment sur les enjeux de la formation continue des professionnels de l'information, est proposé à la signature des rédactions, des sociétés de production, des syndicats, associations et collectifs de journalistes, d'organismes de formation et de journalistes à titre individuel. La CEJ s'y associe immédiatement, ainsi que plusieurs de ses membres. À la fin de 2022, près d'une centaine de médias, plus de 15 associations et plus de 1500 journalistes et étudiants en journalisme ont paraphé la charte.

Elle est également soutenue par des expertes et experts appartenant au monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), et par des personnalités de la société civile impliquées dans la défense du climat. ■ ■ ■

Suite page 36

Trois questions à Pierre Savary, directeur de l'ESJ Lille, coanimateur avec Sophie Roland, journaliste formatrice sur les questions climatiques, de l'atelier consacré au traitement des enjeux climatiques lors des États généraux de la formation et de l'emploi des jeunes journalistes

Pourquoi la CEJ

a-t-elle signé

ès qualités la Charte pour un journalisme à la hauteur de l'urgence écologique ?

Quelques chiffres : en avril 2022, au plus fort de la campagne présidentielle, seulement 5,4% du temps médiatique a été consacré à l'environnement et au changement climatique, selon le bureau d'études Onclusive ; la Fondation Descartes a observé que, sur une semaine, le transfert de Lionel Messi au Paris Saint-Germain a été cinq fois plus mentionné que la publication du rapport du GIEC, les deux événements étant simultanés ; l'association Reporters d'espoirs signale que, entre 2010 et 2019, 1% de la production médiatique s'intéressait à des sujets environnementaux. En temps de traitement médiatique, on constate une sous-représentation extrêmement forte de ces sujets. Et, au-delà de l'aspect quantitatif, ceux-ci sont mal traités par les médias, avec des poncifs et/ou de mauvaises illustrations.

Or l'intérêt pour les sujets écologiques et environnementaux est très fort dans les jeunes générations, et il s'accompagne de l'impression de ne pas avoir les clés permettant une bonne compréhension de ces sujets. Selon un sondage Ipsos de 2021⁽³⁾, 79% des jeunes se disent intéressés par la thématique du réchauffement climatique, 44% disent

3. « Les jeunes et la science. Crédibilité des scientifiques et conditions d'optimisation de la confiance dans la parole des chercheurs » – Ipsos/ Fondation Collège de France, novembre 2021. Étude réalisée auprès de 1018 personnes constituant un échantillon représentatif de la population âgée de 18 à 35 ans. [ipsos.com/sites/default/files/ct/news/documents/2021-11/Enquete%20Ipsos_Fondation%20College_de_France.pdf](https://www.ipsos.com/sites/default/files/ct/news/documents/2021-11/Enquete%20Ipsos_Fondation%20College_de_France.pdf)

même que c'est l'un de leurs trois principaux sujets de préoccupation. Mais ils estiment à 55% ne pas avoir assez d'éléments pour comprendre le sujet et 55% ne savent pas ce que signifie l'expression « empreinte écologique ».

Dans ce contexte, la thématique du changement climatique, qui irrigue l'intégralité des sujets pouvant être traités par des journalistes et par des étudiants en journalisme, nous a paru suffisamment importante pour que la CEJ s'associe à cette charte. Pour nos étudiants, il s'agit d'un sujet majeur, plus scientifique que littéraire, et ils attendent d'être alimentés en compétences sur ce thème.

Quels sont les engagements pris, avec cette charte, par les établissements membres de la CEJ ?

L'engagement est de respecter la charte, donc l'ensemble des points qui y figurent. Par exemple, quand on demande aux étudiants de traiter un sujet, quelle que soit la rubrique, on leur demande d'intégrer la dimension environnementale (« *élargir le traitement des enjeux* », 4^e point de la charte). Les écoles s'engagent aussi à « *faire œuvre de pédagogie* » (2^e point) : les données scientifiques sont souvent complexes, il faut les expliquer. Chaque établissement va le faire d'une manière qu'il lui appartient de déterminer, selon son projet, sa maquette, ses ressources, mais il faut que nos étudiants soient capables de comprendre les grandes données scientifiques, les ordres de grandeur, les échelles de temps, les relations de causes à effets... Ce n'était pas fait systématiquement auparavant.

Les écoles membres de la CEJ ont-elles réfléchi à la façon dont elles pouvaient diminuer leur propre empreinte carbone et, si oui, comment ?

C'est le 12^e point de la charte, « *pratiquer un journalisme bas carbone* » ; à chaque école de voir comment prendre en compte cet objectif et de fixer ses règles pour l'atteindre. C'est une question sur laquelle les étudiants de la CEJ nous attendent, et ils l'ont dit de façon ■ ■ ■

■ ■ ■ très directe lors des États généraux de la formation et de l'emploi des jeunes journalistes.

À l'ESJ Lille, nous sommes ainsi questionnés par les étudiants sur la politique de l'école, en tant qu'employeur mais aussi vis-à-vis d'eux, sur les moyens de transport par exemple. Nous avons de la formation continue à l'international, et des séquences de production et de reportage avec tout ou partie de la promotion, éventuellement à l'étranger, sur des lieux parfois inaccessibles autrement qu'en avion. Ça fait l'objet de réflexions des équipes pédagogiques. Est-ce qu'on le fait ou pas ? Si on ne le fait pas, quelles sont les autres possibilités ? Il y a des discussions qui n'existaient pas les années précédentes.

À l'ESJ Lille comme dans d'autres établissements membres de la CEJ, nous sommes en train d'écrire des règles de fonctionnement sur ce sujet. Nous devons régulièrement procéder à des arbitrages sur les reportages des étudiants, nous souhaitons formaliser la prise de décision par un texte qui donne les principes du choix, en fonction des thèmes que nous voulons traiter et des lieux possibles. Le choix du lieu de reportage pourra intégrer – même s'il ne reposera pas exclusivement dessus – un critère de déplacement le moins carboné possible. ■

Suite de la page 33

■ ■ ■ Lors des États généraux de la formation et de l'emploi des jeunes journalistes, la CEJ a inscrit la production et l'utilisation des « *nouvelles compétences sur les politiques de la Terre* » parmi les 12 thématiques stratégiques de réflexion des écoles. Les participants – établissements, médias, étudiantes et étudiants – en ont dégagé plusieurs propositions.

→ La principale porte sur une base de contenus et de connaissances sur le climat commune aux 14 écoles. La démarche passe par un état des lieux de l'existant dans les différents établissements membres de la CEJ et éventuellement les universités dont ils dépendent. La mise en place de cette base nécessite d'établir un référentiel des informations et connaissances nécessaires pour comprendre et traiter les

problématiques liées au climat ; celui-ci pourrait faire l'objet d'une certification. Il reviendrait ensuite à chaque école de le décliner selon ses spécificités, les ressources dont elle dispose et sa maquette d'enseignement : cours, conférences, enseignement spécifique et/ou interventions transversales.

Dans cette perspective, la CEJ envisage de s'associer au consortium « Bilan mondial » autour de la COP28 (prévue à Dubai à l'automne 2023), auquel pourrait participer une partie des promotions des écoles membres, par un travail d'investigation et sur les sources mobilisables pour le traitement des grands enjeux climatiques.

→ Les participants aux États généraux ont également émis un vœu en direction des rédactions : la nomination de référents sur les thématiques climatiques (*chief environmental officer*), sur le modèle du *gender editor*. Son rôle serait de veiller à ce que ces thématiques soient abordées, de contrôler la production, de conseiller les équipes de journalistes de façon transversale, de suggérer de grandes enquêtes inter-rubriques, de veiller à la mise en place de processus de production pour réduire l'empreinte carbone et les déchets en lien avec les référents RSE (responsabilité sociétale des entreprises) et d'inclure la contrainte environnementale dans les contrats d'objectif individuels.

Une mission pour l'égalité et la lutte contre les discriminations

En décembre 2018, la CEJ met en place une mission consacrée à l'égalité et à la lutte contre les discriminations, prolongeant la réflexion lancée au début de 2017 – avant même la popularisation du mouvement #MeToo – par la CNMJ, en prévision de son édition de janvier 2018 sur le thème « Femmes, hommes, modes d'emploi dans les médias ». La conférence avait été précédée d'une étude consacrée au genre dans les écoles de journalisme (procédures de recrutement des promotions et du corps enseignant ; cours et/ou actions consacrés aux questions de genre), pilotée par Pascale Colisson, responsable pédagogique à l'IPJ Paris Dauphine-PSL et chercheuse associée à la chaire

« Les participants aux États généraux ont appelé à nommer des référents sur les thématiques climatiques. »

Management, diversités et cohésion sociale de l'université, Sandy Montañola, maîtresse de conférences à l'université Rennes 1 et responsable du BUT journalisme de l'IUT de Lannion, et Denis Ruellan, professeur à Sorbonne université.

La mission de la CEJ est confiée à Pascale Colisson et Sandy Montañola, qui – en plus d'avoir piloté cette étude pour le compte de la CNMJ – ont très tôt mis en œuvre des dispositifs d'information, d'alerte, d'écoute et d'accompagnement concernant les situations de discrimination ou de harcèlement dans leurs établissements respectifs. Les objectifs de la CEJ sont d'établir un état des lieux au sein des

« En 2018, la CEJ met en place une mission consacrée à l'égalité et à la lutte contre les discriminations. »

écoles, de déployer des actions et des réflexions partagées et de disposer d'un réseau de personnes référentes afin de garantir le respect de l'ensemble des étudiantes et étudiants dans le cadre de leur formation, dans leur établissement comme lors des périodes en entreprise (stages, alternance...). La mission Égalité et Lutte contre les discriminations orga-

nise des rencontres sur le sujet entre écoles et médias (responsables de service, correspondantes et correspondants Égalité et Diversité) et propose une formation commune des référentes et référents des 14 écoles « *sur les violences sexistes et sexuelles (les reconnaître, recueillir les témoignages, accompagner vers les bons interlocuteurs)* » assurée par la Conférence permanente des chargées et chargés de mission Égalité et Diversité des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (CPED).

Ces moyens complètent les initiatives propres à chaque école, éventuellement en lien avec les politiques spécifiques des universités dont certaines d'entre elles font partie : enseignements sur le genre et l'égalité, protocole d'information, participation à des recherches universitaires. ■

Trois questions à Sandy Montañola, maîtresse de conférences à l'université Rennes 1 et responsable du BUT journalisme de l'IUT de Lannion, chargée de mission Égalité au sein de la CEJ, avec Pascale Colisson, responsable pédagogique d'IPJ Paris Dauphine-PSL

Quel bilan, positif ou négatif, peut-on tirer de l'action de la mission, quatre ans après son installation au sein de la CEJ ?



On a créé un réseau de personnes référentes, une par école, on s'est mis d'accord sur une politique « égalité et diversité », et on a pu planifier des actions communes. Et ce n'est pas rien. Quand nous avons commencé la mission, en 2018, quelques écoles avaient pris des initiatives depuis plus de dix ans, mais il y avait une grande diversité d'un établissement à l'autre dans la palette des démarches entreprises (cours sur le genre et l'égalité, chartes, travaux universitaires...) et certains établissements étaient réticents à l'égard de la thématique.

Aujourd'hui, les 14 écoles gèrent ensemble des situations de violences sexistes et sexuelles rencontrées au sein des rédactions et peuvent décider de ne plus envoyer de stagiaire, d'alternant ou d'alternante tant que les conditions ne sont pas réunies pour garantir leur sécurité. Nous l'avons fait récemment pour la première fois.

Du côté des difficultés, les différences de statut et de situation des écoles rendent parfois la prise de décision commune compliquée. Certains établissements – notamment universitaires – disposent déjà de ressources sur lesquelles s'appuyer, en les adaptant, d'autres doivent aller en chercher à l'extérieur.

Par ailleurs, la fonction de référent est épuisante et il y a un fort turn-over. C'est une mission généralement assumée en plus de nos missions d'enseignement et péri-pédagogiques, très lourde pour celles et ceux qui en ont la charge. Accompagner une victime de viol, c'est difficile. ■ ■ ■

■ ■ ■ J'ajouterai aussi que, à terme, les résultats peuvent paraître un peu décevants pour les étudiants – surtout des étudiantes – qui viennent nous solliciter. On ne dispose que de peu d'outils, les cellules « violences sexistes et sexuelles » des universités sont souvent débordées, et les procédures sont longues. Les victimes nous sont reconnaissantes de la prise en charge, de l'accompagnement, de l'écoute apportés, mais le temps des décisions, judiciaires notamment, n'est pas celui de la scolarité.

Enfin, il faudrait pouvoir s'assurer de la pérennité de la mission, portée par des personnes convaincues depuis maintenant cinq ans. Y aura-t-il une relève au sein de chaque établissement quand nous souhaiterons passer la main ?

L'existence de la mission a-t-elle permis l'instauration d'un dialogue entre les écoles et les entreprises du secteur des médias sur les sujets d'égalité et de lutte contre les discriminations ?

Ce sujet est désormais intégré aux préoccupations exprimées dans l'espace public. Il est également lié à la difficulté de certaines entreprises à recruter, au fait que les jeunes n'ont plus le même rapport au travail et revendiquent la qualité de leur vie privée. Les remarques sexistes répétées ne passent plus dans les rédactions, et les employeurs sont obligés de travailler là-dessus et de mettre en place des politiques plus égalitaires.

Mais la situation est très diversifiée, notamment dans la lutte contre les discriminations. Des médias ont pris des engagements, d'autres en restent à de l'affichage, d'autres enfin viennent dans les écoles pour distiller de la « diversité » dans leurs rédactions, « diversité » sociale, mais le plus souvent « diversité » en matière d'origines ethniques au lieu de mener une vraie réflexion sur l'égalité sur l'ensemble des niveaux. Certaines entreprises demandent aux écoles de ne leur adresser que des candidats boursiers ou originaires de certains quartiers défavorisés. Or, dans ce cas de figure, les établissements

d'enseignement sont considérés comme des intermédiaires de l'emploi et, à ce titre, ils doivent présenter des candidates et des candidats qui ont les compétences attendues. Il revient ensuite aux médias d'appliquer ce qui peut relever de la « discrimination positive », qui fait que, à compétences égales, ils choisiront un certain type de profil (titulaire d'une bourse, vivant en zone urbaine sensible...).

« L'égalité femmes-hommes est la plus simple à faire avancer : elle est plus lisible, plus visible. »

L'égalité des genres et la diversité des profils concernent aussi les équipes des écoles de journalisme, tant au niveau de l'enseignement que des jurys de concours. La CEJ mène-t-elle un travail sur ces points ?

Nous avons essayé de mettre en place des indicateurs de suivi : égalité femmes-hommes dans l'équipe enseignante et dans les promotions ; formation sur les stéréotypes de genre, etc., mais ce travail est lourd et contraignant. S'agissant des intervenants journalistes, il y a de grosses différences d'une école à l'autre et on ne constate pas d'évolution significative entre la première enquête, en 2017, et la seconde, dont les résultats ont été compilés en 2020.

Concernant les élèves, l'étude de 2020 révèle une augmentation du pourcentage d'étudiantes (58 % contre 54 % en 2017). Quant à la diversité sociale ou d'origine, on n'y est pas du tout. Selon l'enquête effectuée par le cabinet Pluricité pour le compte de la CEJ [voir chapitre suivant], la proportion de parents cadres est de 43 %, celle de parents ouvriers de 7 % (contre, respectivement, 21,6 % et 19,1 % dans la population générale). L'égalité femmes-hommes est la plus simple à faire avancer : elle est plus lisible, plus visible, et il s'exerce sur cette question une pression sociale qui s'impose à tous, même à celles et ceux qui ne sont pas convaincus de son importance. ■

2 • Préparer l'insertion professionnelle et accompagner les aspirations des étudiants

Une insertion professionnelle rapide

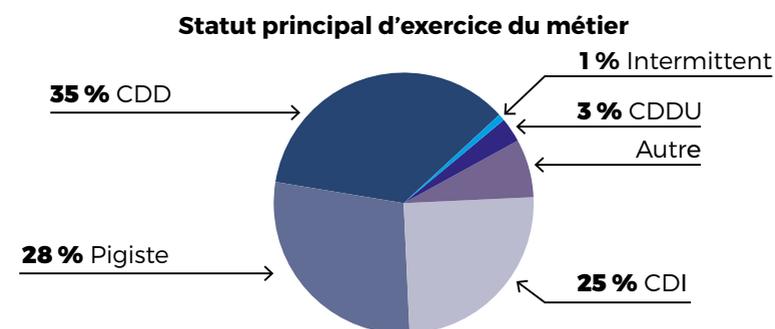
Les jeunes diplômées et diplômés des écoles de journalisme reconnues s'insèrent rapidement dans l'univers professionnel du journalisme. Cela ne signifie pas qu'ils sont épargnés par les difficultés du secteur des médias, par la précarité, les ruptures de contrat et les désillusions. La précarité est même considérée comme consubstantielle du démarrage dans la profession : le terme est désigné comme celui qui « *caractérise le mieux le métier de journaliste* », devant « *l'utilité sociale* », selon une étude sur l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, réalisée à la demande de la CEJ par le cabinet Pluricité pour alimenter la réflexion des États généraux de la formation et de l'emploi des jeunes journalistes (voir l'encadré méthodologique ci-contre). Cette étude confirme cependant les enquêtes réalisées tous les ans au sein de chaque école : les diplômés des cursus agréés sont un label de qualité pour intégrer l'univers professionnel que leurs étudiants ont choisi au prix d'efforts soutenus, avant et pendant leur formation. Le taux d'insertion professionnelle est bon, l'intégration étant un peu plus aisée pour les jeunes qui ont suivi leur formation en alternance, un modèle pédagogique dont le développement s'est amplifié ces dernières années (voir p. 47).

« La précarité est considérée comme consubstantielle du démarrage dans la profession. »

L'étude Pluricité

Elle a ciblé les diplômés et les étudiants des promotions de 2019 à 2022. L'analyse quantitative des 469 réponses a été complétée par une soixantaine d'entretiens qualitatifs réalisés avec des jeunes diplômés, des employeurs, des représentants des écoles, des professionnels intervenant dans les cursus. Figure ici ce qui se rapporte à l'insertion professionnelle. Les autres enseignements de l'enquête (priorités des jeunes diplômés, qualité au travail, évaluation de la formation...) sont présentés ultérieurement, p. 72 et p. 77.

Au moment de l'enquête, 84 % des jeunes ayant répondu étaient en poste ; 76 % étaient titulaires de la carte de presse ; 62 % jugent leur intégration professionnelle « plutôt » ou « très facile ». Un sur quatre était en CDI, l'ensemble se répartissant comme suit :



Ce taux satisfaisant d'insertion professionnelle doit être pondéré par les difficultés et les déceptions évoquées par les jeunes diplômés, qui mettent en avant plusieurs raisons pour les expliquer : l'instabilité de l'emploi et la faiblesse de l'offre, qui génèrent précarité financière et/ou sociale ; le manque de moyens, qui pèse sur la qualité du travail fourni dans les délais impartis ; la mobilité subie ; le défaut d'encadrement managérial ; un manque de considération envers les jeunes journalistes ; le non-respect du droit du travail dans certaines situations (voir p. 68). ■

Les échanges écoles-médias, unions par consentement mutuel

Depuis ses débuts, il y a maintenant plus d'un siècle, l'enseignement du journalisme s'est développé avec un modèle hybride, et les programmes mélangent séquences pratiques et cours théoriques. Ceux-ci ont été complétés par les stages, formule à succès pour peu qu'ils soient et restent des moments de formation; l'alternance, un modèle pédagogique plus récent dans l'enseignement supérieur et dans le journalisme, qui s'est développé depuis quelques années; des dispositifs de « bourses », « prix » et « concours » organisés et dotés par certains médias, récompensant les lauréats généralement sous forme d'emplois, surtout en CDD; des partenariats pédagogiques, séquences de coproduction entre un média et des journalistes en formation.

Pour la plupart, ces temps privilégiés de relation entre écoles et entreprises, médias et étudiants en journalisme n'en restent pas moins des temps de formation. Nous présentons ici le cadre, éventuellement légal, de chacune de ces séquences.

Les stages des temps d'immersion réglementés : Nous parlons ici des moments en entreprise pendant la formation (et non de la période probatoire imposée au « journaliste stagiaire » avant qu'il devienne titulaire de la carte de presse).

Les stages constituent, pour le futur journaliste, des moments d'immersion dans un média, des temps de confrontation avec l'univers professionnel pendant lesquels il doit être accompagné d'un tuteur – ainsi que l'exige la réglementation nationale. Depuis plus de quinze ans, le législateur a renforcé l'encadrement des stages, qui doivent répondre à des objectifs pédagogiques et remplir des conditions strictes, sur lesquelles les écoles reconnues sont vigilantes. Pour chaque stage, les textes prévoient la signature d'une convention entre les trois

parties, l'établissement de formation, l'entreprise d'accueil et l'étudiant stagiaire, ainsi qu'une rémunération minimale dès lors que ce dernier est accueilli dans l'entreprise pendant plus de deux mois. Plusieurs mesures complètent désormais le dispositif, notamment des droits pour les stagiaires (tickets restaurant, congés, durée maximale de travail), l'interdiction faite à l'entreprise de leur confier de manière régulière des tâches correspondant à un poste permanent, un délai de carence entre l'accueil de deux stagiaires dans une même entreprise... La loi interdit les stages non intégrés dans un cursus. Il est donc impossible à quiconque, école ou entreprise, de signer une convention de stage pour un jeune sorti de l'école: titulaire d'un diplôme, il est devenu jeune journaliste, il n'est plus étudiant.

Les critères de reconnaissance des écoles définissent des contraintes supplémentaires, puisque la durée totale des stages au cours de la formation est limitée (entre seize et vingt-six semaines pour les cursus en deux ans; entre vingt-quatre et trente-neuf semaines pour ceux en trois ans), aucun stage ne devant excéder dix semaines. La CPNEJ, la commission paritaire délivrant les accréditations, a dû juger nécessaire de mieux encadrer ces périodes afin d'éviter les recours abusifs aux stages – ce qui n'empêche pas les tentatives et les demandes récurrentes de certains médias (ou services rédactionnels de certains médias). Il est d'ailleurs à noter que, en vingt ans (depuis la première définition de critères d'agrément, en 2001) et alors qu'elle a estimé nécessaire à plusieurs reprises de remettre en chantier le référentiel et les critères de reconnaissance, elle n'est jamais revenue sur cette restriction. Elle acte ainsi, dans le contrat qu'elle conclut avec les cursus agréés, qu'il s'agit bien d'une période de formation et non d'une aubaine potentielle pour les médias. Un stage n'est pas un « renfort à vil prix, voire un CDD déguisé », pour reprendre les termes d'un ancien responsable du groupe Centre France⁽⁴⁾. Il est à noter, toutefois, que la charge du respect de ces dispositions incombe aux écoles et à elles seules: elles sont soumises à un processus de renouvellement de l'agrément qui ne concerne pas les employeurs, et elles doivent le faire comprendre à leurs étudiants qui, parfois, protestent

4. « Le stage: un échange bien compris », Conférence nationale des métiers du journalisme 2017.

contre une contrainte qui leur est imposée, alors qu'elle ne l'est pas aux élèves des écoles non reconnues.

Face aux évolutions réglementaires, certaines entreprises proposent désormais, en lieu et place des stages, des contrats de remplacement, notamment pour les périodes d'été en presse quotidienne régionale. La CPNEJ l'a bien compris, qui parle désormais de « *périodes en entreprise* ». Les avantages sont indéniables (meilleure rémunération,

Les stages et les attentes des étudiants

Les « *périodes en entreprise* », en stage ou en contrat, restent indispensables et précieuses pour les étudiants ; elles leur apportent de l'expérience. Les futurs journalistes, de leur côté, proposent aux médias qui les accueillent les acquis de leur formation, ainsi que le regard, les pratiques et les usages de leur génération. La rencontre peut être riche, elle ne va pas toujours sans conflits. Les frictions entre rédactions et stagiaires ne sont pas exceptionnelles. Certaines peuvent relever, on l'a vu, de comportements inappropriés ou de harcèlement, d'autres de défaillances en matière de ressources humaines, notamment concernant l'indispensable suivi de l'étudiant par le tuteur.

Lors de la préparation des États généraux de la formation et de l'emploi des jeunes journalistes, les représentants des élèves des 14 écoles ont exprimé leurs demandes et leurs préoccupations, en particulier : une sensibilisation renforcée au sexisme et aux discriminations avant les départs en stage ; un système de parrainage entre jeunes et anciens diplômés des écoles pour favoriser l'accès aux stages ; le fait d'éviter les stages sans rémunération. La prise en compte de leurs difficultés financières (possibilités d'hébergement, transports...) lors des périodes en entreprise a également été l'une des 36 propositions principales retenues par les États généraux. Enfin, les étudiants souhaitent une clarification formelle des missions qui leur sont confiées lors de ces périodes, entre travail de desk et sur le terrain, afin de ne pas être cantonnés au premier au détriment du second.

prise en compte de ces périodes pour les cotisations sociales, notamment pour la retraite). Mais des inconvénients existent : salarié, le jeune journaliste n'est plus sous la double protection du tuteur professionnel en entreprise et du responsable pédagogique du centre de formation, ce qui le rend plus vulnérable en cas de litige avec l'employeur. Dans ce cas, il est plus difficile à l'école d'intervenir dans le conflit entre les deux parties.

« Le nombre de jeunes journalistes formés par la voie de l'apprentissage n'a cessé d'augmenter. »

L'alternance : Depuis l'ouverture à l'apprentissage d'une première formation au journalisme, en janvier 2005, à l'initiative de Pascal Guénée, le directeur de l'IPJ Paris Dauphine-PSL, **satisfaction des apprentis,** le nombre de jeunes journalistes formés par cette voie⁽⁵⁾ **vigilance des écoles** n'a cessé d'augmenter. Plusieurs raisons se conjuguent pour expliquer le succès que connaît cette modalité pédagogique, tant chez les étudiants qu'auprès des entreprises et des écoles : souhait de diversifier les profils des élèves en leur proposant une modalité de financement de leurs études (absence de droits de scolarité pour les apprentis et rémunération pendant leur cursus) ; limite d'âge repoussée de 25 à 29 ans révolus ; augmentation substantielle des aides accordées aux entreprises pour le recrutement d'apprentis, rendant quasi nul le coût de ces jeunes collaborateurs. Plusieurs médias, notamment dans l'audiovisuel public (Radio France, France Télévisions), proposent depuis plusieurs années des parcours « diversité » d'alternance qu'ils souhaitent réserver aux étudiants boursiers.

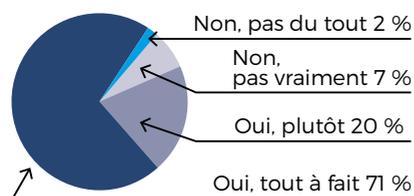
La quasi-totalité des 14 écoles membres de la CEJ proposent aujourd'hui des formations en alternance, avec des modalités et des effectifs qui varient, pouvant aller jusqu'à près de 70 % des étudiants en

5. Il existe une autre voie d'alternance, le contrat de professionnalisation, qui se distingue de l'apprentissage principalement par son mode de financement. Sa part dans les écoles de journalisme s'est sensiblement réduite, et il est aujourd'hui pour l'essentiel destiné aux professionnels de plus de 30 ans en reconversion dans le cadre de la formation continue.

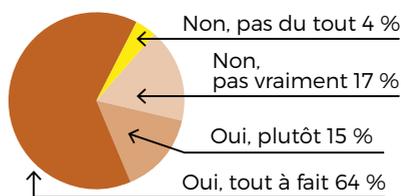
deuxième année de formation. Le diplôme délivré par ce biais est généralement le même que celui proposé à celles et ceux qui suivent le cursus à temps plein.

L'étude de Pluricité déjà mentionnée souligne que les anciens alternants bénéficient d'un léger avantage au moment de l'insertion professionnelle. Si les étudiants qui optent pour l'apprentissage sont majoritairement motivés par des raisons financières – salariés, ils sont aussi dispensés des droits d'inscription à l'école, qui sont payés par l'entreprise –, une majorité d'entre eux exprime une satisfaction allant au-delà, mettant l'accent sur la montée en compétences, l'apprentissage par la pratique, les opportunités professionnelles en fin de formation ; satisfaction résumée dans les deux graphiques ci-dessous.

Êtes-vous satisfait d'avoir suivi votre formation en alternance ?

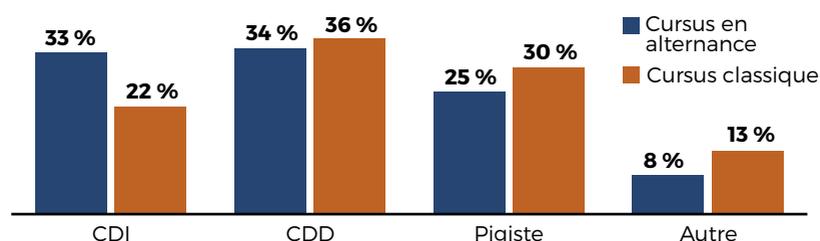


L'expérience de l'alternance vous a-t-elle permis d'obtenir votre poste actuel ?



L'étude montre également que l'alternance favorise l'entrée en CDI à l'issue de la formation (pour rappel, l'enquête porte sur quatre promotions de diplômés, de 2019 à 2022).

Statut principal selon la modalité de formation



Plébiscitée par les employeurs, appréciée des jeunes journalistes, accompagnée par les écoles, l'alternance suscite aussi des réserves, notamment dans les établissements de formation. Lors de la préparation des États généraux de la formation et de l'emploi des jeunes

« Les étudiants qui optent pour l'apprentissage le font en majorité pour des raisons financières. »

journalistes, une équipe d'enseignants-chercheurs – Samuel Bouron, maître de conférences en sociologie à l'université Paris Dauphine-PSL, Valérie Jeanne-Perrier, professeure à Sorbonne université et responsable de la filière journalisme du Celsa, et Sandy Montañola, maîtresse de conférences à l'université

Rennes1 et responsable du BUT (bachelor universitaire de technologie) journalisme de l'IUT de Lannion – a lancé un projet de recherche sur « l'alternance vécue par les étudiants de la CEJ », en s'appuyant sur 34 entretiens avec les jeunes concernés issus de cinq écoles – Celsa, ESJ, IJBA, IPJ, IUT de Lannion (voir pages suivantes).

Quand des étudiants produisent des contenus pour les médias

Les opérations éditoriales communes entre les médias et les écoles de journalisme constituent l'une des formes ponctuelles de collaboration. Il s'agit de productions définies à l'avance, commandées par un média, élaborées et alimentées en contenus par les étudiants, puis diffusées dans le média prescripteur sous la responsabilité de ses journalistes. Le dispositif d'encadrement

peut être commun à l'établissement de formation et à l'éditeur ou n'être assumé que par l'une des deux parties. Les productions peuvent prendre des formes diverses : objets multimédias exposés sur le site web du média partenaire, espaces dédiés dans des titres de presse écrite, émissions, régulières ou exceptionnelles, de radio ou de télévision. Si cette forme de collaboration n'est pas mentionnée explicitement dans les critères de reconnaissance des écoles, il s'agit là de modalités anciennes de « donnant-donnant » entre écoles et entreprises qui peuvent prendre des configurations variées : enquête de terrain pour un média régional ; traitement de données pour un support national ; réalisations de vidéos thématiques ; podcasts...

Trois questions à Valérie Jeanne-Perrier, professeure à Sorbonne université, responsable de la filière journalisme du Celsa, trésorière de la CEJ et coautrice de l'étude sur « l'alternance vécue par les étudiants de la CEJ »

Quel constat les alternants dressent-ils de leur parcours d'apprentissage ?

On constate une très grande hétérogénéité en fonction de la taille du média, des conditions de travail (matériel, horaires, salaire, aides), de la mission proposée, de l'accès aux espaces de décision (comme les conférences de rédaction), de l'autonomie accordée à l'apprenti, de la qualité de l'accompagnement. Cela peut être une très grande réussite en matière d'accélération professionnelle ou une vraie catastrophe, si un jeune est confiné dans des tâches éloignées du terrain, peu valorisées, ou que lui sont confiées des missions qui transgressent la déontologie journalistique, comme les micros-trottoirs, les copier-coller ou les partenariats de communication. Dans ce cas, cela peut aller jusqu'au dégoût de la profession.

Certains apprentis peuvent apprécier l'autonomie qui leur est accordée, le sentiment d'exercer le métier avant même la fin de l'école. La « mise en l'épreuve » est acceptée parce qu'elle est temporaire, perçue comme un tremplin pour intégrer une profession, « métier passion », qui amène à accepter certaines situations. Mais d'autres ont besoin d'être mieux accompagnés, faute de quoi ils risquent d'être proches du burn-out – mais il est vrai que l'enquête a été réalisée sur des promotions qui ont subi de plein fouet les conditions d'études liées au Covid.

On ne peut pas « industrialiser » l'apprentissage. Or certaines entreprises deviennent de grandes consommatrices d'apprentis pour pallier les manques d'effectifs et de moyens. Nous avons constaté que certains médias fonctionnaient avec jusqu'à 50 % d'apprentis.

Lors des États généraux, les étudiants ont demandé que, pour les stages, mais cela concerne aussi l'apprentissage, le dialogue entreprise-école soit renforcé...

Oui, et je dois dire que les CFA [centres de formation d'apprentis, gestionnaires des contrats d'apprentissage et garants du dispositif de formation] ont des règles et sont outillés pour préconiser un vrai suivi des jeunes. Les responsables de formation doivent théoriquement effectuer deux visites par an dans l'entreprise. Dans la réalité, il est fréquent que ni les maîtres d'apprentissage dans les médias, ni les tuteurs dans les écoles n'aient le temps nécessaire. Certaines entreprises sont très structurées, je pense à l'AFP, avec un parcours de l'apprenti dans différents services, avec des points d'étape et des moments d'échanges. Ce n'est pas le cas partout.

Quel lien les apprentis font-ils entre les enseignements – théoriques ou pratiques – dispensés à l'école et les périodes en entreprise ?

L'apprentissage a fait ses preuves, mais peut-être a-t-on sous-estimé le poids de l'entreprise sur la vie de nos étudiants, ce qui peut créer une vraie distorsion. Ils vivent deux vies en une, on leur demande de s'adapter à deux situations, deux façons de vivre leur formation. Très vite, bien qu'ils soient encore en formation, on considère que ce sont des salariés comme les autres. Peut-être cette condition particulière n'est-elle pas suffisamment explicitée dans les écoles, peut-être n'avons-nous pas assez aménagé les formes de la pédagogie pour les alternants. Ils apprécient les enseignements techniques, qui complètent ce qu'ils acquièrent en entreprise, mais globalement les cours académiques sont moins valorisés et les contenus pédagogiques dévalués. « Je vois l'école comme des vacances », a confié l'un d'eux. Prêts à supporter la pression dans l'entreprise censée leur apporter employabilité et insertion professionnelle, les apprentis en acceptent beaucoup moins de leur centre de formation. ■

Suite de la page 49

■ ■ ■ Pour les écoles de journalisme, ces coopérations peuvent constituer des opportunités pédagogiques. Elles permettent aux étudiants de se confronter aux réactions du public, d'acquérir des compétences complémentaires (traitement de l'actualité sous forme de « live », *fact checking*, vidéos...), de répondre à des exigences professionnelles tout en bénéficiant d'un encadrement de l'entreprise et/ou de la formation. Impulsées par une rédaction ou issues d'un échange, ces initiatives relèvent aussi d'une logique de « marque », médias et écoles reconnues mettant leurs compétences et leurs savoir-faire en commun. Les trois parties – journalistes, responsables pédagogiques, étudiants – y ont des intérêts convergents : tester des formats inédits ; consolider ses réseaux ; se faire connaître ; identifier de nouvelles compétences. Il n'est pas exclu que d'aucuns y repèrent des effets d'aubaine moins avouables : des productions gratuites pour les médias, valorisantes pour les étudiants, un complément de formation à bon compte pour les écoles. Mais l'explication, si elle ne peut être complètement écartée, résiste mal à la généralisation. Ces initiatives s'accompagnent d'ordinaire d'un investissement réel des entreprises (rétribution, même symbolique ; encadrement) comme des établissements de formation (mobilisation de l'équipe pédagogique), débouchant in fine sur des productions collectives de nouvelles générations de journalistes.

Étudiants à l'épreuve du recrutement : Sans que cela soit une modalité contractuelle, les écoles peuvent être impliquées dans les formes de recrutement des jeunes journalistes élaborées par certains médias qui, chaque année, cherchent de nouveaux collaborateurs parmi les diplômés des cursus reconnus.

les prix, bourses et concours Ces procédures de sélection peuvent avoir des conséquences sur la vie pédagogique des établissements et déstabiliser le rapport « donnant-donnant » sur lequel repose tacitement l'accord entre écoles et entreprises. Il ne sera pas question ici des nombreux « prix » ponctuels organisés par des médias, des associations ou

« Pour les écoles, les coopérations avec des médias peuvent constituer des opportunités pédagogiques. »

des ONG et récompensés par une « indemnité », la promesse de financer un reportage original et/ou une publication – il en a été dénombré plusieurs dizaines. Les propos qui suivent ne concernent que les modes de recrutement qui, s'adressant spécifiquement aux étudiants des établissements membres de la CEJ, débouchent sur un contrat de travail, même temporaire.

Parmi ceux-là, figurent de multiples « prix », « bourses » et « concours », particulièrement prisés des entreprises audiovisuelles ; certains très anciens, d'autres proposés par des médias plus récents souhaitant rester compétitifs dans ce qu'ils considèrent comme un marché annuel aux jeunes talents : bourses Lauga-Delmas (Europe 1), Jean-d'Arcy (France Télévisions), Jean-Baptiste-Dumas (RTL), Marc-Van-Moere (RMC Sport), Jacques-Goddet (L'Équipe), Grand Prix Patrick-Bourrat (TF1-LCI), prix Charles-Lescout (RFI), Tremplin Radio France, Défi BFMTV Frédéric-Leclerc-Imhoff, prix Mojo (M6) – la liste n'est pas exhaustive. Les lauréats – un le plus souvent, exceptionnellement deux ou trois –, issus des 14 écoles reconnues, contractent un CDD de deux à douze mois, selon les entreprises. Dans ce cas, même si le choix du candidat repose généralement sur l'école, chaque établissement est libre de mettre ou non en place un processus d'accompagnement de la candidature, qui n'influe pas ou peu sur la pédagogie globale de la formation.

Plus délicat est le cas des médias qui, toujours dans le domaine de l'audiovisuel (stations de radio, chaînes de télévision et leurs sites web), recherchent de jeunes collaborateurs pour les remplacements d'été, et plus si affinités. Les candidats – dont le nombre est défini et limité par l'employeur – préparent alors dans leur école, pendant le temps de formation et sous la responsabilité pédagogique de leurs enseignants, les éléments du dossier demandé. Il peut s'agir de reportages, de plateaux de situation, d'enrobés, de commentaires sur images, de vidéos d'autoprésentation, d'exploitation de données, de narration multimédia...

En 2017, lors de la conférence annuelle de la CNMJ, consacrée aux médias en tant que co-acteurs de la formation des journalistes, Hervé

« Pour les entreprises de l'audiovisuel, un marché annuel aux jeunes talents. »

Demailly, alors responsable pédagogique du master Journalisme du Celsa, analysait les incidences de ces processus sur la pédagogie⁽⁶⁾ :

« Dans le cadre de [ces] recrutements, la première des incidences des processus mis en place par les médias concerne le rythme : de février à fin mai, la structuration des enseignements, qui se concentrent alors sur les productions demandées par les médias, est dictée par le calendrier des entreprises. Deuxième évidence : le choix des professionnels qui viennent encadrer les sessions de professionnalisation est aussi dicté par les médias, dans la mesure où il est préférable d'avoir un journaliste de TFI lors de la préparation des productions pour TFI et un journaliste de France Télévisions pour la préparation des productions destinées à France Télévisions. »

« Au-delà de ces considérations de calendrier, de rythme ou de formateurs, ces modalités de recrutement peuvent être jugées contre-pédagogiques. En effet, on peut estimer que l'échec fait partie de la pédagogie ; c'est parce qu'on se trompe dans un cadre sans risque qu'on apprend de ses erreurs et que, grâce aux conseils de professionnels, on gagne en compétence et en confiance. Ici, c'est tout le contraire : l'évaluation de cette période de travail se réduit à "oui, vous pouvez venir" ou "non, on ne vous accepte pas", avec peu de retours et, surtout, sans la possibilité de reprendre son travail pour en proposer une meilleure version qui intégrerait les conseils donnés, sans deuxième chance de mieux faire et, ainsi, d'apprendre. »

Sans doute ces considérations pédagogiques n'auraient-elles pas toute leur place dans ce Livre blanc si cela n'affectait pas de manière importante le positionnement des futurs diplômés dans leurs perspectives d'insertion à la sortie de leur formation. À la mise à l'épreuve de la relation de confiance entre les écoles et les médias – il arrive que les choix des entreprises partenaires soient incompréhensibles pour les pédagogues qui accompagnent leurs étudiants sur le long terme et estiment avoir une connaissance fine de leurs compétences – s'ajoutent les interrogations des étudiants sur les particularités et la légitimité de ces modes de recrutement. Lors des États généraux de la formation et de l'emploi des jeunes journalistes, leurs

6. « La place des entreprises médias dans la formation des journalistes », CNMJ, janvier 2017, pp. 33-37. cnmj.fr/wp-content/uploads/La-place-des-entreprises-medias-ds-formation-des-journalistes_web_planches.pdf

représentants ont demandé avec insistance que soient clarifiées les règles du jeu pour que l'égalité soit assurée entre les étudiants de tous les cursus reconnus et que chacun dispose des mêmes chances d'être sélectionné à l'issue de la procédure. Ils ont notamment souhaité pouvoir être tous préparés aux bourses dans des conditions analogues, que l'information sur ces dispositifs soit la même pour tous, ou encore que les épreuves de ces concours ne soient pas organisées à Paris (pour celles qui le sont), afin de « permettre aux candidats de passer les bourses et concours dans la ville où ils étudient » et d'assurer « l'égalité des territoires ». Cette revendication d'« égalité devant les bourses et concours » était la première à émerger de l'atelier consacré à ces formes de recrutement lors des États généraux. ■

Entretien avec **Arnaud Schwartz**, secrétaire général de la CEJ et directeur de l'IJBA

Médias et insertion professionnelle : quelles règles du jeu ?

Comment qualifier la nature des relations entre écoles de journalisme reconnues et entreprises de médias ? Jusqu'où le partenariat peut-il aller ?



Les entreprises de médias sont, de fait, des partenaires, étant donné les liens qui nous unissent : accueil des étudiants en stage et en alternance dans les rédactions, ouverture de nos formations aux journalistes professionnels qui mettent leurs savoir-faire à la disposition des écoles, marché de l'insertion professionnelle. La qualité de nos formations dépend aussi de la taxe d'apprentissage, qui est versée par les entreprises. Les relations sont enfin d'ordre institutionnel, ■ ■ ■

■ ■ ■ puisque les cursus sont reconnus par la CPNEJ, dont l'existence est actée par la convention collective des journalistes.

En dépit de ce cadre institutionnel unique, il est normal de s'interroger sur les bornes de ce partenariat entre nos formations et les entreprises. Il est sain de considérer que nous devons pouvoir former les jeunes journalistes avec nos convictions, notre perception du métier, en intégrant les résultats des travaux de la recherche dans le champ du journalisme, et dans le respect de l'autonomie de nos établissements. C'est en appliquant ce cadre et ces exigences que les écoles de journalisme peuvent s'adapter et se renouveler.

« Réfléchir à la diversité, c'est aussi poser la question de la précarité en début de carrière. »

Or il arrive que ce partenariat trouve sa limite dans les demandes parfois contradictoires que peuvent formuler les médias, en tant qu'employeurs, aux jeunes forces vives que représentent les stagiaires, les alternants, les pigistes, leurs futurs salariés... D'un côté, il est attendu d'un jeune journaliste qu'il maîtrise le cœur du

métier ; de l'autre, qu'il sache tout faire dès sa sortie d'école. Dans les faits, les jeunes professionnels aujourd'hui sont bien plus multitâches que ne l'étaient leurs prédécesseurs. Mais leurs compétences doivent reposer sur des bases solides. Cette divergence de points de vue qui peut apparaître entre employeurs et formateurs est sans doute l'une des limites de ce partenariat.

C'est un peu la même chose sur les questions dites de « diversité » : les entreprises reprochent aux écoles de ne pas former suffisamment de jeunes journalistes représentatifs de la diversité de la société française ; de leur côté, les écoles, qui font beaucoup d'efforts – et depuis longtemps – pour en accueillir davantage, peuvent avoir l'impression qu'au-delà de la posture, entre deux profils, nombre de rédactions auront tendance à choisir celui qui rassure et possède déjà tous les codes. Il faut sortir de ces positions où chacun est persuadé qu'il fait des efforts et que le blocage vient d'en face. On sait qu'il faut

plus de diversité parmi les journalistes. Mais la plupart des formations reconnues arrivent en fin de parcours universitaire, à un moment où beaucoup de choses sont déjà jouées. Si on veut avancer sur ce sujet, il faut sortir de son quant-à-soi et être capable de travailler ensemble, avec une forme d'intelligence collective, pour construire une chaîne vertueuse. Créer un contexte avant l'entrée dans les écoles pour que celles-ci soient plus inclusives ; mais aussi accompagner les jeunes journalistes à leur entrée dans l'entreprise et ne pas attendre d'eux qu'ils soient immédiatement opérationnels, sous prétexte que les effectifs sont à l'os, quand ils arrivent dans une rédaction. Enfin, réfléchir à la diversité, c'est aussi poser la question de la précarité financière en début de carrière.

« Darwinisme et sélection naturelle prévalent dans l'esprit de beaucoup d'entreprises. »

Aujourd'hui, le système est violent, pour tous les jeunes, car darwinisme et sélection naturelle prévalent dans l'esprit de beaucoup d'entreprises. Diversité ou pas, il faut que cette mentalité fasse place à l'idée qu'on peut devenir un bon journaliste avec un peu plus de temps, en étant accueilli dans une rédaction avec un regard attentif pendant les premiers mois, voire les premières années.

De quels leviers disposent les écoles de journalisme pour fluidifier le passage entre l'école et l'entreprise ?

Je ne vois pas d'autre levier que le dialogue et les rencontres. On ne peut pas tordre le bras aux rédactions ou aux acteurs de la chaîne de gouvernance des médias, seulement les inviter à mieux comprendre ce que nous faisons dans les écoles et à aller au-delà des clichés.

La balle est aussi dans notre camp : les images des cursus reconnus qu'entretiennent les journalistes correspondent souvent à ce qu'était l'école quand eux-mêmes y étudiaient. Or toutes les écoles ont ■ ■ ■

■ ■ ■ profondément évolué et modifié leurs enseignements. Un journaliste qui est persuadé qu'il n'y a aucune formation aux nouveaux médias dans les écoles reconnues tient sa conviction de ce qu'il a connu quand lui-même était en formation. À nous de lui montrer les changements.

Nous sommes également légitimes pour dire aux rédactions ce qui nous paraît souhaitable, ce qui nous semble dysfonctionner, et pourquoi. Avec la CEJ, les 14 écoles reconnues ont une capacité de dialogue, d'action, d'alerte – et même la capacité de refuser certaines pratiques, notamment en matière de discrimination et d'inégalité de genre, dont nous ne nous servons pas encore beaucoup, mais dont nous commençons à faire usage [lire l'entretien avec Sandy Montañola et Pascale Colisson, p. 39]. La profession doit se rendre compte de ce que les écoles lui apportent. Nous ne sommes pas seulement des tuyaux d'où sortent des jeunes journalistes. Nous défendons aussi une certaine idée du métier, et les conditions proposées à nos diplômées et diplômés nous importent.

Les conditions sont-elles réunies pour que le dialogue lancé lors des États généraux entre responsables pédagogiques, représentants de médias, étudiants et jeunes diplômés réussisse ?

sur les évolutions de leur métier, notamment en intégrant les aspirations des jeunes, la demande croissante de qualité et de sens du travail.

« Avec la CEJ, les 14 écoles reconnues ont une capacité de dialogue, d'action, d'alerte. »

Les États généraux ont montré que les responsables des ressources humaines de médias étaient sans doute plus réceptifs aux aspirations des jeunes journalistes – passionnés par ce métier, mais soucieux de conserver un équilibre entre vie professionnelle et vie privée – que les opérationnels des rédactions. Il nous semble que les journalistes d'aujourd'hui doivent s'interroger

Sans doute les rédactions les plus à même d'intégrer la vision du métier portée par les jeunes, et soucieuses d'améliorer ce qui peut l'être dans leurs pratiques et leur fonctionnement, pourront-elles attirer des profils plus riches et diversifiés que d'autres. Les écoles de journalisme sont bien placées pour observer et comprendre à quel point les professions des ressources humaines ont un rôle indispensable dans les entreprises de presse. Les rédactions ne peuvent pas

« Les étudiants ne se sentent pas forcément bien traités à l'entrée dans la profession. »

continuer à sous-estimer les mutations des rapports au travail au sein même des entreprises de médias et de leur propre entreprise.

Ces réactions relèvent, elles aussi, de l'injonction contradictoire : les rédactions cherchent le regard neuf de nos étudiants, et ceux-ci, tout comme les jeunes journalistes,

disent qu'ils ne sont pas souvent écoutés. On leur demande de s'acculturer au plus vite et d'intégrer les réflexes pavloviens de la ligne éditoriale. Les hiérarchies éditoriales réclament de l'innovation et du bouillonnement d'idées, mais rien n'est valorisé derrière.

Pour résumer, les étudiants investissent beaucoup dans des formations très sélectives et, finalement, ne se sentent pas forcément très bien traités à l'entrée dans la profession, alors même qu'ils savent que des années de précarité les attendent et qu'ils ne font ce métier ni pour l'argent, ni pour le statut social. Il faut que la profession travaille sa propre désirabilité. D'autres secteurs d'activité l'ont compris depuis longtemps. ■

Accompagner les mutations... sans céder aux effets de mode

Les contenus des formations au journalisme sont en mutation permanente, au diapason des transformations rédactionnelles, technologiques, narratives en cours dans les médias, en France et à l'étranger. Le référentiel de la CPNEJ évolue au fil du temps, mais les équipes pédagogiques – pédagogues et journalistes professionnels – assurent une veille permanente sur les tendances, outils, formats journalistiques qui irriguent l'univers professionnel en continu. Cette vigilance est d'autant plus indispensable que l'écosystème des médias est fragile, avec des modèles économiques soumis à de fortes tensions, et que la qualité de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés dépend de la pertinence des réponses pédagogiques.

Cependant, les établissements de formation ont aussi la responsabilité de ne pas confondre nouveaux modes de production (et de consommation) de l'information et effets de mode superficiels et éphémères. Ainsi que d'évaluer, quand ils s'engagent sur un chemin innovant, les connaissances et compétences nouvelles dont bénéficieront, finalement, les diplômés. Les évolutions récentes du paysage médiatique et numérique sont jalonnées de nouveaux formats disparus aussi rapidement que leur apparition avait été soudaine, faute d'avoir trouvé un modèle économique ou d'être adaptés aux modes de consommation du public : aujourd'hui, les webdocumentaires sont rares, en tout cas sous leur forme initiale, et la vidéo a balayé les « diaporamas sonores », qui mettaient en valeur la photographie grand format, ou les « POM » (petites œuvres multimédias) à la popularité fugitive.

« Nombre de nouveaux formats ont disparu aussi rapidement que leur apparition avait été soudaine. »

Pourtant, certaines audaces éditoriales ont durablement marqué la mémoire du web journalistique, même si peu de médias et d'écoles ont eu les moyens de les imiter. En décembre 2022, *The New York Times* célébrait les dix ans d'un de ses contenus qui, écrivait-il, avait « *changé le journalisme* »⁽⁷⁾. Dès sa publication, « Snow Fall: The Avalanche at Tunnel Creek », ambitieux projet multimédia interactif associant textes, vidéos et animations, qui avait nécessité six mois de travail à une équipe de onze personnes (journalistes, scientifiques, graphistes) et fut récompensé par un prix Pulitzer en 2013, fit le tour du monde numérique. Dans la plupart des formations reconnues, ce modèle a nourri la réflexion en cours sur les modes de narration. Il a contribué à la constitution d'équipes pédagogiques aux compétences multiples, associant aux étudiants en journalisme des enseignants et étudiants en développement web, graphisme, design, mathématiques appliquées et statistique, didactique visuelle, arts plastiques... La dynamique insufflée dans les formations ne résulte évidemment pas du seul « Snow Fall », mais l'impact de ces nouvelles propositions éditoriales a été déterminant, quand bien même elles se développaient sur un autre continent. Dans ce contexte d'innovation, outre le savoir-faire de médias créatifs, les écoles ont pu saisir l'occasion que constitue, pour la plupart d'entre elles, la proximité d'un environnement universitaire et scientifique aux compétences disciplinaires et professionnelles variées pour s'engager dans des modèles de coproduction aujourd'hui utiles à leurs étudiants, car recherchés par les employeurs.

« Les écoles ont intégré au fil des années les usages des réseaux sociaux, le fact checking... »

De la même façon, elles ont intégré au fil des années les usages des réseaux sociaux, de Facebook à TikTok, mais aussi les séquences de « live » et de *fact checking*, le traitement de l'information en continu, l'élaboration de podcasts, la construction de récits en datavisualisation, la conduite d'enquêtes à l'aide de bases de données, la réalisation de

7. [nytimes.com/2022/12/23/insider/snow-fall-at-10-how-it-changed-journalism.html](https://www.nytimes.com/2022/12/23/insider/snow-fall-at-10-how-it-changed-journalism.html)

vidéos avec un smartphone (*mobile journalism*, ou « Mojo »), l'initiation au code informatique...

Au cœur des enjeux des mutations du journalisme, le numérique et ses multiples déclinaisons représentent une part importante de ces innovations, mais d'autres évolutions des métiers ont également irrigué tout ou partie des formations, comme la sensibilisation au management ou à la création de médias.

Chaque école reconnue décline, en fonction de sa maquette, de ses spécificités, de ses ressources académiques et de ses choix pédagogiques, des séquences inspirées par l'évolution des pratiques et des

besoins des rédactions, des employeurs et des étudiants. Les quelques exemples de modules qui suivent ne constituent pas une liste exhaustive de ces pratiques novatrices mises en place dans les formations, et ils ne sont pas systématiquement dispensés dans chacune d'elles. Mais ils illustrent la diversité et l'ambition des projets développés au sein des

établissements reconnus au service des aspirations et de l'insertion professionnelle de leurs étudiants. Ils aident aussi les futurs journalistes à se projeter dans des collectifs aux compétences croisées.

« L'un des avantages du datajournalisme comme technique d'enquête est qu'il est, par définition, pluridisciplinaire. »

→ **Datajournalisme et journalisme d'investigation**

Plusieurs écoles ont accompagné la régénération du datajournalisme, auquel le développement d'outils numériques a donné une nouvelle vitalité. L'un des avantages de ces techniques d'enquête est qu'elles sont, par définition, pluridisciplinaires. Après les phases de recherche, d'identification, d'exploitation, de consolidation, voire de construction de bases de données, le datajournalisme se prolonge par leur mise en récit visuelle et interactive associant textes, cartes et autres infographies. Il peut être employé pour l'investigation, l'enquête globale ou de proximité et favorise le travail en équipe, au sein de groupes composés d'étudiants en journalisme, en graphisme, en statistique, en développement, et de leurs enseignants. Les productions sont mises en ligne sur le site de chaque cursus.

→ **Sites internet des écoles**

Les écoles de journalisme disposent de sites web accessibles au public pour publier les productions de leurs étudiants. Selon les établissements, ils peuvent prendre la forme de portails répertoriant différents types de contenus (séquences de traitement de l'actualité en continu, vidéos, magazines multimédias, productions thématiques...) ou être consacrés à une opération éditoriale spécifique. Ces sites ont peu à peu remplacé les « journaux écoles » non publiés ou à la diffusion restreinte, ce qui n'empêche pas la plupart des établissements de conserver des magazines imprimés qui peuvent, eux, être distribués plus largement.

La mise en situation réelle de production est indissociable de l'enseignement du journalisme en France et de sa reconnaissance par la profession. Elle permet aux élèves de maîtriser toutes les étapes du processus de fabrication de l'information, telles qu'ils les rencontreront dans leur vie professionnelle : recherche de sujets, conférence de rédaction, choix et hiérarchie des traitements, travail de terrain et restitution des informations, éventuellement montage, enregistrement en studio et mixage, relecture et édition, diffusion (maîtrise des CMS et des processus de publication).

Les outils numériques ayant facilité l'accès aux productions réalisées sous contrôle pédagogique et accru leur visibilité, les étudiants sont, en outre, immédiatement confrontés aux réactions de leurs sources – de l'accueil enthousiaste à la tentative d'intimidation, de la critique violente à la manipulation – et à celles du public. C'est aussi un test réel des connaissances tirées des cours de déontologie et de droit de la presse, les publications des écoles de journalisme n'étant évidemment pas exemptes d'éventuelles actions devant les tribunaux en cas de manquement présumé.

« La mise en situation réelle de production est indissociable de l'enseignement du journalisme. »

→ **Parcours thématisés**

Les écoles, dont on a déjà souligné la diversité, peuvent proposer, dans le cadre du cursus reconnu, des parcours et/ou spécialisations destinés à doter les élèves de compétences particulières sur certains thèmes. Outre le tronc commun répondant au référentiel de la CPNEJ et les spécialisations techniques (télévision, radio, nouveaux formats, web, presse écrite), sont donc proposés, selon les établissements, des enseignements approfondis sur les sciences, l'environnement, les questions européennes, le journalisme économique, le journalisme de sport, les techniques d'investigation... (L'offre de chacune des écoles reconnues est détaillée en annexe.)

→ **Délocalisations**

La plupart des écoles de journalisme incluent dans la maquette de leur diplôme une délocalisation des formations – installation temporaire de tout ou partie d'une promotion en immersion sur un territoire, le plus souvent à l'étranger. Il s'agit de séquences pédagogiques consacrées au terrain, qui mettent les étudiantes et étudiants en situation d'interroger leurs références culturelles, leur approche des gens, leurs pratiques et leur grille d'interprétation par une collaboration, des échanges, voire des confrontations avec des populations, des journalistes et/ou des étudiants d'univers différents. C'est aussi l'occasion de se confronter à l'exercice du journalisme dans une langue étrangère, le plus souvent l'anglais, qui leur sera indispensable quelle que soit leur insertion professionnelle ultérieure : journaliste de sport en presse quotidienne régionale, journaliste reporter d'images pour une chaîne nationale, titulaire d'une rubrique spécialisée dans un magazine ou créateur de son propre média...

→ **Management des médias**

Certaines écoles proposent à leurs élèves – mais le public visé est généralement plus large, notamment dans le cadre de la formation continue – des cursus complémentaires permettant d'obtenir des

doubles diplômes en management des médias, en partenariat avec d'autres filières ou établissements (écoles de management ou d'administration des entreprises). Il s'agit d'accompagner les mutations des entreprises de presse, mais aussi d'aider à la conception de projets et de favoriser la création et le développement de nouveaux médias. ■

« Certains cursus complémentaires conduisent à des doubles diplômes en management des médias. »

La CEJ, force de proposition

Les écoles membres de la CEJ ont chacune sa spécificité, son histoire, sa culture, son territoire. Mais leur association – espace d'échanges entre établissements, partenaires sociaux, interlocuteurs institutionnels et entreprises de médias – est un organe collectif au service de leurs étudiants, où s'élaborent innovations et projets pour accompagner les mutations de l'univers professionnel des journalistes. C'est aussi un laboratoire de réflexion pour contribuer à renforcer le lien fragile entre les médias et leurs publics, en mobilisant le potentiel, l'énergie et les propositions des jeunes journalistes en formation. Accompagner la profession, être attentif aux besoins et aux demandes de la jeunesse, renforcer la mission citoyenne au cœur des deux métiers des écoles de la CEJ : la formation et les médias.

C'est dans cet esprit que, lors des États généraux de l'emploi et de la formation des jeunes journalistes, des établissements ont présenté des actions élaborées par leur équipe pédagogique et susceptibles d'être mutualisées entre toutes les écoles reconnues. Quelques-unes de ces initiatives sont présentées ici :

→ Pour préparer l'insertion professionnelle

- o La préparation des étudiants aux entretiens professionnels et aux négociations avec un employeur potentiel par un coaching individuel (entretien d'embauche, vente de piges, relation avec la hiérarchie), en mobilisant les outils des ressources humaines (travail de groupe et réflexif, séances filmées).
- o Un dispositif de mentorat pour éliminer le déficit de confiance en soi et le déficit de réseau qui constituent les principaux freins à l'insertion professionnelle des femmes : simulation d'entretiens d'embauche entre étudiantes et journalistes, immersion en rédaction, séance commune de débriefing. Testé par l'IUT de Lannion pour les étudiantes qui se destinent au journalisme de sport, il peut bien sûr être adapté à d'autres démarches ou situations.

- o La réalisation de guides CEJ à destination des étudiants en journalisme dès l'entrée à l'école et dans la vie professionnelle. Il s'agit de leur permettre, d'une part, dès l'admission, de prendre connaissance des spécificités de leur formation, d'appréhender les attitudes professionnelles, les pratiques éthiques et déontologiques ; d'autre part, d'avoir des outils pour faire leurs premiers pas dans le métier : les règles en stage et/ou en apprentissage, des modèles de convention de stage, la connaissance du monde du travail, des informations sur les congés, horaires, etc., des conseils pour prendre la parole en conférence de rédaction et pour discuter des sujets au sein de la rédaction (voir également p. 79 et p. 84).

→ Pour développer les compétences professionnelles

- o Enseigner l'exploitation des données au service de l'enquête (développement d'une attitude critique à l'égard des données mises à disposition par les institutions publiques ; acquisition d'une culture informatique de base permettant aux journalistes d'instaurer un dialogue avec des développeurs ; possibilité de spécialisation).
- o Décrypter les habitudes de consommation de l'information.

→ Pour renforcer la coopération entre écoles et entreprises

- o Œuvrer pour l'égalité des chances et la diversité.
- o Mettre en relation étudiants et professionnels grâce à une plateforme d'alumni. Les futurs journalistes ont besoin d'aide pour leur insertion professionnelle, et cet outil peut favoriser le mentorat par des diplômés de tous âges en activité. Il s'agit de constituer, pour chaque école qui le souhaite, un annuaire exhaustif de ses anciens élèves avec des informations sur leur emploi, leurs fonctions et, sous réserve des dispositions RGPD en vigueur, leurs coordonnées. Ceux-ci peuvent publier sur le portail les offres de stage, d'emploi, d'apprentissage qu'ils mettent à la disposition des étudiants en formation, ainsi que leur envie de transmettre et/ou d'accompagner les plus jeunes. La plateforme, modérée, sera gérée avec différents niveaux d'accès. Développée à l'initiative de l'EPJT, elle peut être déployée dans les autres écoles grâce à la mise à disposition de la documentation permettant de la reproduire. ■

3 • Les jeunes journalistes, un pari sur l'avenir

À l'entrée dans la vie professionnelle, de fortes attentes parfois déçues

Jeunes journalistes en quête de sens Les États généraux de la formation et de l'emploi des jeunes journalistes ont mis en évidence les évolutions du rapport de ceux-ci au travail. Bien sûr, ces transformations, à l'œuvre dans l'ensemble de la société, ne concernent pas seulement les métiers du journalisme ; la chronique sociale de chaque secteur d'activité, de la santé à la justice, de l'éducation à la restauration, saisit régulièrement les doutes, les interrogations, les remises en cause et parfois le mal-être de celles et ceux qui arrivent dans un univers professionnel, y compris dans les domaines incarnant l'intérêt général, l'avenir du pays ou ses valeurs démocratiques.

Les jeunes journalistes, qu'ils œuvrent dans des entreprises historiques (presse écrite ou audiovisuel) ou dans des médias nés à l'ère du numérique, portent ce désir de « travailler autrement », de donner du sens à leur action, d'harmoniser vie professionnelle et vie privée. Le rapport des représentantes et représentants étudiants des écoles reconnues élaboré avant les travaux des États généraux synthétise en quelques mots directs ce sentiment partagé : « *Nous savons bien qu'une profession comme le journalisme implique des horaires de travail parfois altérés, une nécessité d'être sur le qui-vive, une grande souplesse et une capacité d'adaptation dans la gestion de son emploi du temps [...]. Nous ne voulons plus que la passion journalistique soit un argument brandi pour excuser des abus dans les conditions de travail, l'entretien d'une situation précaire ou encore des conséquences sur la santé mentale.* »

Face à ce constat livré sans filtre, les États généraux ont permis l'écoute, l'échange et la confrontation des points de vue de tous les acteurs : employeurs, salariés, partenaires sociaux, responsables pédagogiques des établissements de formation et futurs professionnels de l'information. De ce dialogue sont issues des modalités d'action et des pistes de réflexion. Ce sont ces différents éléments qui font l'objet de cette partie du Livre blanc.

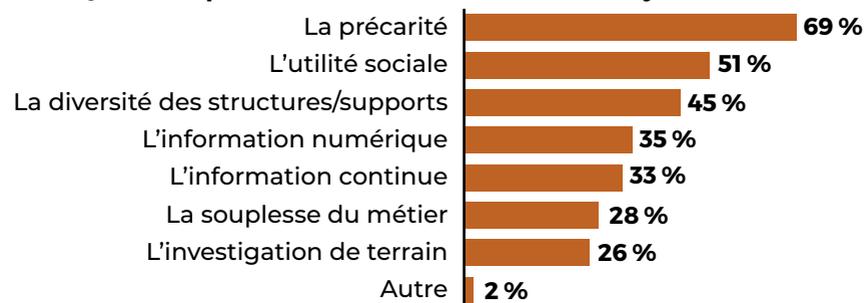
Un enthousiasme tempéré par la précarité Les attentes des étudiantes et étudiants en journalisme s'adressent à leurs écoles – nous y reviendrons –, mais aussi et surtout au monde professionnel. Certaines tiennent aux défis sociaux et sociétaux dont, à leurs yeux, les médias doivent s'emparer, au premier rang desquels figure le changement climatique. Les autres relèvent du management et de la gestion des ressources humaines : demande pressante de prise en compte des nouveaux rapports au travail, souhait d'une meilleure qualité d'accueil des personnes recrutées, constat d'un décalage entre les compétences acquises et la réalité des missions confiées, regret du peu de latitude accordée pour prendre des initiatives au sein de la rédaction. Que l'insertion professionnelle soit plutôt bonne – comme cela a été montré dans le chapitre précédent – n'empêche pas que le processus soit jugé « *difficile* », voire « *très difficile* ». Les médias, mis au défi de renouer un lien de confiance avec le public, doivent aussi renouveler les chemins qui conduisent à l'intégration de jeunes journalistes.

« Que l'insertion professionnelle soit plutôt bonne n'empêche pas que le processus soit jugé "difficile". »

Dans cette perspective, il est utile d'approfondir le diagnostic dressé par les jeunes diplômées et diplômés tel qu'il ressort de plusieurs études, notamment l'enquête du cabinet Pluricité (voir encadré p. 43). L'utilité sociale de la mission des journalistes, l'impératif démocratique qui accompagne l'exercice de la profession sont brouillés par l'omniprésence du sentiment de précarité et des difficultés économiques, dont les nouveaux arrivants sur le marché du travail ont une

conscience aiguë. Il a déjà été fait mention de la définition du métier établie par les personnes interrogées : la précarité l'emporte de loin sur toute autre caractéristique.

Qu'est-ce qui caractérise le mieux le métier de journaliste ?



Ces résultats recourent ceux d'une autre étude, réalisée par le réseau Chercheurs en journalisme des écoles reconnues (Cejer) sur des cohortes d'étudiants entrant dans cinq écoles de journalisme reconnues⁽⁸⁾. Interrogés, dans une question ouverte, sur « *les contraintes susceptibles de peser dans l'exercice de [leur] métier* », 26 % d'entre eux font spontanément référence à la précarité en 2021, alors qu'ils n'étaient que 11 % en 2015. Au-delà de l'emploi de ce terme fortement symbolique, la moitié des étudiants (49 %) évoque des contraintes économiques : pige parfois plus subie que choisie, bas salaires, activité en dents de scie, nécessité d'avoir une activité professionnelle complémentaire, conditions d'exercice du métier liées aux réductions du nombre de journalistes, courses au temps, au clic, à la rentabilité... Ces affirmations sont d'autant plus marquantes qu'elles émanent, dans le cas de la dernière étude mentionnée, d'élèves en début de formation, qui intègrent une école après avoir déployé beaucoup d'efforts et réussi un concours difficile. Étudiants nouvellement recrutés et jeunes diplômés partagent pourtant une envie

8. Stéphane Cabrolié, « Les étudiants en journalisme : perception des contraintes professionnelles, rapports aux publics et usages du numérique », dans les actes de la conférence 2022 de la CNMJ, pp. 56-63. cnmj.fr/wp-content/uploads/CNMJ2022_2607.pdf

profonde, souvent ancienne, de devenir journaliste (63 % des personnes ayant répondu à l'étude Pluricité affirment qu'elles « [rêvaient] *d'exercer ce métier depuis de nombreuses années* »). Mais ce « *métier passion* » auquel ils accèdent ou vont accéder ne justifie pas tous les sacrifices, notamment des conditions de travail dégradées. Le regard sans illusion qu'ils jettent sur la profession doit d'autant plus être pris au sérieux.

Arrivés sur le marché du travail, pour la plupart d'entre eux, avec un master (bac+5), ils savent aussi que la moyenne des salaires dans le secteur des médias est loin d'être compétitive, si on considère d'autres champs professionnels recrutant au même niveau d'études. Ainsi, 78 % des personnes ayant répondu à l'étude de Pluricité déclarent des revenus nets moyens inférieurs à 2 000 euros par mois (71 % parmi celles qui ont suivi leur cursus en alternance). Sans doute la comparaison a-t-elle des limites, liées à la méthode déclarative de collecte des données et aux modes de calcul (prise en compte éventuelle du treizième mois), mais, d'après la dernière enquête d'insertion professionnelle conduite par la Conférence des grandes écoles (CGE)⁽⁹⁾, publiée le 15 juin 2022, le salaire brut annuel moyen hors primes des diplômés d'établissements membres de la CGE travaillant en France s'établit à 36 551 euros, ce qui équivaut à un salaire net mensuel moyen (sur 12 mois) de 2 388 euros, près de 20 % supérieur aux revenus déclarés dans l'enquête Pluricité. Quelque 62 % des jeunes journalistes interrogés jugent leur situation financière « *de bonne qualité* » ou « *stable* », les hommes ayant un point de vue plus pessimiste que les femmes, puisque 45 % d'entre eux déclarent être dans une situation « *très fragile* » ou « *faite de hauts et de bas* », contre 24 % des femmes. Enfin, un ou une jeune journaliste (futur ou future journaliste)

9. La CGE regroupe 238 grandes écoles délivrant un diplôme national de master ou grade de master dans la plupart des secteurs (ingénieur, management, architecture, sciences politiques, création et design, journalisme, vétérinaire, etc.). Cinq écoles membres de la CEJ en sont d'ailleurs également membres, soit directement – le Celsa, le CFJ –, soit comme composante d'un organisme adhérent – l'École de journalisme de Sciences Po avec Sciences Po Paris, l'IPJ avec l'université Paris Dauphine-PSL, et l'EJDG avec Sciences Po Grenoble.

10. Jean-Marie Charon et Adénora Pigeolat, *Hier, journalistes. Ils ont quitté la profession*. Éd. Entremises, 2021.

sur cinq pense qu'il ou elle ne sera plus journaliste dans dix ans, et plus d'un ou une sur 10 déclare « *ne pas savoir* ». Ces indications recourent l'étude qualitative conduite au tournant des années 2020 par Jean-Marie Charon, sociologue des médias, et Adénora Pigeolat⁽¹⁰⁾.

Hiérarchie des valeurs Continuons d'examiner l'état d'esprit de ces jeunes journalistes. Les motivations qui les conduisent au choix de leur poste renseignent aussi sur la hiérarchie des valeurs qu'ils endossent à l'entrée dans leur vie professionnelle (voir le graphique ci-dessous). Le facteur « *ligne éditoriale* » arrive à égalité avec leur volonté d'articuler vie personnelle et vie professionnelle. Que ce dernier critère soit commun à l'ensemble de leur génération ne le rend pas moins digne d'attention – et plus particulièrement dans le contexte de précarité et de contraintes économiques décrit plus haut. À noter aussi : l'importance accordée à l'ambiance de travail et à la correspondance entre le domaine de spécialisation et le poste, l'ensemble de ces facteurs arrivant loin devant la rémunération, et plus loin encore devant les responsabilités ou la taille de la structure.

Quels facteurs sont les plus importants dans votre choix de poste ?



Aussi la jeune génération de journalistes a-t-elle un rapport ambivalent à son métier. Parmi les facteurs de satisfaction qu'ils énumèrent dans l'enquête de Pluricité après leurs premières expériences professionnelles, les jeunes diplômés insistent notamment sur ce qui relève de l'autonomie et de la liberté de traiter des sujets d'une part, et du travail de terrain d'autre part, deux voies qui incarnent l'utilité sociale qu'ils revendiquent. S'y ajoutent l'importance du collectif (l'ambiance de travail, l'esprit d'équipe, l'implication dans la vie de la rédaction) et le sentiment d'exercer dans des conditions compatibles avec un travail de qualité, qu'il s'agisse d'une spécialisation permettant d'approfondir un sujet et d'en maîtriser les enjeux, ou d'une polyvalence qui promet de la diversité dans les missions en contrepartie d'une adaptabilité permanente. Ainsi se dessine aux yeux des jeunes journalistes une profession utile, qui a du sens, en même temps qu'elle peut leur apporter, pour peu que les conditions soient réunies, des satisfactions personnelles (progression dans l'acquisition des connaissances et des compétences, crédit de confiance).

« Parmi les facteurs de satisfaction cités par les jeunes diplômés, l'autonomie et travail de terrain. »

Le pendant de ce tableau d'expériences enrichissantes est nourri de l'analyse des reproches formulés sur leurs conditions de travail. Les jeunes journalistes relativisent : selon l'enquête de Pluricité, moins de 20 % (ce qui représente malgré tout un ou une sur cinq), estiment avoir des conditions de travail dégradées. Mais cette appréciation est souvent fondée sur la comparaison – ils ont toujours un ou une collègue dans une situation pire que la leur. Et, dans le même temps, 51 % disent avoir subi ou avoir été témoins de postures déplacées au sein d'une rédaction (5 % régulièrement, 46 % de manière ponctuelle). Par ailleurs, 12 % déclarent avoir une activité complémentaire autre que le journalisme.

Les reproches formulés peuvent s'organiser en sept catégories :

- une pression constante autour de la production, génératrice de stress,

- un manque de considération pour les jeunes journalistes, pouvant être accompagné de situations de sexisme et/ou de racisme,
- un défaut d'encadrement managérial et des pratiques abusives relevées au sein de certaines rédactions,
- le manque de moyens humains, techniques et financiers qui parasite la qualité du travail effectué dans le délai imparti,
- la précarité et l'instabilité déjà évoquées,
- une mobilité subie,
- le non-respect du droit du travail (heures supplémentaires non rémunérées, avantages sociaux non respectés, méconnaissance du cadre juridique sur lequel s'appuyer) et la faible capacité des jeunes journalistes à faire valoir leurs droits vu la situation actuelle du marché du travail.

Sans doute cette approche de la vie professionnelle, celle de nouveaux arrivants dans le métier ou d'autres qui se préparent à y entrer, est-elle parfois mal comprise par les équipes rédactionnelles en place, fortes de leur antériorité et de leur expérience. Ces dernières regrettent, et peuvent le faire savoir aux jeunes recrues de manière accusatoire, que les nouvelles générations acceptent difficilement ce qui allait de soi pour les plus anciennes. Perplexité face à de nouveaux comportements et de nouvelles aspirations, réflexe défensif devant les remises en question du fonctionnement implicite des rédactions et de leur système hiérarchique, défiance à l'égard d'une autonomie revendiquée...

Les frottements ou les tensions entre jeunes et moins jeunes journalistes sont perçus de manière aiguë, voire conflictuelle de part et d'autre et alimentent les difficultés de l'insertion professionnelle à la sortie de l'école. Et ce d'autant qu'ils se développent dans un écosystème devenu fragile pour l'ensemble des médias, où l'avenir incertain de nombre de titres et de supports concerne l'ensemble, ou à tout le moins une large part, de la profession.

« La reconquête du public jeune passe aussi par la place faite aux jeunes journalistes dans les rédactions. »

Retrouver la confiance du public Cet état des lieux interpelle tous ceux, professionnels de l'information ou pédagogues, qui auscultent les évolutions des médias et des métiers du journalisme. À la défiance à l'égard des médias, qui relève d'un enjeu démocratique majeur, ne peut s'ajouter la méfiance que pourraient développer les jeunes journalistes à l'égard de la profession.

Selon le baromètre 2023 sur la confiance dans les médias, réalisé par l'institut Kantar Public pour le quotidien *La Croix*⁽¹⁾, 54% des personnes interrogées pensent qu'« *il faut se méfier de ce que disent les médias sur les grands sujets d'actualité* », contre 37% qui pensent qu'on peut leur faire confiance. Parmi les causes de cette méfiance, les doutes sur l'impartialité et l'indépendance des journalistes sont importants: seulement 24% des personnes interrogées estiment que les journalistes sont indépendants face « *aux pressions des partis politiques et du pouvoir* », et 26% qu'ils le sont « *face aux pressions de l'argent* ». La perception par l'opinion publique de l'indépendance des journalistes, malgré quelques sursauts ponctuels, décline doucement depuis trente ans.

Le défi de renouer un lien de confiance avec le public est fondamental pour la profession et concerne l'ensemble du champ des médias. La perte de confiance n'est pas réservée à une catégorie de supports – même si la crédibilité de certains est plus affectée que celle d'autres –, pas plus qu'elle n'est affaire de génération. Les plus jeunes (moins de 35 ans) sont cependant moins nombreux que les plus âgés (65 ans et plus) à exprimer de l'intérêt pour l'actualité (respectivement 66% et 83%) et, si 21% des Français disent y prêter moins d'attention qu'il y a quelques années, la proportion est de 33% chez les moins de 35 ans. Dans un tel contexte, l'entreprise de reconstruction du lien entre l'information et ses publics, indispensable autant à la vie démocratique qu'à la vitalité de l'industrie des médias, ne saurait se passer de la contribution active des jeunes journalistes. La reconquête du public jeune et le rajeunissement des audiences, qui préoccupent à juste titre les managers des entreprises de presse, passent aussi par la place faite aux jeunes journalistes dans les rédactions. ■

11. Enquête Kantar Public-onepoint pour *La Croix* réalisée du 4 au 8 janvier 2023 auprès d'un échantillon de 1500 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

Après les États généraux, repenser l'avenir

Un processus de co-construction Les États généraux de la formation et de l'emploi des jeunes journalistes, les 3 et 4 octobre 2022, ont mis la parole des futurs professionnels – les étudiantes et étudiants en journalisme – au centre de la réflexion, dans un processus de co-construction des perspectives d'avenir avec l'ensemble des partenaires. Au-delà de l'état des lieux déjà évoqué des motifs de satisfaction, des attentes, voire des déceptions de ces élèves et des jeunes journalistes, ces deux journées ont permis de dégager des pistes d'action que les responsables des cursus reconnus ont commencé à déployer dans les établissements au cours de l'année 2022-2023, en mettant leurs efforts en commun. Elles ont installé les écoles dans un rôle de « tiers de confiance », pour reprendre l'expression du président de la CEJ, Pascal Guénée. Elles ont fluidifié les relations entre les acteurs et activé un dialogue réactif en circuit court. La construction de ce partenariat est d'autant plus indispensable que les évolutions auxquelles les médias sont confrontés exigent une mise en commun des efforts pour des réponses collectives et adaptées – que l'on songe à l'intelligence artificielle et à la montée en puissance de générateurs de texte, comme ChatGPT, ou d'images, tel Midjourney.

« Les évolutions auxquelles les médias sont confrontés exigent des réponses collectives. »

Ces perspectives constituent un engagement en faveur de l'insertion des nouvelles générations de journalistes, associant les établissements qui les forment et les médias qui les emploient. Certaines concernent plus spécifiquement la formation, qui est de la responsabilité de la CEJ et de ses partenaires, notamment la CPNEJ. D'autres sont des requêtes adressées par les étudiantes et étudiants à leurs écoles et/ou aux professionnels des médias. Dans leur rapport préparatoire

aux États généraux, auquel il a été fait référence précédemment, les 34 élèves représentant les promotions des 14 écoles reconnues ont ainsi demandé que leurs propositions, déjà mises en œuvre dans certaines d'entre elles, soient portées par la totalité des établissements. Plusieurs de ces propositions seront évoquées dans les pages qui suivent; elles concernent la pige (voir p. 83), une carte de presse pour les journalistes en formation (voir p. 80), le traitement des discriminations et des violences au sein des écoles et dans le cadre des stages, la diversité, les conditions de travail en rédaction, la constitution d'une communauté unie des étudiantes et étudiants des 14 écoles – avec la création d'un comité de représentation pérenne et l'égalité entre les élèves de tous les cursus reconnus face aux conditions d'insertion professionnelle (notamment à l'accès aux offres d'emploi, de stage ou d'alternance).

L'accompagnement des jeunes diplômés pendant et après l'école Le diagnostic posé par les promotions en cours de cursus et celles récemment diplômées interpelle les établissements membres de la CEJ. Les dispositifs qu'ils déploient, les contenus qu'ils proposent, dans la pédagogie, dans les pratiques, en faveur de l'insertion professionnelle, se veulent des réponses à ces interrogations.

Globalement, les jeunes journalistes sortant des écoles reconnues se disent satisfaits de la formation dispensée à l'aune de ce qui est attendu d'eux lors de leurs premiers pas dans les rédactions. Parmi les compétences techniques acquises, ils apprécient particulièrement la maîtrise de l'écriture journalistique (96%), le traitement et la vérification des informations (92%), les enseignements sur la déontologie et l'éthique du métier (90%). Mais ils expriment des besoins de compétences supplémentaires sur les outils numériques (maîtrise des réseaux sociaux), domaine en constant renouvellement, ou l'étude des publics (mesures de l'activité du lectorat et de l'audience, techniques de diffusion). Au rang des « savoir-être », ils considèrent être bien préparés au travail en équipe (98%), à l'autonomie (92%), à l'écoute et à l'échange (90%), ainsi qu'à la prise d'initiatives (87%). Du côté des faiblesses, ils identifient la capacité à rédiger des synopsis ou des propositions de sujet (56% estiment y avoir été bien préparés), à se positionner dans une rédaction (58%) et à s'organiser de manière personnelle (66%). Enfin,

les jeunes diplômés et étudiants interrogés souhaiteraient un accompagnement plus marqué vers l'insertion professionnelle. Ils expriment le besoin d'être mieux outillés pour affronter la phase de recrutement (préparation des entretiens d'embauche, recherche des offres d'emploi), mais aussi le volet administratif, financier et juridique du métier: préparation à la pige, compréhension d'un bulletin de salaire, connaissance du droit du travail, compréhension des statuts et contrats existants, conventions collectives...

Les responsables des écoles reconnues ont identifié ces demandes et entamé une réflexion pour formuler des réponses. Comme dans toute démarche d'apprentissage, la période choisie pour dispenser les enseignements ou conférences est une donnée essentielle. Des cours relatifs au droit du travail, au statut de pigiste et à la profession de journaliste existent dans les maquettes des cursus reconnus (voir p. 123), mais ils sont parfois délivrés au début de la scolarité, et leur contenu est mal assimilé, voire oublié au moment où, une fois le pied dans la

« Jusqu'où accompagner les diplômés, qui ne sont plus sous la responsabilité des établissements? »

profession, les jeunes journalistes sont confrontés à des difficultés et cherchent des réponses pour les surmonter. Dès lors, la question est posée aux écoles: jusqu'où et comment accompagner ces derniers, alors qu'un étudiant, une fois diplômé, n'est plus sous la responsabilité de l'établissement de formation? L'étude Pluricité révèle ainsi que

33% des jeunes journalistes qui n'étaient pas en emploi au moment du sondage seraient intéressés par un accompagnement spécifique de la CEJ dans leur recherche d'emploi. Les actions présentées ci-dessous, déployées par la CEJ ou par certains de ses partenaires, ont l'ambition d'accompagner les jeunes journalistes pendant leur formation et après, pour leurs premiers pas dans l'exercice du métier. Ces initiatives ne se substituent pas aux dispositifs propres à chaque école, ni au dialogue que chacune nourrit avec sa communauté étudiante, pédagogique et professionnelle. Elles dotent les établissements d'outils communs qui procèdent d'une vision partagée de la formation des journalistes et consolident l'offre à destination des élèves.

Au début et au cours de la formation

Accueillir les nouveaux entrants en école de journalisme

La CEJ a édité un livret d'explication sur les études en école de journalisme et leurs spécificités, commun à tous les établissements membres.

Dès leur entrée dans l'un des établissements membres de la CEJ, les étudiants disposeront d'un livret recensant les principes de leur scolarité: spécificités des études, pratiques éthiques et déontologiques, attitude professionnelle à respecter... Cette brochure aura un équivalent en sortie, pour l'entrée dans la vie professionnelle (voir p. 84).

Préparer les stages et l'accueil des stagiaires dans les rédactions

La CEJ élabore des documents communs (livret d'accueil et de suivi; rapport d'évaluation du tuteur ou de la tutrice de stage; rapport d'autoévaluation) pour les stagiaires dans les médias.

La question essentielle des stages (conditions, encadrement, missions) a été analysée au fil des pages de ce livret. Lors des États généraux, l'une des principales propositions relatives à ce sujet préconisait de « formaliser l'encadrement des stagiaires en rédaction (entretiens d'arrivée et de départ, informations sur les missions en amont, obligation de suivi des stagiaires, questionnaires de satisfaction remplis par les stagiaires) ». Pour répondre à cette demande, un groupe de travail associant représentants des médias (audiovisuel, presse quotidienne régionale, presse d'information générale...), des écoles, des étudiantes et étudiants, la CPNEJ et l'association La Chance a rédigé trois documents:

→ **un guide d'accueil et de suivi du stagiaire** comportant les textes réglementaires relatifs aux stages, les préconisations des critères de la CPNEJ et le vade-mecum des bonnes pratiques avant, pendant le stage et à la fin de la période (définition et missions du stage avec horaires, accès aux locaux et au matériel, règles d'utilisation

du numérique et des réseaux sociaux; présentation du média d'accueil incluant la composition de l'actionnariat et la ligne éditoriale; responsabilité du tuteur; bilan du stage);

→ **un rapport d'évaluation** à remplir par le tuteur;

→ **un rapport d'autoévaluation** à rédiger par le stagiaire.

Ces documents sont communs à tous les établissements membres de la CEJ et peuvent compléter des dispositifs déjà existants dans les entreprises. Ils peuvent aussi participer à la formation des tuteurs et des tutrices, qui constitue un facteur important de l'accueil des jeunes journalistes dans les rédactions.

Fournir à chaque étudiant une carte de « journaliste en formation »

La CEJ a décidé de créer une carte de « journaliste en formation ».

Sur le terrain, les étudiantes et étudiants peuvent faire face à des situations délicates: devoir prouver leur identité de journaliste en formation, subir des restrictions dans l'accès à l'information, voir la légitimité de leur présence et/ou leur statut mis en question... Les élèves des écoles reconnues ont donc exprimé, lors des États généraux et des réunions préparatoires, la nécessité de pouvoir être identifiés comme tels lors de manifestations publiques ou d'avoir un accès facilité aux accréditations quand elles sont nécessaires pour les journalistes professionnels auprès d'institutions, d'entreprises ou dans les lieux réservés aux médias. Ils ont fait valoir qu'une telle carte serait aussi un outil qui les amènerait à réfléchir à leur posture professionnelle, éclairerait leurs pratiques déontologiques et encadrerait leurs droits et devoirs pendant la période d'apprentissage.

Or les attributions légales de la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP), créée par la loi dite Brachard de 1935 en même temps que celle-ci définissait le statut de journaliste, ne lui permettent pas d'accorder une carte de presse à une personne en formation. Les dispositions, toujours en vigueur, consignées par le législateur prévoient que le journaliste professionnel est celui qui tire de l'exercice de sa profession « *le principal des ressources nécessaires à*

son existence », ce qui exclut a priori les étudiants: seuls celles et ceux qui suivent leur formation en alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation) peuvent obtenir leur carte de presse. Celle-ci est rigoureusement protégée, y compris si nécessaire par voie de justice.

« Les étudiants journalistes souhaitent être identifiés lorsqu'ils sont sur le terrain. »

Aussi la CEJ a-t-elle pris l'initiative de créer une carte de « journaliste en formation », commune à l'ensemble de ses membres, qui sera fabriquée dans chaque établissement et attribuée à partir de la rentrée 2023 aux étudiants des cursus reconnus. La CCIJP a été associée à ces travaux qui déterminent la forme et le visuel du document – dans le res-

pect des prérogatives de chacun. Cette décision consolide l'identification pré-professionnelle des étudiantes et étudiants des cursus reconnus. Et si aucune démarche n'a encore été entreprise pour sensibiliser les institutions (ministère de l'Intérieur, etc.) au moment où paraît ce Livre blanc (mi-2023), l'existence d'un document commun, élaboré en présence des acteurs majeurs du secteur (CPNEJ et CCIJP, où siège l'ensemble des partenaires sociaux), sera un atout important pour inclure les élèves des établissements reconnus dans les dispositifs permettant aux professionnels des médias d'exercer leurs droits.

Valoriser la recherche, lancer des projets

La très grande majorité des écoles membres de la CEJ peut mobiliser des projets de recherche conduits au sein des établissements universitaires auxquels ils appartiennent. La CEJ engage aussi des recherches spécifiques sur son champ d'intervention.

L'intégration au sein des universités – ou plus largement de l'enseignement supérieur public – de la plupart des écoles de journalisme proposant un cursus reconnu a déjà été mentionnée à plusieurs reprises dans ce livret. Ainsi leurs étudiants sont-ils au contact de la recherche scientifique, dans les sciences humaines comme dans celles dites « dures ».

Cela passe d'abord par les cours que dispensent les enseignants-chercheurs en poste dans ces écoles et par leurs objets de recherche, qu'ils soient inscrits dans les maquettes pédagogiques ou fassent l'objet de séminaires ad hoc : sociologie des médias, inégalités femmes-hommes, études du genre, diversité et égalité des chances, organisation du travail, modalités de production de l'information et nouveaux médias, pour ne citer que quelques exemples. Mais la confrontation avec des questions de recherche va désormais au-delà des domaines académiques proches du champ journalistique que sont traditionnellement la sociologie, la science politique et les sciences de l'information et de la communication. Selon les établissements, les élèves peuvent également suivre des enseignements ou des groupes de réflexion animés par des universitaires relatifs à l'intelligence artificielle, aux mathématiques appliquées, à l'économie, à la géophysique ou aux sciences de la Terre – la liste n'est, là encore, pas limitative. Parce qu'ils concernent les défis du monde (changement climatique ou bouleversements technologiques), ces sujets

« D'autres chantiers sont à explorer, comme la création d'un baromètre professionnel annuel. »

alimentent aujourd'hui la culture générale des futurs journalistes.

Enfin, la CEJ peut directement lancer des recherches ciblées. L'étude de Pluricité sur l'intégration professionnelle des jeunes diplômés et le projet de recherche conduit par Valérie Jeanne-Perrier, Sandy Montañola et Samuel

Bouron, issus de trois laboratoires différents (Gripic – Celsa Sorbonne université; Arènes UMR 6051; Irisso – université Dauphine-PSL), sur l'alternance vécue par les étudiants de la CEJ ont déjà été mentionnés (voir p. 43 et p. 50). D'autres chantiers sont à explorer, comme la construction d'un baromètre professionnel annuel (classes d'âge, rémunérations, parité...) à partir de l'exploitation des banques de données existantes sur les journalistes professionnels.

Mieux dialoguer pour mieux défendre les cursus et les métiers

Afin de poursuivre le dialogue ouvert par les États généraux, une rencontre annuelle entre acteurs de la formation et de la profession sera instaurée.

Les mutations des médias, l'irruption de nouvelles technologies disruptives (intelligences artificielles capables de générer textes ou images), les fragilités économiques, les difficultés de recrutement apparemment paradoxales dans certains types de médias (presse quotidienne régionale) rendent incontournable la rencontre régulière des différents partenaires : écoles, rédactions, directions des ressources humaines des médias, CPNEJ. Le principe d'un forum regroupant chaque année entreprises et acteurs clés des métiers du journalisme sous l'égide de la CEJ est inscrit dans les conclusions des États généraux.

Après la formation

Mettre à la disposition des diplômés un livret destiné aux jeunes pigistes

Face aux difficultés exprimées par les jeunes pigistes, quatre organisations de journalistes professionnels ont élaboré un guide qui leur est spécialement destiné.

Lors des États généraux, les représentants de syndicats ou d'associations de journalistes ont pu constater la forte demande des étudiants autour de la pige et du statut de pigiste. Plus de la moitié (59 %) des personnes ayant répondu à l'étude Pluricité sur l'insertion professionnelle des jeunes diplômés ont déjà été pigistes. Et parmi celles et ceux qui le sont ou l'ont été, 63 % jugent cette façon de travailler pertinente et adaptée à leur situation, relevant ses avantages en matière d'autonomie, de mobilité et de diversité des sujets et des approches ; 37 % l'estiment au contraire peu ou pas adaptée, évoquant un mode de travail précaire, instable, isolant, insécurisant et fatigant. La pige a d'ailleurs fait l'objet d'un volet spécifique des souhaits formalisés par les représentants étudiants lors des travaux préparatoires : « *La pige, ce n'est pas seulement*

produire et vendre un projet journalistique. C'est aussi tout un travail administratif, une manière de gérer ses comptes, une façon d'interagir avec les médias... En somme, la pige est un mode de vie particulier, que l'étudiant devrait pouvoir appréhender au cours de sa formation. »

Convaincues qu'il est de leur responsabilité de participer à la formation et à l'information des futurs professionnels des médias, quatre organisations de journalistes ont annoncé à l'issue des États généraux la rédaction d'un livret sur la pige, spécifiquement destiné aux jeunes journalistes et à leurs questions au moment de l'entrée sur le marché du travail. La CFDT journalistes, le Syndicat national des journalistes (SNJ), le Syndicat national des journalistes CGT (SNJ-CGT) – les trois syndicats les plus représentatifs de la profession – et Profession : pigiste, association nationale de journalistes pigistes qui depuis plus de vingt ans permet à ses adhérents d'échanger et de rompre leur isolement, ont mis leurs efforts en commun pour élaborer le contenu de cette brochure, éditée et diffusée à partir du printemps 2023.

Accompagner les premiers pas dans le métier

La CEJ édite un livret commun à toutes les écoles pour les jeunes diplômés entrant dans leur vie professionnelle.

L'arrivée dans une rédaction nécessite de disposer de quelques clés pour comprendre le monde du travail, même si les jeunes diplômés ont déjà pu l'appréhender lors de leurs stages ou éventuellement en alternance. Outre des éléments d'information juridique et administrative (horaires de travail, congés, compréhension des différents éléments intégrés au bulletin de salaire et de leur mode de calcul, connaissance du fonctionnement de Pôle emploi...), ce livret propose des conseils pour se poser dans une rédaction : comment et quand prendre la parole en conférence de rédaction ? Comment proposer et défendre ses sujets ? Comment argumenter ? Cette brochure est l'équivalent, en sortie de formation, de celle fournie à l'entrée en école de journalisme (voir p. 79). ■

Et pour finir...

La préparation des États généraux de la formation et de l'emploi des jeunes journalistes, la participation de plusieurs centaines de personnes à l'événement, les 3 et 4 octobre 2022 à Paris, puis la mise en œuvre de chantiers à la suite des échanges de ces deux journées composent une cartographie inédite des conditions de formation et d'insertion professionnelle des diplômés des écoles reconnues. En 2020 et 2021, la pandémie a bouleversé les conditions d'études – même si les étudiants en journalisme comptent parmi les seuls à avoir pu être accueillis dans leurs établissements et y suivre des enseignements –, brouillé les voies d'accès à l'emploi et les canaux habituels de constitution des réseaux, fragilisé une partie des entreprises de presse et contribué à accélérer les phénomènes de désinformation d'une part, et de défiance à l'égard des médias d'autre part. Avec le soutien du plan France Relance et du ministère de la Culture, une dynamique a été engagée, co-construite par les différents acteurs. Les étudiantes et les étudiants n'ont pas seulement été au centre des réflexions axées sur les enjeux de la professionnalisation des formateurs, journalistes, responsables de ressources humaines et managers. Ils ont été les protagonistes actifs d'une réflexion qui les engage et d'un plan d'actions qui, à l'heure où sont écrites ces lignes, commence à être déployé, principalement dans les écoles, mais aussi dans les médias. Sans doute la démarche n'est-elle pas unique dans le champ de l'enseignement supérieur ; mais, parce qu'elle est rare, parce que chacun a pu en pressentir le besoin et l'urgence, elle a bénéficié de l'attention soutenue de la quasi-totalité des interlocuteurs, qui persiste encore aujourd'hui.

« Les étudiants ont été les protagonistes actifs d'une réflexion qui les engage. »

Les différents partenaires des États généraux mobilisent aujourd'hui les fruits de ces dix-huit mois de travail en commun. Ceux-ci ont été

évoqués en détail dans les pages qui précèdent. Au moment de conclure, nous ne retiendrons ici que les principes qui ont guidé ces actions.

→ Un collectif des écoles de journalisme aux cursus reconnus renforcé, au service des étudiants. Avec l'organisation des États généraux, l'établissement d'un dialogue soutenu et récurrent avec les acteurs du milieu professionnel, le soutien à la réflexion collective de l'ensemble des élèves des établissements membres, la Conférence des écoles de journalisme s'est posée en interlocutrice privilégiée des entreprises de médias. La diversité des 14 établissements membres de la CEJ est préservée – ce qui, d'ailleurs, dément les accusations récurrentes de « formatage » portées contre eux. Chacun conserve son histoire, sa marque de fabrique, sa maquette de diplôme, sa culture et ses choix pédagogiques, jusqu'à ses procédures spécifiques de sélection de ses élèves. Les écoles se distinguent les unes des autres et, pour peu qu'ils soient reçus à plusieurs concours d'admission, les candidates et candidats exercent leur capacité de choisir entre elles. Mais elles ont uni leurs efforts autour de ce qui les rassemble : la reconnaissance paritaire de la profession, le respect de critères et d'un référentiel de contenus communs, la nécessité d'accompagner leurs élèves vers une insertion professionnelle de qualité, et la défense des valeurs dont la liberté de la presse et la vie démocratique sont porteuses.

**« Le travail commun
lié aux États
généraux a favorisé
l'émergence
d'une communauté
étudiante. »**

→ Outre l'action collective, cette mise en commun a permis, directement ou indirectement, la production de documents, de guides, d'outils au profit de leurs étudiantes et étudiants, et dont la liste a été détaillée dans ce Livre blanc. Seules les contraintes de moyens ont pu être un frein à la réalisation des projets, dès lors qu'ils avaient été approuvés par l'ensemble des établissements. Quoi qu'il en soit, les productions réalisées sous l'égide de la CEJ sont mutualisées et constituent un socle solide à la disposition de toute la communauté dès ce printemps 2023.

→ Ces actions et réflexions ont favorisé l'émergence d'une communauté étudiante que ses représentants souhaitent animer et pérenniser, notamment au moyen de rencontres régulières, jusque-là inexistantes. Le rapport préparatoire aux États généraux des élèves des cursus reconnus récuse toute « hiérarchisation » entre les établissements et dénonce les « inégalités » qui pourraient en découler. Invités à prendre la parole, les étudiantes et étudiants s'en sont emparés. Ils ont exprimé leurs attentes à l'égard des écoles et du monde professionnel, des contenus de l'enseignement comme de l'accueil dans les rédactions. Ils sont d'ores et déjà les vigies du respect des promesses qui leur ont été faites. ■

Lexique et sigles

CCIJP - Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels

Commission paritaire créée par la loi Brachard (1935) et dont la mission est de décider chaque année de l'attribution ou du renouvellement des cartes de presse. ccijp.net

CEJ - Conférence des écoles de journalisme

Association regroupant les 14 écoles dispensant des formations agréées par l'instance professionnelle paritaire ad hoc, la CPNEJ (voir ci-dessous). La CEJ est une instance de dialogue entre les écoles, les partenaires sociaux, les entreprises de médias et les pouvoirs publics. cej.education

CNMJ - Conférence nationale des métiers du journalisme

Créée en 2010 dans la foulée des États généraux de la presse écrite (2008-2009), cette instance de dialogue, de réflexion et de proposition regroupe les 14 écoles dont le cursus est reconnu par la CPNEJ (voir ci-dessous), des professionnels impliqués dans la formation, les pouvoirs publics (ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ministère de la Culture), des chercheurs et des personnalités qualifiées. Elle documente les enjeux de la formation des journalistes en regard des transformations dans les médias et des évolutions sociales et sociétales. cnmj.fr

CPED - Conférence permanente des chargées et chargés de mission Égalité et Diversité des établissements d'enseignement supérieur et de recherche

Depuis 2011, elle est un espace d'échange sur les pratiques des établissements qui la composent et sur les différentes façons de mettre en œuvre une politique visant à l'égalité entre les femmes et les hommes, au respect de la diversité et à la lutte contre les discriminations. Elle propose des ressources à destination du personnel de l'enseignement supérieur comme des étudiantes et des étudiants. cped-egalite.fr

CPNEJ - Commission paritaire nationale de l'emploi des journalistes

Elle est chargée d'examiner les dossiers de reconnaissance des cursus de journalisme et les modalités de renouvellement de cette reconnaissance à partir de critères et d'un référentiel (voir p. 118) régulièrement revus par les partenaires sociaux. cpnej.free.fr

CPNEF de l'audiovisuel, CPNEF de la presse - Commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation

Branches professionnelles qui regroupent les partenaires sociaux de l'audiovisuel d'une part, de la presse d'autre part, autour des questions d'emploi et de formation. cpnef-av.fr

WJEC - Conseil mondial des écoles de journalisme (World Journalism Education Council)

Regroupe les représentants académiques des formations au journalisme de niveau universitaire du monde entier afin d'offrir un espace commun de réflexion et d'échange. La cinquième conférence mondiale s'est tenue à Paris en 2019.

Celsa

Présentation de l'école

Le Celsa est l'école de journalisme (et de communication) de la faculté des lettres de Sorbonne université. Les formations en journalisme sont généralistes et permettent d'intégrer tout type de média.

Diplôme délivré (cursus reconnu), durée et organisation des études

Le master est un diplôme national sanctionnant les deux années d'études. Le concours intervient à l'entrée du master 1.

Parcours et options proposés

Les formations sont les suivantes:

- master 1 Journalism, et de communication)
- master 2 Journalism (temps plein),
- master 2 Journalism (apprentissage), option journalisme et innovation,
- master 2 spécialisé Journalism (MSJ, en formation continue).

Productions des étudiants sous la responsabilité pédagogique de l'école

- Le journal école *Le Celka* (magazine d'actualité économique, sociale et politique),
- des sites liés aux délocalisations des étudiants de master 2,

- *Celsalab*, site d'exercices et de travaux (celsalab.fr).

Stages obligatoires

Périodes de stage en master 1 (février-mars puis juillet-août) et en master 2 (avril puis à partir de mi-juin).

Possibilité d'alternance

L'apprentissage est proposé en master 2 option journalisme et innovation, sur quatorze mois; le rythme hebdomadaire est de quatre jours en rédaction et une journée à l'école, avec des périodes intensives à l'école.

Conditions et modalités

d'admission, coût de la formation

Accès sur concours, avec trois épreuves en ligne, après dépôt d'un dossier administratif.

Le montant de la scolarité est celui d'une année à l'université publique, soit 243 euros en master, plus 95 euros par an de contribution de vie étudiante et de campus (CVEC). Gratuité pour les boursiers.

La formation continue de MSJ, payante, peut faire l'objet d'aides au financement.

Autres cursus proposés par l'école

Possibilité d'un DU pour cinq étudiants par année en journalisme, possibilité également d'une année de césure (projet de reportage sur la mission Bougainville pour le journalisme, un étudiant par année à partir de septembre 2023).

Spécificité de l'école

L'école forme au journalisme de manière généraliste, avec un intérêt marqué pour ses métiers émergents

et en prenant fortement appui sur les travaux de recherche portant sur le métier; tous les médias sont abordés au cours de la scolarité.

Celsa

77, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine
Tél.: 01 46 43 76 76 ou 01 46 43 76 36
celsa.fr



Centre de formation des journalistes

Présentation de l'école

Le Centre de formation des journalistes (CFJ) est un établissement d'enseignement supérieur privé à but non lucratif ayant le statut d'une association. Fondé en 1946, il a formé près de 3000 journalistes.

L'école bénéficie par arrêté ministériel de la qualification d'établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général. La formation qu'elle dispense en deux ans est l'un des 14 cursus reconnus par la commission paritaire nationale de l'emploi des journalistes (CPNEJ).

Le CFJ est membre de la Conférence des grandes écoles, de la Conférence des écoles de journalisme, de la Conférence nationale des métiers du journalisme, titulaire de la Charte Erasmus de l'enseignement supérieur. Depuis janvier 2022, l'école est une composante de l'établissement public expérimental Paris-Panthéon-Assas université.

Parcours et options proposés

Le CFJ offre une formation généraliste de niveau master. Toutes les techniques y sont abordées : presse écrite, télévision, radio, presse en ligne, podcast, photographie, etc.

En deuxième année, les élèves doivent opter pour une des spécialisations suivantes : télévision-rédacteur ; télévision-journaliste reporter d'images ; radio ; newsroom-nouvelles écrites enrichies, presse écrite, quotidien, magazine, agence de presse ; newsroom-nouvelles écrites visuelles ; journalisme local/global en apprentissage.

Productions des étudiants sous la responsabilité pédagogique de l'école

Exemple des médias en ligne créés chaque année à l'étranger par les étudiants de première année : *Magyarpart* (magyarpart.cfjlab.fr) ; *EyeRish* (eyerish.cfjlab.fr) ; *Giorni* (giorni.cfjlab.fr).

Parmi les médias créés en France de 2020 à 2022 : *Ter-Terre* (ter-terre.cfjlab.fr), première année ; *Nu* (nu.cfjlab.fr) ; *Louze* (louze.cfjlab.fr) ; *Boomer* (boomer.cfjlab.fr) ; *Bouffe* (bouffe.cfjlab.fr).

Stages obligatoires

Tous les étudiants de la filière générale effectuent durant la période estivale, à l'issue de leur première année de formation, un stage rémunéré de deux à trois mois au sein d'un quotidien régional. Ce stage fait l'objet d'un rapport établi par le média appréciant les travaux et le comportement professionnel du stagiaire. À son retour, celui-ci présente un rapport de stage. En seconde année, dans le cadre de leur période de spécialisation, les étudiants effectuent deux stages obligatoires de une à quatre semaines. Ces stages professionnels doivent être trouvés en premier lieu par les élèves eux-mêmes.

Possibilité d'alternance

Apprentissage en un an (deuxième année de scolarité) ou en deux ans. Au campus de Paris ou à celui de Lyon (filiale Local/Global pour les élèves souhaitant pratiquer le journalisme en tant que correspondant à l'étranger ou en locale en France).

Conditions et modalités d'admission, coût de la formation

Admission sur concours (questionnaire d'admissibilité et oraux d'admission).

Sont admissibles d'office :

- les candidats parrainés par un média (apprentissage) ;
- les élèves des écoles partenaires : ENS Ulm, ESCP Business School, HEC, ISIT, École W ;
- les candidats au double diplôme CFJ-Sciences Po Lyon en Journalisme éco, data, investigation.

Frais de scolarité : 6790 euros par an. Boursiers sur critères sociaux : 2750 euros jusqu'au niveau 5, dispense pour les niveaux 6 et 7. Les apprentis sont également dispensés de frais de scolarité.

Autres cursus proposés par l'école

Dans le cadre de partenariats avec de grands établissements :

- avec Sciences Po Lyon : double diplôme Journalisme éco, data, investigation ;
- avec l'ENS Ulm : cours de langues rares à l'ENS pour des étudiants du CFJ, possibilité pour les étudiants de l'ENS d'effectuer un an de scolarité au CFJ et d'en obtenir le diplôme ;
- avec l'ESCP Business School : cursus commun Executive Master in Management & Media permettant aux étudiants des deux écoles de suivre un programme en management et journalisme, en vue d'acquérir les deux diplômes ;
- avec HEC : les étudiants de HEC peuvent suivre un an de scolarité

- au CFJ et en obtenir le diplôme ;
- avec l'ISIT : les étudiants des deux écoles peuvent suivre le programme Enjeux internationaux, interculturels et Médias en vue d'acquérir les diplômes du CFJ et de l'ISIT ;
- avec l'université Laval, à Québec (Canada) : partenariat permettant aux étudiants des deux écoles de poursuivre une partie de leur cursus dans l'établissement partenaire.

Spécificité de l'école

L'enquête d'insertion portant sur la promotion 2021 montre que 95,2% des diplômés sont satisfaits ou très satisfaits de leur formation. Plus de neuf sur dix (hors diplômés volontairement sans emploi) déclarent avoir une activité professionnelle six mois après leur sortie du CFJ. Deux tiers des diplômés se disent satisfaits ou très satisfaits de leur emploi.

92% des apprentis (hors diplômés volontairement sans emploi) déclarent avoir une activité professionnelle dans un média six mois après l'obtention de leur diplôme. 95,8% sont salariés. 100% se disent satisfaits ou très satisfaits de leur formation.

Centre de formation des journalistes

210, rue du Faubourg-Saint-Antoine
75012 Paris
Tél. : 01 44 09 42 02
cfjparis.com



Centre universitaire d'enseignement du journalisme

Présentation de l'école

Premier site français de formation au journalisme installé dans l'université (en 1958), reconnu par la convention collective des journalistes en 1968, le Centre universitaire d'enseignement du journalisme (Cuej), implanté dans l'université de Strasbourg, se caractérise aujourd'hui par un taux très élevé d'insertion professionnelle des diplômés, des formations de spécialités rares, une pédagogie originale et novatrice et une vocation internationale confirmée.

L'adaptation de la formation aux formes multimédias, amorcée dès le milieu des années 1990, a permis à nombre de diplômés du Cuej d'intégrer les services web de médias traditionnels ou les rédactions de *pure players*.

Diplôme délivré (cursus reconnu), durée et organisation des études

Le master mention Journalisme est conçu en cohérence sur deux années de formation (M1 et M2), avec l'acquisition progressive des connaissances et compétences nécessaires à l'exercice des métiers du journalisme. Toutes les unités d'enseignement concourent à cette acquisition progressive des fondamentaux indispensables. De nombreux modules d'enseignement, notamment en M2, sont organisés en mode projet et fondés sur des mises en situation de production réelle. Les étudiants qui entrent en première année de master intègrent la deuxième année. Les redoublements sont exceptionnels.



Stéphane Jobert

La première année est constituée d'un tronc commun associant enseignements de culture générale et enseignements professionnels dans chacun des médias (radio, télévision, multimédia, presse écrite). Ils conjuguent cours magistraux (actualité de l'Union européenne; justice, police, violence, faits divers et catastrophes; urbanisme et aménagement du territoire; économie; histoire des médias; sociologie du journalisme; économie des médias...) et travaux dirigés.

En début de deuxième année, les étudiants choisissent un média de spécialité (radio et multimédia; télévision option rédacteur; télévision option journaliste reporter d'images (JRI); presse écrite et multimédia) et un séminaire thématique dans un domaine qui participe de leur connaissance des enjeux du monde contemporain.

Parcours et options proposés

Un seul parcours:

le master Journalisme.

Le master franco-allemand est un cursus spécifique du master Journalisme.

Il s'adresse aux candidats admis au concours (au maximum six étudiants par promotion) et ayant une bonne maîtrise écrite et orale de la langue. Au terme du cursus, les étudiants admis sont titulaires d'un double diplôme de master, délivré par l'université de Strasbourg et l'université de Fribourg-en-Brigau.

Productions des étudiants sous la responsabilité pédagogique de l'école

- Le site Cuej.info (www.cuej.info),
- deux magazines de presse écrite: *Viva Cité* (M1) et *News d'III* (M2).

Stages obligatoires

Un stage en presse quotidienne régionale de huit semaines est obligatoire entre la première et la deuxième année.

Un total de seize semaines de stage est obligatoire pour la validation du diplôme.

Possibilité d'alternance

Apprentissage ou contrat de professionnalisation, sur une ou deux années.

Conditions et modalités d'admission, coût de la formation

Recrutement sur dossier (phase 1, admissibilité A), épreuves écrites (phase 2, admissibilité B) et oral d'admission (phase 3).

Les frais de scolarité correspondent aux frais universitaires, soit 243 euros en master, plus 95 euros par an de contribution de vie étudiante et de campus (CVEC). Les boursiers en sont exonérés.

Autres cursus proposés par l'école

- DU Journaliste reporter d'images (JRI),
- modules d'initiation au journalisme et aux médias (pour les étudiants en licence).

Spécificité de l'école

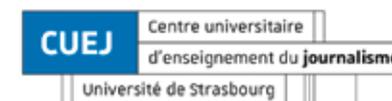
La formation du master Journalisme se termine par la délocalisation de tous les étudiants de M2 pendant quatre semaines dans un pays étranger, débouchant sur des productions journalistiques réalisées en partenariat avec des établissements et des étudiants du pays d'accueil. La langue commune de travail est l'anglais.

Dans le prolongement du cours d'introduction à l'actualité politique et européenne du semestre 1 (M1), le cours d'actualité de l'Union européenne offre aux étudiants l'opportunité de se familiariser in situ avec une institution politique au travail, le Parlement européen.

Partenariats avec le rectorat (éducation aux médias) et avec Radio France (Interclass').

Centre universitaire d'enseignement du journalisme

4, rue Blaise-Pascal – CS 90032
67081 Strasbourg Cedex
Tél.: 03 68 85 80 39
contact@cuej.unistra.fr
cuej.unistra.fr



École de journalisme de Cannes

Présentation de l'école

L'École de journalisme de Cannes (EJC) est un établissement public de formation au journalisme, composante du département universitaire Information-Communication de l'IUT Nice Côte d'Azur. Elle se situe sur le campus créatif Georges-Méliès, dans la nouvelle zone de la Bastide rouge à Cannes (Alpes-Maritimes). Une résidence universitaire est également située sur le site (168 chambres).

Diplôme délivré (cursus reconnu), durée et organisation des études

BUT Information-Communication parcours Journalisme, après trois ans d'études (DUT délivré sur demande à l'issue des deux premières années).

Parcours et options proposés

Le cursus est organisé selon six compétences : décrypter, partager,

garantir, chercher, produire et valoriser. Divisé en six semestres, il propose des enseignements en sciences humaines et sociales : histoire et sociologie des médias, théories de l'information et de la communication, sociologie, sémiologie, culture générale, droit du travail, droit de la presse et des médias, économie des médias, etc. Il inclut également des cours de pratique journalistique, notamment via des semaines intensives professionnelles (radio, caméra, photo, web, PAO, écriture...).

Productions des étudiants sous la responsabilité pédagogique de l'école

Le site *Buzzles* (buzzles.org).

Stages obligatoires

La formation comprend un stage de quatre semaines en première année

(obligatoirement en PQR), un stage de huit semaines en deuxième année et un stage de douze semaines en troisième année.

Possibilité d'alternance

Contrat de professionnalisation en troisième année.

Conditions et modalités d'admission, coût de la formation

Le BUT Journalisme est accessible à toute personne titulaire du baccalauréat.

Le recrutement se déroule en deux phases : une étude du dossier et un examen oral en distanciel qui prend la forme d'un entretien de quinze minutes. Les critères sont détaillés sur la fiche Parcoursup de la formation.

Le coût d'inscription à l'université est de 170 euros, auxquels il faut ajouter 95 euros de contribution de vie étudiante et de campus (CVEC). Les étudiants boursiers sont exonérés.

Spécificité de l'école

Dans le cadre des semaines intensives de formation, l'école a développé différents partenariats et participe à divers événements (Festival du livre de Mouans-Sartoux, Festival de Cannes, etc.)

Elle a également construit un partenariat avec les écoles militaires de Draguignan (*media training* croisé et semaine intensive au sein de la base opérationnelle avancée FOB Villars pour la réalisation de reportages).

Elle entretient des rapports privilégiés avec l'école de journalisme d'Oslo Metropolitan University, la plus ancienne de Norvège, ainsi qu'avec l'École supérieure de journalisme et

de communication de Casablanca, au Maroc.

École de journalisme de Cannes

214, avenue Francis-Tonner

06150 Cannes

Tél. : 04 89 15 33 03

iut.dept-infocom.journalisme@univ-cotedazur.fr

univ-cotedazur.fr

iut.univ-cotedazur.fr/

[departements-et-formations/](http://departements-et-formations/information-communication/le-departement)

[information-communication/](http://information-communication/le-departement)

le-departement



Marie Guittard

École de journalisme et de communication d'Aix-Marseille

Présentation de l'école

Composante d'Aix-Marseille université, l'École de journalisme et de communication d'Aix-Marseille (EJCAM) forme chaque année 30 journalistes. Les apprentissages s'articulent autour de référents professionnels reconnus dans leur domaine, afin de répondre aux exigences les plus élevées. L'offre pédagogique de l'EJCAM est également adossée à l'activité d'un laboratoire de recherche, dont l'un des axes concerne les mutations du journalisme et ses nouvelles écritures.

Diplôme délivré (cursus reconnu), durée et organisation des études

Master Journalisme, délivré après deux ans en formation à plein temps ou en alternance.

Parcours et options proposés

Les étudiants choisissent en deuxième année une spécialisation en radio ou en télévision. Ils suivent sur les deux années un tronc commun avec les enseignements en presse et en web.

Productions des étudiants sous la responsabilité pédagogique de l'école

Site *Le 13 informé* (le13informe.fr), journaux et magazines produits dans le cadre des sessions presse.

Stages obligatoires

Huit semaines de stage obligatoire par an dans des médias sur tous types de support.

Possibilité d'alternance

Apprentissage ou contrat de professionnalisation d'un an à partir du master 2 ou de deux ans à partir du master 1.

Conditions et modalités d'admission, coût de la formation

Admission sur concours (phase d'admissibilité sur dossier, puis phase d'admission par des épreuves orales). Frais universitaires pour l'inscription au master: 243 euros par an, et 95 euros de contribution de vie étudiante et de campus (CVEC). Gratuité pour les boursiers.

Autres cursus proposés par l'école

- Diplômes en information-communication,
- diplôme (master 2) Métiers de l'information: communication, lobbying, médias, en partenariat avec Sciences Po Aix.

Spécificité de l'école

La formation de l'EJCAM accorde une importance particulière au journalisme de proximité et aux nouvelles écritures (Mojo, long format audiovisuel ou écrit, podcast), ainsi qu'au journalisme de solutions.

École de journalisme et de communication d'Aix-Marseille

21, rue Virgile-Marron – CS 80071
13392 Marseille Cedex 05
Tél.: 04 91 24 32 00
ejcam.univ-amu.fr/fr



Eléa Ropiot/AMU

École de journalisme de Grenoble

Présentation de l'école

L'École de journalisme de Grenoble (EJDG) est portée par deux institutions emblématiques de la communauté universitaire grenobloise ayant placé l'excellence scientifique, l'innovation pédagogique et l'engagement social et citoyen au cœur de leur projet pédagogique: l'université Grenoble Alpes et Sciences Po Grenoble. En s'associant, celles-ci manifestent leur volonté de promouvoir un modèle exigeant de formation au journalisme fondé sur une éthique de l'enquête.

L'EJDG propose à la fois des enseignements académiques sur le journalisme et une formation technique très professionnalisante. Ses enseignants et enseignants sont reconnus pour leurs compétences comme journalistes ou spécialistes du journalisme.

L'école bénéficie de son implantation dans une métropole innovante socialement, politiquement et économiquement, qui fournit un cadre de vie épanouissant et de nombreuses possibilités de reportages et d'interviews.

Diplôme délivré (cursus reconnu), durée et organisation des études

Double diplôme: master Journalismisme de l'université Grenoble Alpes et diplôme de Sciences Po Grenoble. Le cursus de l'EJDG est organisé en deux années d'études permettant l'acquisition de 120 crédits de transfert européen.

Parcours et options proposés

En master 1 (M1), tous les enseignements théoriques et pratiques sont suivis par l'ensemble de la promotion.

En master 2 (M2), les étudiantes et étudiants s'engagent dans une spécialisation avancée en presse écrite et web, en radio ou en télévision. Chaque parcours de spécialisation concentre intensives et réalisation de projets de fin d'études.

Productions des étudiants sous la responsabilité pédagogique de l'école

- Une chaîne YouTube⁽¹⁾ répertoriant certaines des productions vidéo de l'EJDG: docus 12 minutes de la spécialisation Télévision, portraits et vidéos Mojo de la spécialisation Presse écrite-web, mini-séries, etc.;
- le site *Journalismes Info*, média école centré sur les évolutions du journalisme en ligne: pratiques et compétences professionnelles, acteurs et identités éditoriales, outils et modèles économiques, écritures, formats et audiences (journalismes-info.ejdg.fr);
- divers projets multimédia: productions collectives des étudiantes et étudiants de M1 diffusées en ligne autour de thèmes tels que le dérèglement climatique dans les Alpes (projet Dégel: degel.ejdg.fr) ou l'éducation aux médias et à l'information (projet EMI'sphères:

1. [youtube.com/channel/UC27mQ9Boignbr71GORiR9hg](https://www.youtube.com/channel/UC27mQ9Boignbr71GORiR9hg)
2. campusgrenoble.org/series/microcite-lundi-7h30-8h00-vendredi-13h30-14h00/
3. ejdg.fr/index.php/portfolio/qui-vive-2022-le-magazine

emispheres-ejdg.info);

- *Microcité*, le rendez-vous hebdomadaire de la spécialité Radio sur Radio Campus Grenoble⁽²⁾;
- le magazine d'enquête de la spécialité Presse écrite-web⁽³⁾.

Stages obligatoires

Vingt à vingt-six semaines obligatoires sur les deux ans, à raison de dix semaines minimum sur chaque année. Dont, en M1, un stage obligatoire de huit semaines en PQR. En M2, un stage court de trois à quatre semaines en janvier et un stage de huit semaines en fin d'année, correspondant à la spécialisation intégrée (presse écrite web, radio, télévision).

Conditions et modalités d'admission, coût de la formation

Le concours est accessible aux candidates et candidats titulaires, ou en cours d'acquisition, d'un diplôme de licence ou équivalent (180 ECTS). Il comprend une phase d'admissibilité sur dossier et une phase d'admission par entretien⁽⁴⁾.

Le coût de la formation est modulé en fonction des revenus. Les étudiants boursiers en sont complètement exonérés, quel que soit le niveau de leur bourse. La grille tarifaire en vigueur (de la gratuité à 6 300 euros par an) est consultable sur le site de Sciences Po Grenoble⁽⁵⁾.

4. Les modalités précises sont consultables ici: ejdg.fr/index.php/le-concours/
5. www.sciencespo-grenoble.fr/les-droits-de-scolarite-a-sciences-po-grenoble-uga-a-partir-de-lannee-universitaire-2022-2023/

Spécificité de l'école

À l'EJDG, l'enseignement du journalisme se fonde avant tout sur l'apprentissage des méthodes de recherche de l'information, la pratique du terrain par le biais du reportage, le respect des faits et l'acquisition d'une autonomie de jugement. L'école est attachée à la mise en place de rédactions délocalisées (Rencontres annuelles des lanceurs d'alerte à Aubervilliers; Assises du journalisme à Tours; International Journalism Festival de Pérouse, en Italie; Rencontres transfrontalières de l'éducation aux médias et à l'information à Chamonix, etc.).

L'EJDG est également tournée vers l'international, avec un semestre possible au sein d'une formation au journalisme à l'étranger (notamment au Brésil et au Québec), la possibilité de stages à l'international et l'intervention de chercheurs, chercheuses et de journalistes de nationalités diverses lors de séminaires et de conférences.

École de journalisme de Grenoble Institut de la communication et des médias

11, avenue du 8-mai-1945
38130 Echirolles
contact@ejdg.fr
ejdg.fr



École de journalisme de Sciences Po

Présentation de l'école

L'École de journalisme de Sciences Po forme de futurs journalistes à couvrir l'actualité et les enjeux du monde de demain. Ses formations reposent sur l'approfondissement de savoirs académiques en sciences sociales et l'apprentissage pratique du métier de journaliste à l'ère numérique.

Diplôme délivré (cursus reconnu), durée et organisation des études

- Master Journalisme (deux ans),
- master Journalisme et affaires internationales (deux ans).

Parcours et options proposés

Lors des deux années de master, les étudiants suivent des cours académiques obligatoires sur la vie politique, l'économie, les relations internationales, l'environnement, la justice, ainsi que des ateliers pratiques de production de vidéos au smartphone, de *fact checking*, d'enquêtes avec des données, de terrain et reportage, de long format, d'éditions spéciales et de directs, de podcasts, de lancement de start-up de l'information.

Productions des étudiants sous la responsabilité pédagogique de l'école

En fonction de l'actualité.

Stages obligatoires

Huit semaines de stages minimum par an en rédaction.

Possibilité d'alternance

Apprentissage possible pendant deux ans, dès le M1 du master Journalisme, ou un an, en M2 du master Journalisme.

Conditions et modalités d'admission, coût de la formation

L'École de journalisme de Sciences Po recrute selon trois procédures : procédure Sciences Po, procédure nationale, procédure internationale. Elle a une politique sociale offensive – jusqu'à 35 % de boursiers sont admis et bénéficient d'une exonération totale des frais de scolarité, ainsi que de dispositifs d'accompagnement sur mesure.

Dossier de candidature à présenter dans un premier temps. Si le dossier est déclaré admissible, convocation à l'oral.

Les droits de scolarité sont progressifs, de 0 à 18160 euros par an selon les revenus du foyer fiscal de référence.

Autres cursus proposés par l'école

Double diplôme en journalisme de l'université Columbia, à New York, et de Sciences Po.

Spécificité de l'école

- Le numérique, bagage obligatoire commun à tous les étudiants;
- l'international, avec 26 nationalités différentes dans les promotions et la possibilité d'obtenir un double diplôme avec l'université américaine Columbia;
- l'enquête, avec un parcours « investigation », de l'enquête

- avec des données et des projets d'enquête en consortium;
- la politique sociale en faveur des boursiers;
- l'excellence académique de la formation, avec des cours dispensés par des chercheurs de premier plan;
- une insertion professionnelle remarquable.

École de journalisme de Sciences Po

1, place Saint-Thomas-d'Aquin
75007 Paris

ecole.journalisme@sciencespo.fr
sciencespo.fr/journalisme/fr.html

SciencesPo
ÉCOLE DE JOURNALISME



École de journalisme de Toulouse

Présentation de l'école

Établissement d'enseignement supérieur sous statut associatif créé en 1990, l'École de journalisme de Toulouse (EJT) est reconnue par l'État et habilitée à recevoir des boursiers.

L'organisation du cursus permet à ses étudiants de s'épanouir dans leur parcours universitaire et de disposer des clés pour comprendre le monde qui les entoure, afin de devenir des journalistes professionnels rigoureux et intègres. L'environnement dans lequel ils évoluent est conçu pour qu'à l'intérieur d'un cadre rigoureux, qui est celui des contraintes professionnelles, ils disposent de toute latitude pour développer et exprimer leur personnalité.

Diplôme délivré (cursus reconnu), durée et organisation des études

Le diplôme de l'EJT s'obtient en trois ans. Il est reconnu par la CPNEJ depuis 2000, par l'État depuis 2012 et inscrit au Registre national des certifications professionnelles (RNCP).

Pour se présenter au concours, les candidats doivent posséder au minimum un niveau bac+2 (L2), ou bac avec une expérience professionnelle d'au moins deux ans, après validation du dossier par un jury.

Le diplôme peut également être délivré dans le cadre d'une validation des acquis de l'expérience (VAE).

Parcours et options proposés

Les étudiants de l'EJT obtiennent un diplôme de « journaliste plurimédia ». La première année est un tronc commun qui permet d'acquérir les fondamentaux du journalisme et de s'initier

à l'ensemble des médias.

La deuxième année est celle des approfondissements: thématiques, avec notamment l'organisation de quatre séminaires (économie; économie, écologie, développement durable; police, justice; santé), et dans l'exercice du métier, au travers de travaux pratiques intensifs réalisés dans les conditions réelles de production.

La troisième année offre la possibilité aux étudiants de se spécialiser et de réaliser des productions personnelles, magazines, podcasts, reportages ou documentaires de niveau professionnel, qui leur permettent d'exprimer leur créativité et leur personnalité.

Productions des étudiants sous la responsabilité pédagogique de l'école

- Quotidien *Le Toulousain*;
- magazine généraliste *Trajectoires*;
- magazines thématiques *Impacts*, consacré à l'économie, et *La Tribune du palais*, qui traite des dossiers judiciaires;
- journal *Le Petit Traj'*, destiné aux enfants de 8 à 12 ans et réalisé en collaboration avec des journalistes des éditions Milan;
- magazine de fin d'études en troisième année;
- productions web;
- reportages audiovisuels, documentaires vidéo et podcasts de fin d'études;
- podcast d'actualité hebdomadaire *Actu'Vu*;
- podcast *EJT sport*;
- 24 heures de l'EJT: les étudiants de première et de deuxième année

réalisent un projet radio en tenant l'antenne durant vingt-quatre heures non-stop.

Stages obligatoires

De vingt-quatre à trente-neuf semaines sur la durée du cursus.

Stage obligatoire d'une durée de deux mois en presse quotidienne régionale à l'issue de la première année. À partir de la deuxième année, les étudiants peuvent choisir les stages et les médias qu'ils souhaitent. Les stages de troisième année ont pour objectif de préparer l'insertion dans la vie active.

Possibilité d'alternance

Possibilité d'apprentissage en deuxième ou en troisième année. En moyenne, un tiers des étudiants choisissent cette option en deuxième année et deux tiers en troisième année.

Conditions et modalités d'admission, frais pédagogiques

Admission en deux étapes:

- la constitution d'un dossier administratif et scolaire ainsi que quatre épreuves (deux articles de 3 000 signes avec un sujet libre et un sujet imposé, six personnalités à mettre en avant en 400 signes, un autoportrait vidéo). Tous les candidats dont le dossier est complet sont convoqués pour la deuxième étape;
- les épreuves orales: une de langue (allemand, anglais ou espagnol, au choix) et un oral de motivation durant lequel sont vérifiées les connaissances en actualité et la maîtrise du français.

Frais pédagogiques: 4 250 euros en première et en deuxième année,

3 000 euros en troisième année. Possibilité de bourses sur critères sociaux (Crous).

Autres cursus proposés par l'école

Modules de formation continue en presse écrite (techniques d'écriture journalistique, secrétariat de rédaction, écriture pour un magazine, écriture web...), vidéo (rédacteur, journaliste reporter d'images, monteur, vidéo avec smartphone), radio, photo et web.

Spécificité de l'école

L'EJT est une école à vocation professionnelle qui favorise la diversité et qui permet aux personnalités d'exprimer leur potentiel. Les enseignements sont essentiellement réalisés sous forme de travaux pratiques dans les conditions du réel.

L'EJT est aussi l'école de la proximité et de l'innovation pédagogique. Elle assure aux étudiants un suivi personnalisé permanent et favorise leurs initiatives. Son cursus s'adapte pour prendre en compte les évolutions sociétales et technologiques et propose constamment de nouveaux modules, le dernier en date étant la certification Pilote de drone pour les JRI.

École de journalisme de Toulouse

31, rue de la Fonderie
31000 Toulouse Cedex
Tél.: 05 62 26 54 19
infos@ejtprod.fr
ejt.fr



École publique de journalisme de Tours

Présentation de l'école

L'École publique de journalisme de Tours (EPJT – Université de Tours) forme depuis plus de cinquante ans des journalistes rigoureux, enthousiastes et conscients de leurs responsabilités éthiques et sociales, pour la presse écrite, la radio, la télévision et les sites d'information en ligne. Elle délivre un master de journalisme et son recrutement vise toujours à privilégier une diversité disciplinaire des étudiants et une forte mixité sociale des promotions.

Diplôme délivré (cursus reconnu), durée et organisation des études Master de journalisme:

- deux années après un diplôme à bac+3 minimum,
- une seule année après une validation des acquis professionnels et personnels (VAPP),
- validation partielle ou totale possible en validation des acquis de l'expérience (VAE).

Un cursus académique solide et de nombreuses sessions pratiques animées par environ 50 journalistes professionnels.

Parcours et options proposés

L'EPJT dispose de nombreuses spécificités d'enseignement orientées vers le journalisme de vérification (*fact checking, debunking*), l'éducation aux médias et à l'information (EMI), l'international (partenariats avec des réseaux d'écoles, des ONG ou autres organisations journalistiques internationales), le

journalisme en zone de conflit (partenariat avec l'armée de terre), l'innovation technologiques (partenariat avec HybLab Nantes), l'investigation.

Productions des étudiants sous la responsabilité pédagogique de l'école

Plusieurs sites:

- *Magazin*: de l'investigation, des longs formats et d'autres productions journalistiques multimédias (magazin.epjt.fr);
- *Factoscope*, portail de *fact checking* et d'éducation aux médias et à l'information (EMI) pour le monde francophone (factoscope.fr);
- *Les Rattrapages de l'actu*: des revues de presse hebdomadaire et des fiches d'actualité (rattrapages-actu.fr);
- *Assises-journalisme.epjt.fr*: en temps réel, toute l'actu des Assises du journalisme de Tours, Tunis, Bruxelles;
- *Détours*: les productions des publics accompagnés par les étudiants de l'EPJT dans le cadre du module EMI (detours.epjt.fr).

Stages obligatoires

Seize à vingt-deux semaines, dont huit à dix semaines en PQR en fin de première année (semaines supplémentaires possibles si CDD).

Possibilité d'alternance

Alternance possible en deuxième année de master: contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation.

Conditions et modalités d'admission, coût de la formation

Admissibilité: sur dossier (CV, lettre de motivation, relevés de note, attestations d'expériences journalistiques ou autres).

Admission: sur entretien (visioconférence) à l'issue de la sélection des meilleurs dossiers, après calcul de la moyenne des deux étapes.

L'EPJT souhaite favoriser l'inclusion et la diversité dans ses promotions; elle accueille notamment 40 % d'étudiants boursiers.

Tarif du cursus: il correspond aux frais universitaires, soit 243 euros en master, plus 95 euros par an de contribution de vie étudiante et de campus (CVEC). Gratuité pour les boursiers.

Autres cursus proposés par l'école

En formation continue:

- Certificat EMI: ce certificat de compétences professionnelles (CCP) délivré par les branches professionnelles de la presse et de l'audiovisuel permet d'acquérir des savoirs et savoir-faire pour « éduquer aux médias et à l'information »; la formation, qui dure environ trois semaines, est finançable par l'Afdas et par le biais du compte personnel de formation (CPF).
- DU Journalisme web multimédia: ce diplôme d'université créé par l'EPJT permet de se spécialiser (pour les journalistes déjà en poste) ou de se reconverter dans le journalisme, par une formation de quatre mois et au moins un mois de stage en rédaction.
- Cursus sur mesure: quel que soit le projet, l'EPJT est en mesure de

créer un programme de formation sur mesure.

Spécificité de l'école

L'EPJT cultive depuis de nombreuses années le goût de l'innovation et de l'international chez les étudiants, qu'elle associe également à ses travaux de recherche universitaire. Elle leur propose de nombreuses opportunités de travail à l'étranger, dans le cadre de sessions professionnelles délocalisées, de stages ou le temps de la deuxième année de master dans une université partenaire.

Elle s'intéresse aux formats journalistiques les plus créatifs, en lien avec le multimédia, le dessin, le théâtre ou toute autre forme d'expression.

L'EPJT est l'école pionnière en matière de *fact checking* et *debunking*, ainsi que pour l'éducation aux médias et à l'information (EMI), grâce à une équipe d'enseignants-chercheurs spécialisés. Enfin, l'EPJT dispose de studios télé et radio et de salles de rédaction équipées en matériel et logiciels récents et performants, identiques à ceux du monde professionnel.

École publique de journalisme de Tours

29, rue du Pont-Volant
37100 Tours Cedex
Tél.: 02 47 36 75 72
contact@epjt.fr
epjt.fr



École supérieure de journalisme de Lille

Présentation de l'école

L'École supérieure de journalisme de Lille (ESJ Lille) est la plus ancienne des 14 formations reconnues par la CPNEJ; elle a la qualification d'établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général. Elle forme 75 étudiants en master par an, qui obtiennent à l'issue du cursus un double diplôme de l'ESJ Lille et de Sciences Po Lille. Une double diplômation avec l'Edhec ainsi qu'un échange avec l'université Laval, à Québec (Canada), sont également possibles.

L'ESJ Lille dispose d'un dispositif Égalité des chances (pour les boursiers) et d'une bourse interne pour ses élèves, abondée par ses alumni. Elle est fortement engagée dans l'éducation aux médias et à l'information. Depuis trente ans, elle forme des journalistes de sciences.

Diplôme délivré (cursus reconnu), durée et organisation des études

Double diplôme master en journalisme (deux ans d'études: M1, M2) et diplôme de Sciences Po Lille, parcours de double diplômation possible avec l'Edhec.

La première année est généraliste (découverte de tous les médias), la seconde est une année de spécialisation dans un média ou une thématique (international, scientifique, investigation) avec mise en situation professionnelle permanente, en apprentissage ou non, et encadrement en petits groupes par des journalistes professionnels en activité ainsi que par une équipe permanente de journalistes salariés de l'école.

Parcours et options proposés

Après une première année généraliste, les étudiants s'inscrivent dans des projets personnels en M2, participent à la réalisation d'une production journalistique collective annuelle (magazine) et peuvent se spécialiser en numérique (Osint, datajournalisme...), télévision, radio, agence de presse, international, investigation scientifique; ils peuvent aussi s'engager dans des projets d'éducation aux médias et à l'information.

Productions des étudiants sous la responsabilité pédagogique de l'école

Chaque année, un magazine, *Latitudes*, est réalisé par les étudiants sur une ville ou une thématique: le charbon en 2023 (latitudes-2023.fr).

Des travaux sont notamment visibles sur les comptes de l'école:

facebook.com/esjlille
twitter.com/ESJLille
instagram.com/esjlille/?hl=fr
youtube.com/channel/UCpCT_cUWb46--iCsdWEYFBg

Stages obligatoires

Deux mois de stage rémunéré entre les deux années de scolarité, puis en seconde année des stages de durée variable en fonction des spécialités (dans le respect du référentiel des parcours reconnus).

Possibilité d'alternance

Contrat d'apprentissage possible en seconde année: les apprentis représentent deux tiers de la promotion en 2022-2023.

Conditions et modalités d'admission, coût de la formation

Les modalités de recrutement en 2023 sont le dépôt d'un dossier de candidature contenant des épreuves écrites et un entretien à l'oral.

Les frais de scolarité sont échelonnés, de la gratuité pour les boursiers à taux élevé à 5 800 euros pour le taux le plus haut des non-boursiers, après étude des ressources. Depuis l'accord de double diplômation avec Sciences Po Lille, les étudiants doivent également acquitter les frais de scolarité de Sciences Po Lille (gratuité pour les boursiers).

L'école est inclusive et ouverte aux étudiants en situation de handicap.

Autres cursus proposés par l'école

- Parcours aboutissant à un double diplôme avec l'Edhec possible pour le master,
- parcours de licence de presse de proximité (en apprentissage) et de licence de journalisme de sport,
- parcours postbac Académie ESJ Lille, qui permet une double inscription à l'université de Lille et l'ESJ Lille pour une découverte des métiers des médias et du journalisme en 1^e année (L1), une initiation en L2 et une préparation aux concours d'entrée des écoles reconnues au taux de réussite de 68 %.

En formation professionnelle:

- certificat de compétences professionnelles (CCP) Éducation aux médias et à l'information (EMI), délivré par les branches professionnelles de l'audiovisuel et de la presse; la formation (soixante-dix heures en présentiel et à

distance) est finançable par l'Afdas et par le biais du compte personnel de formation (CPF);

- DU Éducation aux médias et à l'information (EMI) dispensé conjointement par l'ESJ et l'ENS Paris-Saclay (un an, deux cents heures). Destiné à des journalistes, pédagogues ou médiateurs experts de l'EMI qui souhaitent approfondir leur projet professionnel.

Spécificité de l'école

L'école croit en un journalisme de faits, s'adressant au plus grand nombre, et accompagne ses étudiants au plus près du terrain en France ou à l'étranger; Londres et Bruxelles sont proches. Les enseignements sont ouverts sur les acteurs de la société.

L'accompagnement individuel de parcours est jugé primordial; la présence de nombreux journalistes au sein de l'équipe pédagogique permet un taux d'encadrement très élevé.

L'ESJ Lille s'appuie sur un savoir-faire reconnu et sur un réseau centenaire à l'intérieur des médias qui lui permet d'être constamment en phase avec l'évolution des pratiques dans les rédactions.

École supérieure de journalisme de Lille

50, rue Gauthier-de-Châtillon
59000 Lille
Tél.: 03 20 30 44 00
contact@esj-lille.fr
esj-lille.fr



École de journalisme de l'Institut français de presse

Présentation de l'école

L'école de journalisme de l'Institut français de presse (IFP) est une école publique rattachée à l'université Paris-Panthéon-Assas.

Diplôme délivré (cursus reconnu), durée et organisation des études

Master Journalismisme en deux ans (M1, M2).

Parcours et options proposés

Parcours commun en M1: fondamentaux du journalisme.

En M2, les étudiants en formation à temps complet choisissent deux spécialités (une majeure, une mineure) parmi les trois suivantes: presse écrite-presse en ligne, radio et télévision. Tous les étudiants, y compris ceux en alternance, suivent le parcours

de spécialité « nouvelles écritures numériques ».

Productions des étudiants sous la responsabilité pédagogique de l'école

Quotidien école, magazine école, site école, journal radio école, journal télévisé école. Les étudiants sont assujettis à des productions régulières dans le cadre des enseignements pratiques.

Afin de varier les temporalités, ils sont appelés à produire un projet journalistique annuel en M1 et en M2. Ce format long peut prendre la forme d'un dossier, d'une enquête, d'un podcast, d'un documentaire, d'un ouvrage... Toutes les productions ont vocation à être publiées ou vendues à un support de presse.



Stages obligatoires

Les stages sont encouragés. Ils sont définis et profilés selon la projection professionnelle de chacun des étudiants.

Toutefois, chaque étudiant en M1 doit effectuer un stage d'un mois en PQR. En M2, les étudiants effectuent un stage en rapport avec leur majeure de spécialité. Ils ont, en outre, un stage pré-professionnel d'une durée de deux mois à effectuer durant l'été.

Possibilité d'alternance

Les étudiants en M2 ont la possibilité de d'effectuer leur année en apprentissage.

Conditions et modalités d'admission, coût de la formation

Les candidats au concours d'entrée du master Journalismisme de l'IFP sont sélectionnés en deux temps. Tout d'abord sur dossier, lequel comprend notamment trois textes originaux (un autoportrait, un projet de reportage, un travail de réflexion sur une question contemporaine). Une fois cette épreuve d'admissibilité passée, la deuxième étape consiste à participer à un long entretien face à un jury.

Les frais de scolarité se limitent aux frais habituels d'inscription à l'université: 243 euros par an en master, ainsi que 95 euros de contribution de vie étudiante et de campus (CVEC). Les boursiers en sont exonérés.

L'école de journalisme de l'IFP encourage la diversité sous toutes ses formes.

Autres cursus proposés par l'école

→ Doubles diplômes, éventuellement autres formations non reconnues en lien avec le journalisme

(exemples: management des médias, éducation aux médias et à l'information...),
→ master de journalisme en anglais (formation non reconnue).

Spécificité de l'école

L'école de journalisme de l'IFP privilégie les promotions à taille humaine afin d'assurer un accompagnement des étudiants dans leur projet professionnel et la définition de leur profil journalistique. Chacun d'eux est suivi notamment par des entretiens individuels au cours de l'année.

Elle propose aux étudiants un projet journalistique de leur choix sur lequel ils travailleront pendant l'ensemble de l'année. Il s'agit d'une réalisation destinée à être placée auprès d'une entreprise de presse afin de se mettre en situation professionnelle concrète. La formation du master Journalismisme se déroule au cœur de Paris, à proximité des centres de décision, d'une multitude d'entreprises de presse.

Master journalisme de l'IFP, université Paris-Panthéon-Assas

92, rue d'Assas – 75006 Paris
Tél.: 01 44 41 57 63
ifp.u-paris2.fr/fr/formations/offre-de-formation/master-information-communication-parcours-journalisme



UNIVERSITÉ PARIS
PANTHÉON-ASSAS

Institut de journalisme Bordeaux Aquitaine

Présentation de l'école

L'Institut de journalisme Bordeaux Aquitaine (IJBA) est une école publique, composante de l'université Bordeaux Montaigne. Son cursus initial, reconnu par la CPNEJ depuis 1975, forme au niveau master depuis 2006.

Notre établissement a été créé en 1967, avec la volonté de rendre le métier de journaliste accessible à celles et ceux qu'il passionne, quel que soit leur milieu d'origine. La question de l'égalité des chances a toujours été au cœur de nos préoccupations.

Plus de 70 professionnels, issus de rédactions régionales, nationales et internationales, interviennent chaque année dans nos murs.

Fort de ses 2 500 diplômés, dont beaucoup occupent des postes à responsabilité, l'IJBA jouit d'un réseau solide, vivant et très fidèle.

Diplôme délivré (cursus reconnu), durée et organisation des études

Master de journalisme (en deux ans). Première année en tronc commun. Deuxième année organisée en trois spécialités et deux options (lire ci-dessous).

Parcours et options proposés

Outre l'enseignement attentif des fondamentaux du métier, la première année met l'accent sur les pratiques numériques. La deuxième année permet une spécialisation en presse écrite-multimédia, radio-podcast-multimédia ou télévision-multimédia, tout en offrant des approfondissements sur des axes majeurs, comme le reporting science-santé-environnement

ou l'enquête sur des sujets de société en lien avec l'invisibilité ou l'exclusion.

Productions des étudiants sous la responsabilité pédagogique de l'école

En master 1:

- *Ceci est un exercice!*: e-magazine annuel,
- *Imprimatur* et son site: quotidien bimédia,
- *Kultur Lab*: magazine transmédia annuel réalisé à l'étranger,
- Data Journalism Lab: série annuelle de six enquêtes,
- *Numéro 0*: laboratoire d'innovation éditoriale produisant six projets par an.

En master 2:

- *La Fabrique de l'info*: site web de critique des médias,
 - *Visó*: magazine print annuel réalisé à l'étranger,
 - *Twist*, le podcast: série thématique annuelle,
 - *L'Émission TV*: magazine thématique annuel de télévision.
- D'autres productions sont réunies sous deux bannières: *Dans le rush* et *Les Interviews de l'IJBA*. Toutes sont à retrouver sur le site de l'IJBA, onglet « Prod » (ijba.u-bordeaux-montaigne.fr/productions).

Stages obligatoires

Seize à vingt-six semaines obligatoires, dont huit en presse quotidienne régionale. Possibilités de stages à l'étranger.

Possibilité d'alternance

Alternance sur un an (master 2) ou deux ans.

Contrats d'apprentissage et de professionnalisation.

Conditions et modalités d'admission, coût de la formation

Admission sur concours: phase d'admissibilité en distanciel (dossier avec épreuves), puis phase d'admission en distanciel (épreuves orales + entretien).

Accès à bac+3 ou procédure de validation des acquis professionnels (VAP). Pas de limite d'âge ni de nombre de candidatures.

Taux de boursiers: 40 % (dans la promotion entrée en 2022).

Coût de la formation: frais d'inscription universitaires, soit 243 euros par an, auxquels s'ajoutent 95 euros de contribution de vie étudiante et de campus (CVEC). Gratuité pour les boursiers.

Autres cursus proposés par l'école

- Codiplôme avec le master 2 Journalism d'investigation, nouvelles narrations, données, *fact checking* et transparence de l'université Rey Juan Carlos à Madrid (Espagne),
- DU Journaliste reporter d'images,
- DU Journaliste multimédia en langue vernaculaire,
- DU Journalism numérique et entrepreneuriat éditorial,
- offre de formation continue à destination des journalistes en exercice⁽¹⁾.

Spécificité de l'école

- Inclusion: L'IJBA soutient l'association La Chance, pour la diversité dans

les médias. Pour susciter les vocations et lutter contre l'autocensure, l'institut organise des stages intensifs de préparation aux concours des écoles de journalisme, prend part aux Entretiens de l'excellence du Club 21e siècle, mène des actions dans les quartiers prioritaires et en zone rurale, notamment à travers divers programmes d'éducation aux médias et à l'information (EMI).

→ International: L'école offre à ses élèves des délocalisations en master 1 et 2, ainsi que la possibilité de programmes d'études en Espagne ou en Colombie, d'une année de césure aux États-Unis. Huit langues sont accessibles en cours du soir. L'IJBA est membre du réseau Théophraste des écoles de journalisme francophones et de l'European Journalism Training Association (EJTA).

→ Partenariats: Festival international de journalisme (FIJ), Festival international du film d'histoire, Tribunes de la presse de Bordeaux, Académie Notre Europe (Institut Jacques Delors), Médias & Démocratie...

Institut de journalisme Bordeaux Aquitaine

1, rue Jacques-Ellul
33080 Bordeaux Cedex
Tél.: 05 57 12 20 20 ou 05 57 12 20 21
ijba.u-bordeaux-montaigne.fr



1. ijba.u-bordeaux-montaigne.fr/je-cherche-une-formation-continue

Institut pratique du journalisme de l'université Dauphine-PSL

Présentation de l'école

Le diplôme en journalisme est né au sein de l'Institut pratique du journalisme (IPJ), fondé par le Pr Pierre Miquel en 1978. Le projet de celui-ci était de créer un lieu de formation où se côtoieraient des enseignants-chercheurs et des journalistes professionnels, réunis autour d'une pédagogie centrée sur la pratique du métier.

En 1991, la formation de l'IPJ a été reconnue par la profession. À partir de 2004, le diplôme a établi des liens avec le master Journalisme économique et social de l'université Paris-Dauphine. Ce rapprochement a mené l'IPJ, dans le cadre du mouvement de rattachement des grandes écoles aux universités, à devenir un département de formation de l'université Paris-Dauphine en septembre 2011.

IPJ Dauphine-PSL recrute chaque année 48 élèves sur environ 800 candidats.

Diplôme délivré (cursus reconnu), durée et organisation des études

DGE Journalisme, grade de master. Formation en deux années. Les enseignements de première année (M1) sont tous en tronc commun. La seconde année (M2) est personnalisée, selon le choix de parcours, de spécialisation et d'options de l'étudiant.

Parcours et options proposés

Trois parcours en M2: journalisme économique et social, journalisme international et européen, journalisme politique.

Trois spécialisations en M2: journalisme audiovisuel-radio, journalisme audiovisuel-télévision, médias écrits et numériques.

Deux mineures de rubriques journalistiques à choisir parmi les suivantes: sciences, santé et environnement; actualité sportive; police, justice; culture.



Productions des étudiants sous la responsabilité pédagogique de l'école

Tout au long du cursus, des publications sont réalisées par les étudiants (magazines, reportages, supports numériques, etc.) Certaines sont accessibles sur le site de l'école (ipj.eu), onglet « Étudier à IPJ / Réalisations estudiantines ».

Des collaborations avec des médias donnent lieu à la publication de travaux étudiants.

Stages obligatoires

Stage d'application en fin de M1, obligatoirement en presse quotidienne régionale.

Parcours de stages en M2, en fonction du projet professionnel de l'étudiant.

Possibilité d'alternance

Cursus en apprentissage en deux ans ou M2 en apprentissage. L'IPJ Dauphine-PSL a créé en 2005 la première formation au journalisme par apprentissage en France.

Conditions et modalités d'admission, coût de la formation

L'accès se fait par un des concours de la CEJ.

Les épreuves d'admissibilité sont constituées d'un dossier reprenant le parcours du candidat (30 %), de deux vidéos de présentation (20 %) et de trois textes à rédiger (50 %).

L'épreuve d'admission prend la forme d'un grand oral de trente minutes face à des enseignants et des professionnels des médias.

Les droits d'inscription, progressifs, sont ceux de l'université Dauphine-PSL: ils vont du montant des droits

nationaux (soit 243 euros par an en master) à 6 630 euros, avec gratuité pour les boursiers du Crous.

Le taux de boursiers admis est d'environ 40 %.

Autres cursus proposés par l'école

Double diplômes, éventuellement autres formations non reconnues en lien avec le journalisme (exemples: management des médias, éducation aux médias et à l'information...).

Spécificité de l'école

L'Institut établit des passerelles avec d'autres formations de l'université. Par exemple, les futurs journalistes travaillent avec des étudiants en management des médias sur des projets d'innovation éditoriale, ou avec des étudiants en mathématiques dans l'option datajournalisme.

Des élèves ingénieurs de l'université PSL et ceux de l'ENS Ulm bénéficient de modalités particulières d'accès à la formation.

Les étudiants peuvent construire une année de césure sur mesure, à l'ENS Ulm ou dans une autre formation de l'université PSL, ou à l'étranger. Les possibilités sont très variées: développement durable, finance, analyse filmique, numérique, maîtrise d'une langue étrangère, musicologie... L'objectif est de compléter le cursus en vue de l'insertion professionnelle.

Campus IPJ Dauphine-PSL

24, rue Saint-Georges – 75009 Paris
Tél.: 01 72 74 80 00
ipj.eu

IPJ Dauphine | PSL

IUT de Lannion

Présentation de l'école

L'IUT de Lannion forme des journalistes généralistes et capables de polyvalence.

Filière professionnalisante et universitaire, le BUT Journalisme propose vingt-six semaines de stages, réparties sur les trois années, ainsi que la réalisation de nombreuses productions journalistiques. Formation reconnue par la profession, le BUT bénéficie de la collaboration de nombreux journalistes professionnels.

Diplôme délivré (cursus reconnu), durée et organisation des études

BUT Information-Communication parcours Journalisme, délivré à l'issue d'une formation en trois ans.

Parcours et options proposés

En radio, web, magazine et télévision, des semaines d'atelier permettent de fonctionner sur le modèle d'une rédaction multisupport et de produire des flashs et des journaux, à l'aide des reportages, chroniques, duplex, interviews ou papiers réalisés par les étudiants.

Des semaines thématiques peuvent être choisies en deuxième et troisième année : datajournalisme scientifique, journalisme de sport,



tournage au drone, etc.

Un parcours international est proposé aux étudiantes et étudiants qui souhaitent passer un an à l'étranger. Il se déroule entre la deuxième et la troisième année et donne lieu à la délivrance d'une mention supplémentaire au diplôme.

Productions des étudiants sous la responsabilité pédagogique de l'école

En deuxième année, lors des ateliers de spécialisation, sont réalisés à partir d'une thématique donnée un journal de 16 pages et un site web (ancrages.infocomlannion.fr), deux JT

d'actualité locale diffusés sur Tébéo⁽¹⁾ et une émission de radio diffusée sur RKB⁽²⁾.

En troisième année, le module de création éditoriale permet la réalisation, autour d'une thématique, d'un magazine tiré à 4 000 exemplaires, d'un reportage vidéo de 26 minutes⁽³⁾, d'une série de podcasts⁽⁴⁾ et d'une enquête web⁽⁵⁾, diffusés sur des médias partenaires.

Stages obligatoires

Un stage par année, en presse locale en première année et dans la spécialité choisie en deuxième et en troisième année (télévision, radio, presse, web).

Possibilité d'alternance

L'alternance est possible en troisième année. Les modalités sont l'apprentissage ou le contrat de professionnalisation sur un an.

Conditions et modalités d'admission, coût de la formation

Le BUT en journalisme est accessible aux bacheliers, le recrutement s'effectue au niveau bac ou bac+1, en deux étapes: dossier Parcoursup et entretien de recrutement.

La formation est publique. Les étudiants doivent s'acquitter des droits d'inscription à l'université de Rennes, soit 170 euros par an en BUT, ainsi que de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) de 95 euros. Les boursiers en sont exonérés.

Autres cursus proposés par l'école

BUT Information-Communication parcours Communication des organisations.

Spécificité de l'école

La spécificité de l'IUT de Lannion est triple. Il promeut une politique de diversité d'accès à la profession par un recrutement au niveau bac. Il privilégie une formation qui articule recherche scientifique et pratiques professionnelles. Il favorise une pédagogie par projet.

Être journaliste ne nécessite pas seulement d'être formé techniquement, mais requiert aussi des capacités de réflexion, une culture générale solide pour faire face aux changements du monde professionnel et social. Le BUT Journalisme défend une approche réflexive et critique du métier, par la valorisation de l'apport des sciences sociales dans les enseignements et dans les pratiques professionnelles.

La pédagogie par projet a été fortement renforcée et se développe en partie en supplément du programme pédagogique national. Ces projets sont pensés et menés chaque année selon les aspirations et les objectifs professionnels des étudiants.

IUT de Lannion

Rue Édouard-Branly
22300 Lannion
02 96 46 93 81
[iut-lannion.univ-rennes.fr/
information-communication-
parcours-journalisme](http://iut-lannion.univ-rennes.fr/information-communication-parcours-journalisme)



1. tebeo.bzh/replay/360-jt-iut-lannion-mars-2022-n-2/11307982; 2. rkb.bzh/emissions/abadennou/ateliers-radio-a-liut-de-journalisme-de-lannion-les-etudiants-prennent-les-commandes-de-la-petite-lanterne-06/; 3. tebesud.bzh/replay/393-documentaire-petites-lignes-la-bataille-du-rail/14060996; 4. murmures.org/lieu/elles-ne-font-que-passer/; 5. actu.fr/societe/enquete-la-vie-sans-voiture-presque-impossible-en-centre-bretagne_50048804.html

Critères et référentiel de la CPNEJ
(adoptés le 10 décembre 2020)

Critères de reconnaissance

Préambule.

Les partenaires sociaux des agences de presse, de la presse écrite et audiovisuelle, réunis au sein de la commission paritaire nationale de l'emploi des journalistes (CPNEJ), exercent leurs attributions en matière de reconnaissance des formations initiales au journalisme dans le cadre des dispositions suivantes: les articles 10, 11, 12, 13, 15 et 18 de la convention collective nationale de travail des journalistes (CCNTJ) ainsi que les dispositions légales et conventionnelles relatives à la formation professionnelle et à l'apprentissage.

Le métier du journaliste est d'informer. Sa légitimité est le droit du public à cette information, expression du débat démocratique. L'exercice du métier impose un respect de règles éthiques et de pratiques conformes à la déontologie. Allant au-delà de la simple relation des faits, le journaliste doit être capable de mettre en perspective et d'expliquer les événements dont il rend compte en évitant les emballements médiatiques et les manipulations. Le journaliste doit développer sa faculté d'observation et d'écoute, cultiver sa curiosité et sa créativité. Il peut être amené à produire pour différents supports et pour différentes formes de médias et à exercer des fonctions diverses.

Une reconnaissance porte sur un seul cursus de formation, agréé par l'État et sanctionné par un diplôme spécifique de journalisme. Si un diplôme peut être obtenu par différents cursus, chacun doit faire l'objet d'une reconnaissance.

Les cursus d'enseignement du journalisme doivent être distincts de ceux dédiés à la communication ou à d'autres secteurs.

Critères de reconnaissance.

La commission a toute latitude pour enquêter et mesurer la qualité de la formation et sa conformité aux critères de reconnaissance. La reconnaissance d'un cursus par la CPNEJ est délivrée pour une durée de quatre

ans en principe afin de tenir compte du calendrier actuel de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES)⁽¹⁾. Six mois avant le terme de cette durée, l'établissement demande le renouvellement de sa reconnaissance pour la même période de quatre ans. La reconnaissance initiale vaut jusqu'à décision de la CPNEJ sur cette demande de renouvellement.

En cas de transformation d'un cursus reconnu par la CPNEJ, et après information de la CPNEJ, la reconnaissance est transmise de plein droit au nouveau cursus pour la durée de reconnaissance restant à courir.

La CPNEJ peut décider à tout moment de suspendre ou de supprimer la reconnaissance d'un cursus en cas de manquement à l'un des critères précisés du présent accord. Elle précisera les modalités et les effets de celle-ci.

En cas de modification du référentiel, un délai de deux ans est accordé pour se mettre en conformité avec le nouveau référentiel.

→ Critère 1: Ancienneté du cursus

La reconnaissance est délivrée à la condition:

- que l'établissement ait diplômé deux promotions d'étudiants issus du même cursus;
- ou, en cas de transformation d'un cursus intervenue depuis moins de deux ans à la date de demande de reconnaissance, que l'établissement ait diplômé deux promotions d'étudiants issus du cursus sous son ancienne forme ou sa forme actuelle.

L'établissement d'enseignement dispense une formation générale au métier de journaliste d'au minimum quatre semestres, incluant des parcours d'approfondissement à la pratique des différents médias d'information.

→ Critère 2: Conseil pédagogique paritaire

La reconnaissance du cursus d'enseignement est subordonnée à la mise en place d'un conseil pédagogique paritaire dans lequel siègent des représentants désignés par les organisations professionnelles et syndicales

1. Remplacée désormais par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES).

membres de la CPNEJ. L'établissement constitue son conseil après avoir invité chaque organisation à nommer son représentant.

L'établissement peut compléter le conseil pédagogique en invitant des personnalités professionnelles, des étudiants ou anciens étudiants, des enseignants ou des représentants des structures qui le composent.

Ce conseil veille à la séparation effective entre le cursus d'enseignement du journalisme et tout autre cursus. Il est consulté par la direction de l'établissement sur la définition des programmes. Il veille à leur adéquation aux réalités professionnelles d'aujourd'hui et au devenir du métier de journaliste. Il est associé à la définition des règles en matière de sélection à l'entrée, de contrôle des connaissances, de délivrance des diplômes et de déroulement des stages.

Il se réunit, au minimum, deux fois par an. Chaque réunion fait l'objet d'un compte rendu, communiqué à la CPNEJ dans le trimestre suivant la réunion.

→ Critère 3: Diversité

L'établissement démontre l'efficacité de ses efforts pour recruter des étudiants qui reflètent la diversité de la société.

Les modes de sélection des candidats doivent être clairement définis et s'appuyer sur des critères objectifs prenant en compte, avant tout, les acquis des candidats et vérifiant leurs qualités personnelles et aptitudes à exercer le métier de journaliste tel que rappelé dans le préambule. Les frais d'inscription et de scolarité doivent être accessibles au plus grand nombre. Des bourses d'études peuvent être mises en place, destinées à aider les étudiants les moins favorisés.

→ Critère 4: Compétences des étudiants

Les établissements s'assurent que toutes les compétences définies dans le référentiel des formations au journalisme, annexé au présent accord, soient acquises par chaque étudiant à l'issue du cursus.

Les acquisitions sont vérifiées grâce aux moyens dont dispose la CPNEJ: participation aux conseils pédagogiques paritaires et enquêtes menées auprès des anciens étudiants, des enseignants et des employeurs de la profession. La qualité de l'insertion ne peut s'évaluer qu'après avoir recueilli les statistiques précises obtenues entre six mois et un an après l'obtention du diplôme, puis au cours de l'année suivante. Les

établissements d'enseignement fournissent ces documents à la CPNEJ, qui en fait l'analyse.

Pour les formations initiales en présentiel, l'ensemble du référentiel doit être intégralement pris en compte. L'établissement recherche un équilibre entre les cours théoriques et les pratiques professionnelles.

Pour les formations initiales en alternance, les compétences énumérées dans les points 2, 3 et 4 du référentiel doivent être intégralement enseignées en présentiel. Les compétences techniques du point 1 peuvent être acquises en entreprise sous réserve qu'elles soient clairement identifiées et évaluées par les responsables du cursus.

Pour les autres parcours intégrant l'acquisition de compétences en dehors des établissements (validation des acquis de l'expérience par exemple), les écoles s'attachent à vérifier que celles-ci sont conformes au référentiel.

→ Critère 5: Moyens techniques et pédagogiques

L'établissement met à disposition de tous les élèves des moyens techniques (matériels, locaux, consommables...) et pédagogiques en correspondance avec la diversité des enseignements dispensés. Ils doivent être en quantité suffisante et de qualité professionnelle afin de pouvoir mettre l'étudiant dans les conditions d'exercice de son futur métier.

Il met en place des actions facilitant l'insertion professionnelle des nouveaux diplômés. Des mises en situations professionnelles similaires à celles rencontrées dans les différentes entreprises de presse doivent permettre d'évaluer les acquisitions prévues dans le référentiel.

Les étudiants doivent avoir accès aux principaux médias quel qu'en soit le support, ainsi qu'à un centre de ressources documentaires (bibliothèque, service documentation, médiathèque...).

→ Critère 6: Encadrement et évaluation

La formation doit être dispensée par des enseignants et journalistes professionnels compétents, experts dans leur discipline. Chaque cursus doit bénéficier d'un encadrement pédagogique dédié principalement à la formation des journalistes et suffisamment pérenne.

Les enseignements pratiques nécessitent une grande proximité et une disponibilité des enseignants ainsi que des évaluations détaillées et individualisées.

L'établissement évalue régulièrement la progression des étudiants et la qualité des enseignements. En fin de cursus, les compétences et connaissances acquises par chaque étudiant doivent être validées par un jury comprenant notamment des journalistes professionnels ne faisant partie ni de l'enseignement ni de la direction de l'école.

Les effectifs des promotions tiennent compte des évolutions du marché de l'emploi. Chaque établissement rend publiques ses conditions d'admission et le contenu de sa formation.

→ Critère 7: Stages en entreprises

Le cursus de formation doit comprendre obligatoirement des stages dans différentes entreprises permettant à l'étudiant de pratiquer plusieurs types de médias.

Lorsque la durée du cursus est de deux ans, la durée totale des périodes passées en entreprise est comprise entre seize et vingt-six semaines. Lorsque le cursus est d'une durée de trois ans, les durées minimales et maximales des périodes passées en entreprises sont portées à vingt-quatre et trente-neuf semaines. La durée d'un même stage ne doit pas dépasser dix semaines.

Les stages doivent faire l'objet d'une convention tripartite répondant aux exigences légales. L'établissement d'enseignement doit définir le déroulement et le contenu avec l'entreprise. Dans le cas où la convention de stage est remplacée par un contrat de travail, l'établissement et l'entreprise doivent garantir le suivi pédagogique.

L'évaluation prévue au critère 6 tient compte des périodes en entreprise, qu'il s'agisse de stages ou de contrats de travail.

→ Critère 8: Dossier de reconnaissance

Pour l'examen de son cursus par la CPNEJ, l'établissement doit fournir un dossier permettant de vérifier le respect des présents critères. Le contenu de ce dossier est défini par la CPNEJ sous forme d'une note remise à l'occasion de chaque demande de reconnaissance ou de renouvellement. ■

Référentiel des formations au journalisme : les attendus de la profession

Le présent référentiel concerne toutes les formations au journalisme. Il définit les attendus de la profession à l'issue du cursus.

Il est destiné à l'instruction des dossiers de reconnaissance ou de validation des différents cursus proposés par les établissements d'enseignement du journalisme, en formation initiale, en formation continue ou en validation des acquis de l'expérience (VAE). Il laisse libres les établissements de choisir leurs méthodes pédagogiques et leur volume horaire de formation. Chaque école est chargée, en lien avec son conseil pédagogique paritaire, de veiller à la qualité des enseignements et à leur conformité au présent référentiel.

1- LES TECHNIQUES ET FONDAMENTAUX DU MÉTIER, APPLIQUÉS AUX DIFFÉRENTS MÉDIAS D'INFORMATION

1.1 – Recherche, collecte et vérification de l'information

Socle commun :

- Rechercher, identifier, évaluer et hiérarchiser les informations et leurs sources
- Protéger les sources d'information
- Entretenir les relations avec les sources ponctuelles et/ou institutionnelles
- Constituer et faire vivre un carnet d'adresses
- Vérifier et recouper les informations
- Savoir lire une enquête, un sondage, une étude et évaluer une information scientifique
- Connaître les outils numériques
- Organiser la veille informative et ses alertes ; apprendre à utiliser et évaluer les outils de recherche sur Internet ainsi que les outils assurant la sécurité et la confidentialité des données
- Maîtriser les outils de décryptage des informations sur les réseaux sociaux et détecter les fausses informations
- Collecter et analyser l'information de sources ouvertes accessibles au grand public

- Rechercher des sujets et des angles
- Maîtriser l'anglais voire une autre langue étrangère
- Maîtriser les techniques d'interview, d'enquête, de reportage et d'investigation
- Décrypter, analyser et synthétiser un dossier et un communiqué de presse
- Être préparé(e) au reportage en milieu international et multiculturel ainsi qu'en milieu hostile ou dangereux

Ajout relatif aux médias nationaux:

Rechercher, identifier et évaluer les sources de l'information nationale et internationale (suivi de l'actualité, traitement des événements)

Ajouts relatifs aux médias de proximité:

- *Rechercher, identifier et évaluer les sources de l'information de proximité (organisation du territoire, connaissance des collectivités territoriales et des milieux associatifs, compétence des principaux acteurs)*
- *Savoir communiquer avec la justice de proximité, la police, la gendarmerie et les acteurs locaux*

1.2 - Traitement des informations

Socle commun:

- Connaître les règles spécifiques de l'écriture propre à chaque forme de média
- Maîtriser les techniques de repérage d'un sujet et de définition des angles en respectant la ligne éditoriale
- Maîtriser les différents modes rédactionnels en fonction des supports et de leur complémentarité
- Comprendre et accepter la nécessité d'une relecture de sa production (article, dépêche, reportage...)
- Savoir raconter une histoire
- Utiliser des liens hypertextes et appliquer les méthodes d'indexation
- Tenir compte des contraintes de production liées aux organisations, aux techniques, aux horaires et à l'actualité
- Hiérarchiser l'information

- Adapter l'écriture aux différentes rubriques en accord avec la charte rédactionnelle
- Être en capacité de décoder et de vulgariser les vocabulaires spécialisés en en conservant la précision
- Être capable de comprendre et d'utiliser des données chiffrées
- Savoir distinguer les faits et les commentaires
- Couper ou allonger un article, une photo ou un reportage radio ou vidéo, sans les dénaturer et dans le respect des droits d'auteur
- Savoir faire une revue de presse
- Prendre en compte les retours de lecteurs, auditeurs, internautes et téléspectateurs
- Savoir assimiler l'expérience des autres médias
- S'initier à la photographie de presse
- Savoir utiliser l'image en relation avec la ligne éditoriale
- Traiter et prendre en compte le visuel (iconographie, photographie, vidéo, infographie, dessin...)
- S'initier aux techniques du son et de l'image

Ajouts relatifs à la presse magazine:

- *Rédiger un synopsis (présenter le sujet en quelques lignes, l'angle ou les angles proposés, la construction, les contenus, l'iconographie envisagée...)*
- *Connaître les contraintes liées à la publicité*
- *Établir des relations avec la direction artistique*
- *Savoir choisir des formats de mise en page et des couleurs*

Ajouts relatifs à la radio:

- *Maîtriser les techniques de l'écriture radiophonique et de l'expression orale*
- *Savoir utiliser le matériel de reportage numérique (prise de son, montage, mixage, diffusion)*
- *Concevoir et présenter un journal radio, une émission d'information ou un magazine radio*
- *Maîtriser le direct dans l'improvisation*
- *Construire et conduire un débat*

Ajouts relatifs à la télévision:

- *Maîtriser les techniques des écritures audiovisuelles adaptées*

au reportage, au desk et au magazine d'actualité

- Connaître les différences et les complémentarités entre le reportage et le documentaire (investigation ou travail d'auteur)
- Connaître les bases de la sémiologie pour lire et interpréter une image
- Acquérir les fondamentaux de la grammaire de l'image
- Savoir choisir des sons pertinents et informatifs et connaître les outils de postproduction
- Connaître les contraintes techniques et humaines de la réalisation d'un reportage (choix du sujet et du propos, élaboration d'un pitch, d'un synopsis, d'un séquencier et d'un plan de tournage)
- Connaître les fondamentaux de la construction du reportage et les bases narratives du montage
- Maîtriser les techniques de l'expression orale (flash, journal télévisé, émission, plateau, duplex, chronique, reportage)
- Savoir utiliser le matériel de reportage numérique (image, prise de son, montage, mixage, diffusion)
- Maîtriser le direct dans l'improvisation
- Construire et conduire un débat

Ajouts relatifs aux agences de presse :

- Maîtriser les éléments d'une dépêche (le lead, la structure pyramidale inversée, les paragraphes dissociables, les cinq « W ») et les types de dépêches
- Pratiquer le desk selon le type d'agences

Ajouts relatifs à la presse en ligne :

- Maîtriser un content management system (CMS)
- Savoir consulter une base de données, l'exploiter et la transformer
- Apprendre à travailler avec un développeur web

1.3 - Production, édition et diffusion de l'information

- Organiser la restitution de l'information hiérarchisée
- Mettre en œuvre une charte graphique et une charte rédactionnelle
- Maîtriser l'orthographe, la ponctuation, la grammaire, la syntaxe et le code typographique
- Savoir assurer le secrétariat de rédaction et d'édition (pertinence, qualité et cohérence des textes, de l'iconographie, de la légende, de la titraille et de la conduite d'une émission)

- Connaître le fonctionnement du « chemin de fer », d'une rubrique, d'une séquence d'un journal, et du conducteur d'une émission
- Savoir produire pour les réseaux sociaux et gérer des communautés
- Être capable d'interagir avec les publics (lecteurs, téléspectateurs, internautes...)
- Connaître les différents modes d'accès à l'information

1.4 - Déontologie

- Connaître les textes de référence de la profession et les obligations légales (loi Bloche, chartes déontologiques...), respecter l'éthique de l'information et les règles professionnelles (protection et contrôle des sources, rigueur du traitement de l'information...) en adoptant notamment une vigilance particulière vis-à-vis des réseaux sociaux
- Promouvoir les outils mis à disposition du public pour lutter contre les fausses informations (éducation aux médias)
- Lutter contre les stéréotypes et les discriminations, intégrer et restituer les diversités

2 - LA PROFESSION

2.1 - Médias et société

2.1.1 - Histoire des médias

Connaître l'histoire de la presse, des médias et du journalisme, en France et à l'étranger

2.1.2 - Environnement juridique et social

Connaître :

- le rôle et les fonctions du journaliste, en les spécifiant par rapport aux communicants
- le statut juridique et social du journaliste (convention collective, code du travail, rémunération à la pige...)
- le statut du correspondant local de presse
- les structures paritaires (Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels, Commission paritaire nationale de l'emploi des journalistes, etc.)
- les syndicats de journalistes, les sociétés de journalistes et les sociétés

- de rédacteurs
- le droit de la presse et des médias, le droit à l'image, les droits attachés à l'image et les droits d'auteur
- la responsabilité juridique du journaliste, notamment sur Internet et les réseaux sociaux
- la régulation audiovisuelle, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA)⁽²⁾

2.2 - Connaissance du marché du travail et insertion professionnelle

- Être informé(e) de l'état du marché du travail par type de médias et par fonction
- Être préparé(e) à la recherche d'emploi
- Connaître les acteurs de l'accompagnement vers l'emploi et de la formation professionnelle
- Être préparé(e) à la création d'une entreprise d'information

3 - L'ENTREPRISE D'INFORMATION

3.1 - Statut juridique

Connaître :

- les statuts juridiques des entreprises d'information
- la Commission paritaire des publications et agences de presse, le CSA⁽²⁾
- les aides à la presse et la contribution à l'audiovisuel public (CAP)

3.2 - Économie

Appréhender :

- les caractéristiques économiques et industrielles des entreprises d'information (la publicité, la diffusion, les abonnements, le financement participatif et l'économie des médias numériques...)
- la chaîne de production et de diffusion de l'information et tous les métiers impliqués
- les coûts de traitement et de production de l'information

2. Auquel a succédé l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) au 1er janvier 2022.

3.3 - Publics

Connaître :

Socle commun :

- les outils de mesure de l'activité (lectorat, diffusion, audience...)
- le comportement des publics, les stratégies éditoriales et les formules éditoriales

Ajouts relatifs aux médias de proximité :

- *l'organisation d'une édition et d'une locale*
- *la zone de diffusion d'un journal, d'une radio ou d'une télévision et d'un site d'information locale*
- *le travail avec les correspondants locaux de presse*

Ajouts relatifs à la radio et à la télévision :

- *l'organisation des groupes audiovisuels publics et privés et la place de l'information*
- *le fonctionnement de la production audiovisuelle (fonctionnement des chaînes, plateformes...)*

Ajout relatif à la presse en ligne :

la culture des médias numériques et leur fonctionnement

4 - LA CULTURE GÉNÉRALE

Appréhender la société dans ses aspects multiples

4.1 - Vie politique

- Fonctionnement des institutions politiques, administratives, associatives et syndicales sur le plan régional, national, européen et mondial
- Histoire et avenir de l'Europe

4.2 - Monde judiciaire et son organisation

4.3 - Vie économique

- Économie générale, gestion et fonctionnement des entreprises et des institutions (statuts, gouvernance, savoir lire un budget et des comptes...)
- Redistribution de la richesse (politique fiscale et mécanisme de redistribution...)

4.4 - Culture artistique et sportive

- Histoire de l'art et grandes tendances contemporaines (beaux-arts, architecture, théâtre, cinéma, musique, littérature, danse...)
- Histoire du sport et enjeux actuels

4.5 - Grandes questions du monde contemporain

- Enjeux sociétaux dans leurs dimensions nationale et internationale (géopolitique du monde d'aujourd'hui, évolutions sociodémographiques, histoire des civilisations et des religions et gestion de la santé)
- Enjeux politiques et climatiques, aménagement du territoire (urbanisme, désertification, écologie...) et monde agricole
- Enjeux scientifiques, techniques et innovations
- Sociologie et évolution de la société (place des minorités, lutte pour l'égalité, discriminations, migrations...) ■

Déclaration de Paris sur la liberté d'enseignement du journalisme

Adoptée à l'unanimité par le Conseil mondial des écoles de journalisme lors de sa séance plénière du 8 juillet 2019

Annexée au relevé de décisions du Programme international pour le développement de la communication (PIDC/IPDC) de l'Unesco lors de sa séance plénière des 25 et 26 novembre 2020

Nous, membres du Conseil mondial des écoles de journalisme :

Sommes convaincus qu'il existe un lien étroit entre la qualité de l'enseignement du journalisme et la qualité de l'information à laquelle les personnes ont droit.

Sommes convaincus qu'il ne peut y avoir un environnement d'information de qualité sans journalisme de qualité.

Sommes convaincus que la qualité du journalisme dépend en grande partie d'une formation initiale et d'une formation continue adéquates. Sommes convaincus que la formation au journalisme a un rôle fondamental à jouer en faveur de sociétés plus inclusives et du programme de développement 2030 des Nations unies.

Sommes convaincus que cette Déclaration aidera les collègues à faire comprendre à leurs autorités la spécificité de l'enseignement du journalisme tant du point de vue académique que de celui des ressources. De plus, nous sommes convaincus que cette Déclaration contribuera à renforcer le WJEC (Conseil mondial des écoles de journalisme) en tant que réseau mondial de formateurs au journalisme.

Préambule :

- Réaffirmant la Déclaration de principes élaborée lors de la première

réunion du Congrès mondial de formation au journalisme à Singapour en 2007, qui préconisait la formation au journalisme comme un domaine distinct, avec son propre corpus de connaissances et de théories, étroitement lié à la pratique du journalisme et méritant le respect au sein des milieux universitaires et professionnels;

- Notant que le journalisme, en tant que discipline académique, joue un rôle important dans la société, notamment en ce qui concerne les progrès réalisés vers la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU;
- Reconnaisant qu'à une époque de désinformation, de mésinformation et de menaces pour la liberté de la presse, le rôle du journalisme indépendant est plus important que jamais;
- Constatant que les ressources allouées à la formation au journalisme sont un investissement dans la capacité institutionnelle à long terme pour aider à garantir un journalisme fort, indépendant et de qualité;
- Assumant le rôle clé que la formation au journalisme peut jouer en cette période historique:

S'entendent sur les principes suivants pour les enseignants et les formateurs en journalisme, tant universitaires que professionnels:

- Maintenir une gouvernance solide et indépendante des écoles de journalisme et des départements de journalisme, qui doivent avoir un niveau de pouvoir et de prise de décision équivalant à ceux d'une faculté, et dont l'autonomie académique est reconnue des acteurs externes;
- Préserver l'enseignement du journalisme en tant que champ distinct par rapport aux autres domaines de la communication;
- Mobiliser les financements nécessaires à l'excellence des programmes d'études et aux activités pratiques, requis pour la qualité du fonctionnement d'une école de journalisme;
- Maintenir un équilibre entre les connaissances universitaires et les compétences techniques nécessaires au métier de journaliste;
- Reconnaître l'égalité de genre dans et par la formation au journalisme comme une priorité;
- Promouvoir la diversité en tant que facteur clé de la formation au journalisme: diversité des étudiants, diversité du personnel, diversité dans les sujets enseignés;

- Encourager un esprit critique dans la recherche sur l'enseignement du journalisme, y compris en ce qui concerne les innovations en matière de pédagogie, les expériences, les pratiques journalistiques et les modèles d'affaires.

En conséquence, nous, membres du Conseil mondial des écoles de journalisme, appelons:

- les enseignants et formateurs en journalisme et leurs institutions et organisations à promouvoir l'adhésion à la présente Déclaration;
- les responsables de l'enseignement supérieur et des ONG dédiées à la formation au journalisme, pour qu'ils prennent en compte ces principes dans leur pratique;
- les départements nationaux de l'éducation, les industries médiatiques, les entreprises privées et les donateurs, y compris les donateurs internationaux, à assurer un financement suffisant à l'enseignement du journalisme tout en respectant son indépendance;
- le Programme international de l'Unesco pour le développement de la communication à soutenir cette Déclaration et la porter à l'attention des États membres de l'Unesco. ■

Ressources et bibliographie

RESSOURCES EN LIGNE

Textes et documents officiels

Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP) : ccijp.net/article-198-statistiques.html

Code du travail. Définition du journaliste professionnel et dispositions particulières le concernant (articles L7111-1 à L7114-1) : legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000006160834/#LEGISCTA000006160834

Convention collective nationale des journalistes du 1^{er} novembre 1976, refondue le 27 octobre 1987, étendue par arrêté du 2 février 1988 (*Journal officiel* du 13 février 1988) : legifrance.gouv.fr/conv_coll/id/KALITEXT000005652402/

Rapport relatif au statut professionnel des journalistes, préalable à l'adoption de la loi dite Brachard (Assemblée nationale, annexe au procès-verbal de la séance du 22 janvier 1935) : ccijp.net/upload/pdf/brachard.pdf

Loi n° 74-630 du 4 juillet 1974, dite loi Cressard, modifiant et complétant l'article L761-2 du code du travail afin de faire bénéficier les journalistes pigistes du statut des journalistes professionnels : legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000700038

Médias, métiers du journalisme et formation des journalistes

Travaux de la Conférence nationale des métiers du journalisme (CNMJ). Actes des conférences annuelles :

- « Journalisme rêvé, journalisme enseigné, journalisme pratiqué. Attentes des jeunes journalistes entrant dans la profession », mai 2022 : cnmj.fr/wp-content/uploads/CNMJ2022_2607.pdf

- « Les nouveaux risques du journalisme », mai 2021 : cnmj.fr/wp-content/uploads/CNMJ_2021.pdf
- « Femmes, hommes, modes d'emploi dans les médias », 2018 : cnmj.fr/2018/11/femmes-hommes-modes-demploi-dans-les-medias-les-actes-de-la-conference-2018/
- « La place des entreprises médias dans la formation des journalistes », 2017 : cnmj.fr/wp-content/uploads/La-place-des-entreprises-medias-ds-formation-des-journalistes_web_planches.pdf

Rapports officiels sur les écoles de journalisme et la formation des journalistes

Claude Sales, « La formation des journalistes », rapport à Mme Catherine Trautmann, ministre de la Culture et de la Communication, février 1998 : medias.vie-publique.fr/data_storage_s3/rapport/pdf/984000482.pdf

Denis Jeambar, Bruno Magliuoli, René Silvestre, Rapport de mission sur la formation aux métiers du journalisme, commandé par les ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Culture et de la Communication et le secrétariat d'État à l'Emploi, mai 2010 : cnmj.fr/wp-content/uploads/Rapport_Jeambar_Silvestre.pdf

Autres documents

Charte pour un journalisme à la hauteur de l'urgence écologique : chartejournalismeecologie.fr/la-charte

BIBLIOGRAPHIE

Monographies d'écoles de journalisme

Pierre Christin, entretiens avec Edith Rémond. *Journalisme, l'école de Bordeaux*. Éd. Le bord de l'eau, coll. « Territoires du politique », 2022, 15 euros.

L'École du terrain, 60 ans d'enseignement du journalisme à l'université de Strasbourg. Éd. CUEJ/Ina, 2018, 25 euros.

L'écriture inclusive

Conformément à ses engagements en matière d'égalité et de lutte contre les discriminations, la Conférence des écoles de journalisme a fait le choix, dans ce livret, d'utiliser une écriture inclusive inspirée des principes à l'œuvre dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche : féminiser les noms de fonction et de métier ; privilégier des noms neutres ou termes épicènes dont la forme ne varie pas avec le genre ; choisir, quand c'est possible, des mots génériques (équipe pédagogique, direction de l'établissement, etc.) ; éviter l'usage du point médian (ou du tiret, des parenthèses...) pour regrouper le féminin et le masculin au sein d'un même mot, cette écriture étant excluante pour les personnes atteintes de dyslexie, dyspraxie ou dysphasie.

Enfin, nous avons tenté de mobiliser au maximum l'emploi du doublet par ordre alphabétique mais, devant la récurrence de certains termes (étudiantes et étudiants, candidates et candidats...), nous n'y avons pas eu recours systématiquement afin de ne pas alourdir excessivement la lecture. Que l'on veuille bien nous excuser pour ces écarts aux principes généraux, qui ne traduisent en rien une négligence ou une défaillance dans notre engagement. ■

cej.education

Président de la Conférence des écoles de journalisme : **Pascal Guénée**

Rédaction en chef : **Nicole Gauthier**

Comité éditorial :

**Hervé Demailly, Nicole Gauthier,
Pascal Guénée, Arnaud Schwartz,
Anne Tézenas du Montcel**

Édition et maquette :

Ophélie Négros et Emeric Théron

Impression :

L'Artésienne ZI de l'Alouette
– BP 99 – 62802 Liévin Cedex



Financé
par



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

